John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF Nº
★ ADAMS
215.1
v.2

MEMOIRES
DE MONSIEUR
DE TORCY,
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NEGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

TOME SECOND.

A LONDRES,
Chez *NOURSE & VAILLANT*,
Et se trouvent A AMSTERDAM,
Chez E. van HARREVELT,
Et A UTRECHT, *chez H. SPRUIT*,
MDCCLVII.

++ADAMS 215.1
v.2

SOMMAIRE.

Monsieur de Torcy arrive à La Haye. Caractére du Pensionnaire Heinsius. Mr. de Torcy rend compte au Roi, dans plusieurs Lettres, des différentes conférences, de l'état de la négociation, des difficultés que les Députés Hollandois opposent à la Paix, des offres qu'il a faites au nom de Sa Majesté, des propositions révoltantes, des demandes outrées des Alliés, de l'arrivée de Mr. de Marlborough, de l'état de la négociation à son arrivée, des conférences tenues avec Marlborough & avec le Prince Eugéne, des prétentions de l'un & de l'autre. Les conférences paroissent rompues. On les renoue sans succès. Les Alliés présentens tous les jours de nouveaux obstacles à la Paix. Articles préliminaires donnés par Heinsius. Observations sur ces articles, réponses à ces observations. Mr. de Torcy revient en France & laisse Mr. Rouillé à La Haye. Le Roi rejette les articles préliminaires renfermant des propositions aussi absurdes, qu'injustes. Sa Majesté rappelle le Président Rouillé,

té, & lui écrit les motifs qu'elle a de refuser les préliminaires. Différentes Dépêches du Roi à Mr. de Torcy, au sujet des conférences de La Haye. Lettre de Sa Majesté aux Gouverneurs de ses Provinces.

ME-

MEMOIRES

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE

DES NEGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix d'UTRECHT.

CONTINUATION

DE LA SECONDE PARTIE DU TOME PREMIER.

CONFERENCES

DE LA HAYE ET DE GERTRUYDENBERG.

Conférences de La Haye, 1709.

HEINSIUS parut bientôt, & Sincerf s'étant retiré, le Ministre du Roi remit le pouvoir que Sa Majesté lui avoit confié, entre les mains du Pensionnaire. Celui-ci té-

moigna ſa ſurpriſe, lorsqu'en le liſant, il apprit que Sa Majeſté envoyoit un de ſes Ministres en Hollande, pour conférer avec lui ſur les moyens de conclure une paix ferme & ſtable.

Heinſius, Conſeiller-Penſionnaire de la Province de Hollande, avoit été placé dans ce poſte par la protection du Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre. Ce Prince perſuadé de ſon zéle & de ſon attachement à ſa Perſonne & à ſa Maiſon, prenoit en lui une confiance entiére. Il l'avoit envoyé en France pour les affaires de la Principauté d'Orange, après la paix de Nimégue, & dans l'exercice de cette commiſſion. Heinſius avoit eſſuyé la mauvaiſe humeur d'un Miniſtre plus accoutumé à parler durement aux Officiers de guerre, qu'à traiter avec les étrangers. Il n'avoit pas oublié que le Miniſtre l'avoit menacé de le faire mettre à la Baſtille.

Il étoit conſommé dans les affaires, dont il avoit une longue expérience; intimement lié avec le Prince Eugéne & le Duc de Marlborough; ils formoient enſemble les projets, régloient le tems de l'exécution; ils en dirigeoient la maniére & les moyens; ils étoient comme l'ame de la ligue: mais le Penſionnaire n'étoit accuſé ni de ſe complaîre aſſez dans la conſidération que lui donnoit la continuation de la guerre pour la vouloir prolonger, ni d'aucune vue d'intérêt perſonnel. Son extérieur étoit ſimple. Nul faſte dans ſa maiſon; ſon domeſtique compoſé d'un Sécretaire, d'un cocher,

d'un

d'un laquais, d'une ſervante, n'indiquoit pas le crédit d'un premier Miniſtre. Les appointemens qu'il recevoit de la République, étoient de vingt-quatre mille florins, la plus grande partie comme Garde du Sceau.

Son abord étoit froid, il n'avoit rien de rude. Sa converſation polie. Il s'échauffoit rarement dans la diſpute.

Les Traités, ſoit de partage, ſoit de la grande alliance, avoient paſſé par ſes mains. Il étoit donc inſtruit des affaires principales qui avoient précédé la guerre, de ce qui s'étoit paſſé depuis qu'elle étoit allumée, par conſéquent très-capable de connoître & de faciliter, s'il le vouloit, les voies qui pouvoient conduire à la paix. On verra l'uſage qu'il fit de ſes lumiéres par la relation des Conférences tenues à La Haye. Avant que de la donner, il paroît à propos d'expoſer le plan que Torcy s'étoit propoſé.

Il ſuppoſoit que les conditions qu'il avoit le pouvoir d'accorder, ſeroient ou acceptées, ou refuſées. Si elles étoient acceptées, la paix en ſeroit le fruit; le Roi la déſiroit uniquement, ainſi ſes intentions ſeroient accomplies.

Si les offres ménagées par degré, étoient rejettées, Sa Majeſté auroit donné des preuves inconteſtables d'un déſir très-ſincére de ſa part, de ſacrifier ſa gloire & ſes intérêts à la pacification générale de l'Europe, & cependant elle ne ſeroit point engagée, parce que ſon Miniſtre déclareroit & ne ceſſe-

roit de répéter, que toute offre seroit nulle; si celles qu'il auroit faites de la part du Roi, ne produisoient la paix.

La connoissance des véritables sentimens du Roi, nécessaire à donner en France, aussi-bien que dans les Pays étrangers, n'étoit pas encore le seul ni le principal avantage que le Ministre de Sa Majesté se proposoit de retirer de son voyage. Il espéroit, comme il a été dit, & regardoit comme un service essentiel, de pénétrer le fond des intentions des ennemis, absolument ignorées, & des François & de tant de Nations engagées aveuglément à porter le poids d'une guerre infructueuse, & seulement utile à agrandir la Maison d'Autriche.

Il suivit ce plan pendant le cours de la négociation rapportée dans les dépêches suivantes écrites au Roi. Sa Majesté avoit approuvé qu'elles fussent adressées au Duc de Beauvilliers, pour lui en faire la lecture dans son Conseil.

PREMIERE LETTRE AU ROI.

A La Haye, le 7 Mai 1709.

„ Depuis hier, SIRE, que je suis arrivé
„ ici, j'ai vu deux fois le Pensionnaire. Je
„ descendis chez lui, en descendant dans
„ la ville. Je me fis présenter par un Mar-
„ chand correspondant de Tourton, qui
„ m'avoit amené de Rotterdam dans son
„ ca-

„ caroſſe. Je crus cette voie plus ſecréte „ encore que celle du Sieur Pettekum ; & „ cette premiére conférence dura depuis „ ſept heures jusqu'à neuf heures & demie.

„ Après les premiers complimens, nous „ entrâmes bientôt en matiére, quoique le „ Penſionnaire me dît toujours que n'étant „ point autoriſé pour traiter, & que les „ Etats ayant nommé deux Commiſſaires „ pour traiter avec Monſieur Rouillé, c'é„ toit à eux & non pas à lui, ſimple Offi„ cier de la Province de Hollande, à par„ ler ſur les matiéres de la paix; que ſi je „ voulois cependant lui faire quelque pro„ poſition, il en rendroit compte, & qu'il „ croyoit qu'on l'autoriſeroit à m'entendre. „ Cette réſerve qu'il ne me fut pas difficile „ de combattre par de fortes raiſons, ne „ nous empêcha pas, SIRE, d'agiter géné„ ralement toutes les matiéres compriſes „ ſous le nom d'articles préliminaires; & „ parlant avec une apparente ouverture, „ je me plaignis d'une maniére à ne lui pas „ donner lieu de s'offenſer, de toutes les „ variations que Votre Majeſté avoit re„ marquées dans les demandes que MM. „ Buys & Van der Duſſen avoient faites à „ Monſieur le Préſident Rouillé.

„ Ce point fut le principal de cette con„ férence; car il donna lieu au Penſionnai„ naire de rappeller les tems paſſés, de re„ prendre les projets que la République „ avoit faits depuis pluſieurs années, & le

„ conſeil que le feu Roi Guillaume lui avoit
„ donné autrefois pour ſa ſûreté, pour me
„ prouver que la prétention de conſerver
„ Lille n'étoit point une nouvelle idée;
„ que cette place étoit plus néceſſaire qu'au-
„ cune autre, pour la ſolidité de la Barrié-
„ re, & que ſi les Provinces-Unies n'a-
„ voient pas été en état jusqu'à-préſent d'ob-
„ tenir qu'elle y fût compriſe, il étoit au-
„ jourd'hui de leur prudence de profiter d'u-
„ ne conjoncture ſinguliére & ineſpérée,
„ qui mettoit entre leurs mains une ville
„ qu'ils avoient déjà demandée avant la
„ paix de Ryswick, mais alors inutilement,
„ à cauſe de la ſupériorité des armes de Vo-
„ tre Majeſté. Nous parlâmes de toutes les
„ Places que les Hollandois demandoient
„ préſentement pour la ſûreté de cette pré-
„ tendue Barriére; nous les regardâmes en-
„ ſemble ſur la Carte. Enfin, SIRE, je
„ n'oubliai rien pour combattre ſes préten-
„ tions, & pour lui faire voir que Furnes,
„ Ypres Menin & Condé, ſuffiſoient pour
„ la ſûreté de la Barriére. Je ne m'éten-
„ dis pas davantage, parce que le Penſion-
„ naire me diſoit toujours qu'il n'étoit pas
„ autoriſé, & qu'il rendroit compte aux
„ Etats de Hollande des propoſitions que
„ je lui ferois. Il ne convenoit pas de les
„ prodiguer ſans en eſpérer aucun fruit, &
„ je voulois auſſi ſavoir ce qu'il penſoit ſur
„ les autres articles nommés préliminaires,
„ avant que de faire de plus grandes avan-

„ ces,

„ ces. Nous paſſâmes à celui de l'Eſpagne.
„ Je le trouvai ferme à ſoutenir que ſes Maîtres étant engagés par des Traités avec leurs Alliés, ne pouvoient s'écarter des conditions dont ils étoient convenus enſemble. Que la Monarchie d'Eſpagne devoit être conſervée en ſon entier, & la Couronne transférée dans la Maiſon d'Autriche, ſans aucun démembrement. Qu'il falloit ſatisfaire à cette parole, & que les Hollandois auroient mauvaiſe grace de propoſer à leurs Alliés de ſe relâcher, lorsque l'état floriſſant de leurs affaires paſſoit de bien loin leurs eſpérances. Il étala leurs forces, les ſuccès qu'ils avoient lieu d'attendre de la campagne prochaine; & lorsque je lui fis voir par les exemples précédens, combien les événemens étoient incertains, & qu'il étoit de la prudence d'un Etat comme celui de Hollande, de ne pas ſe remettre toujours à des ſuccès douteux, il me dit que le bonheur précédent avoit tellement élevé le courage des Peuples, que bien des gens murmuroient des conditions dont les Députés s'étoient expliqués à Monſieur Rouillé, presque tout le monde étant perſuadé qu'il falloit profiter autrement du bonheur de la République.

„ Je trouvai la même réſiſtance ſur tous les autres articles; un refus conſtant de laiſſer les Royaumes de Naples & de Sicile au Roi d'Eſpagne; nulle condescen-

„ dance à la propoſition de Naples, ou de „ la ſeule Sicile. Les Traités avec les Alliés „ étant toujours l'excuſe qu'il m'alléguoit, „ pour ne rien démembrer de la Couronne „ d'Eſpagne.

„ La ſatisfaction de l'Empereur & de „ l'Empire, fut demandée de ſa part, avec „ autant de préciſion; & cette ſatisfaction „ ne ſe réduiſit pas au Traité de Munſter, „ tel qu'il eſt, mais tel qu'il devroit être „ pour la ſûreté des Princes & Etats de „ l'Empire: ainſi l'on demande que Stras- „ bourg redevienne Ville Impériale; mais „ on ne veut rendre à Votre Majeſté, ni „ Philipsbourg, ni même Landau.

„ Je ne vous ennuyerai pas de tout ce „ que je crus devoir dire pour combattre „ l'injuſtice de ces prétentions. J'oſe aſſûrer „ Votre Majeſté que je n'oubliai rien, & „ qu'il me ſemble que la juſtice de la cau- „ ſe me fourniſſoit une foule de raiſons in- „ conteſtables, ſi j'avois eu affaire à gens „ moins prévenus du bon état de leurs af- „ faires, & de ce qu'ils devoient eſpérer „ d'une campagne dont les préparatifs ſont „ déjà faits; car il me fut inutile de laiſſer „ entrevoir la crainte que la Hollande de- „ voit elle-même avoir des ſuccès de ſes „ Alliés, pouſſés trop loin.

„ On regarde comme un effet de modé- „ ration de ne pas demander la paix des „ Pyrenées, & l'on croit l'obtenir aiſément, „ ſi la campagne commence. Je ne me pres-

„ ſai

„ ſai donc pas, SIRE, voyant l'inutilité „ de mes raiſons, de faire aucune offre au „ Penſionnaire, parce qu'il n'étoit pas au- „ toriſé à les accepter. Je lui dis au-con- „ traire, qu'il ne ſerviroit de rien qu'il prît „ la peine d'informer les Etats de Hollan- „ de, de mon arrivée, & de recevoir d'eux „ aucun ordre ſur mon ſujet, lorsqu'ils s'as- „ ſembleront vendredi prochain. Que je „ prévoyois que ceux qu'ils lui donneroient, „ ne produiroient qu'une négociation traî- „ nante, & que les affaires dont Votre Ma- „ jeſté veut bien me confier le ſoin, ne me „ permettroient pas de demeurer ſi long- „ tems éloigné d'elle pour faire le métier „ de Négociateur ; qu'elle m'avoit com- „ mandé de m'adreſſer directement à lui, „ ſoit pour terminer l'ouvrage de la paix, „ ſoit pour être éclairci des intentions des „ Etats-Généraux ; que le premier point „ ne pouvant s'accomplir, j'avois au moins „ les lumiéres que je déſirois ſur le ſecond, „ & qu'il ne me reſtoit qu'à m'en retourner „ inceſſamment auprès de Votre Majeſté.

„ Le Penſionnaire me parut plus vif pour „ me retenir, qu'il ne l'avoit été pour en- „ trer en matiére. Il me dit que quoiqu'il „ ne fût pas autoriſé, il pouvoit y ſuppléer „ en appellant chez lui MM. Buys & Van „ der Duſſen, autoriſés à traiter. Je le re- „ fuſai, & lui dis que Votre Majeſté m'a- „ voit expreſſément commandé de m'adres-

„ ser uniquement à lui, & que je ne com-
„ mencerois pas une négociation dans les
„ formes, lorsqu'il ne s'agissoit que d'en
„ terminer une déjà commencée. Il insista,
„ me représentant qu'au-moins ces MM.
„ m'instruiroient de ce qui s'étoit passé avec
„ Mr. Rouillé. J'hésitai encore, quoique
„ j'eusse résolu d'accepter la conférence,
„ parce que c'étoit le seul moyen de m'ou-
„ vrir sur les ordres que j'ai; & comme le
„ Pensionnaire devoit en être, j'accomplis-
„ sois, ce me semble, les intentions de
„ Votre Majesté. Il m'étoit d'ailleurs im-
„ possible de l'obliger à fermer sa porte à
„ des gens qu'il auroit voulu admettre.

„ Nous convinmes donc de nous assem-
„ bler aujourd'hui à neuf heures du matin,
„ chez le Pensionnaire. Les mêmes matié-
„ res de la veille ont été agitées jusqu'à
„ deux heures après midi. Mr. Buys a ren-
„ du la conversation encore plus vive; mais
„ cependant les disputes n'ont rien eu d'of-
„ fensant, & je souhaiterois, SIRE, que
„ l'essentiel répondît aux procédés: mais
„ pour informer Votre Majesté en peu de
„ mots, de l'état de l'affaire, j'aurai l'honneur
„ de lui dire, qu'ils demandent pour former
„ la Barriére, les mêmes Places dont ils se
„ sont déjà expliqués, savoir: Lille, Tour-
„ nay & Maubeuge, pour joindre à cel-
„ les que Mr. Rouillé est convenu de leur
„ abandonner.

„ Sur

„ Sur l'article de l'Eſpagne, ils deman-
„ dent la Monarchie entiére.

„ Ils prétendent pour la ſatisfaction de
„ l'Empereur & de l'Empire, que Stras-
„ bourg ſoit rétabli en la qualité de Ville
„ Impériale, ſans donner aucun équivalent
„ à Votre Majeſté de toutes les ceſſions
„ qu'ils exigent d'elle.

„ J'héſitois à m'expliquer ſur les offres
„ que Votre Majeſté m'avoit commandé de
„ faire, voyant tant d'éloignement dans les
„ articles qui ne regardent pas la Barriére;
„ car c'eſt celui que j'ai traité le premier,
„ & j'ai vu par différentes obſervations,
„ que malgré la force des engagemens que
„ ces MM. objectent toujours en faveur de
„ leurs Alliés, cet article de la Barriére,
„ ſi important, déterminera vraiſemblable-
„ ment les Hollandois à faire la paix. Je
„ me ſuis donc ouvert ſur Maubeuge. L'of-
„ fre en a été reçue comme d'une petite
„ partie de ce que les Hollandois préten-
„ dent, mais non comme une ſûreté ſuffi-
„ ſante. Je n'ai pas été plus loin, en di-
„ ſant qu'il étoit inutile de convenir ſur
„ l'article de la Barriére, ſi l'on m'arrêtoit
„ enſuite ſur les autres. J'ai déclaré que la
„ paix ne pouvoit ſe faire, ſi les Royaumes
„ de Naples & de Sicile n'étoient conſer-
„ vés au Roi d'Eſpagne.

„ Quand je pourrois me ſouvenir aſſez
„ préciſément, SIRE, de tout ce qui a
„ été dit ſur ce ſujet, pour le rapporter fi-

„ dé-

„ délement à Votre Majesté, je ne ferois
„ que la fatiguer d'un récit très-inutile.
„ Tout se réduit à ce que le Pensionnaire
„ prétend que les Hollandois sont engagés
„ par leurs Traités, à procurer à l'Archiduc
„ la Monarchie d'Espagne en son entier;
„ qu'ils ne peuvent donc, sans manquer à
„ leur parole, en stipuler le moindre dé-
„ membrement; qu'ils savent d'ailleurs que
„ les Anglois s'y opposent, à cause de
„ leur commerce du Levant. J'ai combat-
„ tu cette derniére raison en le faisant sou-
„ venir que le Roi Guillaume, à qui elle
„ avoit déjà été représentée, lors du Traité
„ de partage, avoit répondu que l'Angle-
„ terre auroit toujours les ports de Gennes
„ & de Livourne, si celui de Messine lui
„ étoit fermé pour son commerce. Il a re-
„ pliqué, que ce Prince avoit bien chan-
„ gé de sentiment depuis que ce même mo-
„ tif du commerce des Anglois au Levant,
„ l'avoit obligé de stipuler dans la suite a-
„ vec Votre Majesté, l'échange des Ro-
„ yaumes de Naples & de Sicile avec les
„ Etats du Duc de Savoye, & qu'enfin on
„ avoit vu les reproches que la Nation An-
„ gloise, irritée contre les Ministres qui
„ avoient signé le Traité de partage, leur
„ en avoit fait depuis dans le Parlement.
„ Le Pensionnaire & les Sieurs Buys &
„ Van der Dussen, impatiens de revenir à
„ l'article de la Barriére, ont quitté celui
„ de Naples & de Sicile, pour me deman-

„ der

„ der ce que Votre Majesté vouloit donc „ faire pour les Hollandois. Après avoir „ évité longtems de m'expliquer, comme „ de chose inutile, puisqu'ils ne vouloient „ pas céder sur Naples & sur la Sicile, j'ai „ cru, Sire, qu'il falloit enfin leur faire „ voir ce qu'ils perdroient, si l'amour ex- „ cessif de l'intérêt de leurs Alliés les em- „ pêchoit de profiter des favorables dispo- „ sitions de Votre Majesté. Je leur ai donc „ dit que s'ils me vouloient restituer ou „ Maubeuge que je venois de leur céder, „ ou Condé, ils auroient Tournay. Je „ crois m'être apperçu que la proposition „ de Tournay commençoit à produire un „ bon effet; car ils s'attendent bien que je „ me désisterai de la prétention de retirer „ Condé ou Maubeuge pour équivalent. Il „ m'a paru depuis plus de vivacité dans les „ instances qu'ils m'ont faites de ne me pas „ impatienter, & d'attendre ici le Duc de „ Marlborough, qui doit ou qu'on croit y „ revenir d'Angleterre dans deux jours. Ils „ sont bien-aises que l'article de Naples „ & de Sicile soit discuté avec lui, parce „ que les Anglois y sont principalement in- „ téressés. Je crois voir aussi qu'ils ne sont „ pas fâchés que l'article de Dunkerque, „ qui me paroît leur être assez indifférent, „ soit réglé avec Mylord Marlborough. En- „ fin, Sire, je crois qu'ils ne sont véri- „ tablement touchés que de l'article de leur „ Barriére; mais ils n'en insistent pas moins

„ for-

„ fortement ſur les autres ; & c'eſt moins „ par affection pour leurs Alliés, dont ils „ reſſentent les manquemens à leur égard, „ que par la crainte qu'ils auroient de ne „ les plus trouver dans une occaſion pres- „ ſante, ſi la République les abandonnoit, „ quand ils la croyent en état d'accomplir „ les promeſſes qu'elle leur a faites en trai- „ tant avec eux. Je n'ai pas eu peine, Sɪ- „ ʀᴇ, à témoigner une extrême impatien- „ ce de retourner auprès de Votre Majes- „ té, & beaucoup de regret de perdre ici „ mon tems inutilement, voyant des diffi- „ cultés qu'ils me diſoient inſurmontables, „ ſur un article tel que celui de Naples & „ de Sicile, dont je ne pouvois me déſiſ- „ ter, après qu'eux-mêmes en étoient con- „ venus. Ils ont nié ce conſentement ; nous „ avons longtems diſputé ſur ce fait, & „ toujours ils ont prétendu qu'ils avoient „ ſeulement dit que l'article de Naples & „ de Sicile pourroit ſe réſerver, pour en „ traiter dans les conférences publiques „ pour la paix. J'omettrai, Sɪʀᴇ, tout „ ce que j'ai dit pour relever l'injuſtice d'u- „ ne pareille propoſition, & l'abſurdité de „ laiſſer l'état du Roi d'Eſpagne incertain, „ pendant que Votre Majeſté accorderoit „ de ſa part des conditions telles que cel- „ les qu'elle veut bien donner pour la paix. „ Je n'ai point demandé de nouvelles con- „ férences, mais eux-mêmes m'en ont pro- „ poſé une pour demain au matin ; & n'é-

„ tant

„ tant ici, SIRE, que pour preſſer & par-
„ ler, j'accepterai avec plaiſir toutes cel-
„ les qu'ils voudront que nous ayons enſem-
„ ble, jusqu'à ce que les voyant inutiles,
„ je parte pour me rendre auprès de Votre
„ Majeſté. J'ai cependant réſolu d'atten-
„ dre Mylord Marlborough, s'il n'y a point
„ de retardement à ſon retour; car il me
„ paroît que dans la diſpoſition où ſont les
„ Affaires, il en déterminera le ſort, & qu'il
„ y a des moyens de le faire décider à la
„ paix. Si mon ſéjour ici pouvoit y con-
„ tribuer, je n'aurois nul regret au tems
„ que je me propoſe d'y demeurer, & que
„ je pouſſerai, s'il eſt poſſible, jusqu'à la
„ fin de la ſemaine prochaine. Alors j'au-
„ rai vu ſûrement ce que je puis attendre
„ des offres que j'aurai faites en conſéquen-
„ ce des ordres de Votre Majeſté. J'ai con-
„ ſtamment inſiſté ſur la reſtitution de Lil-
„ le. Il y a telles facilités que Votre Ma-
„ jeſté m'a permiſes, que je n'employerai
„ que lorsqu'elles détermineront l'affaire.
„ Je me ſuis même expliqué aujourd'hui,
„ & ces MM. eux-mêmes l'ont trouvé bon,
„ que tout ce que je leur diſois, auſſi-bien
„ que les offres de Mr. Rouillé, ſeroient nul-
„ les, ſi la négociation venoit à ſe rompre.

„ Je leur ai demandé la permiſſion pour
„ Mr. Rouillé, de venir ici. Ils y ont
„ témoigné quelque peine, croyant que ſon
„ arrivée & la mienne cauſeroient trop de
„ jalouſie à leurs Alliés. Je n'ai pas inſiſ-
„ té,

„ té, j'ai même été bien-aiſe du ſoin qu'ils „ ont de cacher encore cette négociation, „ & je leur ai promis de me cacher moi- „ même autant qu'ils le ſouhaiteroient. Je „ doute que je le puiſſe encore longtems. „ Il me paroît même étonnant d'être arri- „ vé dans un lieu tel que La Haye, rem- „ pli de Miniſtres étrangers attentifs à la „ moindre ombre de négociation, & d'avoir „ eu deux conférences avec le Penſionnaire „ & avec deux Députés de l'Etat, ſans que „ depuis vingt-quatre heures perſonne n'en „ ait rien ſu que Pettekum, à qui je l'ai „ dit, & le Marchand correſpondant de „ Tourton, qui me conduiſit hier chez le „ Penſionnaire. Cette voie me parut plus „ myſtérieuſe encore que celle d'arriver ici „ par les voitures publiques, & de me fai- „ re mener par Pettekum que j'aurois eu „ peine à trouver. Il m'a paru, SIRE, „ que le Penſionnaire étoit bien-aiſe du „ ſecret de mon voyage. Il en avoit eu „ cependant quelques avis de Bruxelles, „ mais il n'y ajoûtoit pas foi; & ces avis „ lui avoient été donnés par Jaupin, Di- „ recteur de la poſte de cette ville, qui „ avoit pénétré ce ſecret, quoique j'euſſe „ évité de paſſer à Bruxelles.

„ Après la conférence de demain, j'au- „ rai l'honneur d'informer Votre Majeſté „ des conteſtations réciproques, & des ter- „ mes où nous en ſerons demeurés, & je „ lui dépêcherai un courrier pour cet effet,

„ quoi-

„ quoique je n'attende point d'elle de nou„ veaux ordres, & que je l'aye déclaré plu„ ſieurs fois au Penſionnaire.

„ Quoique je n'informe pas Votre Ma„ jeſté en détail, de tout ce que j'ai dit „ ſur l'article de Naples & de Sicile, j'oſe „ la ſupplier de croire que je n'ai rien ou„ blié pour faire voir que Votre Majeſté „ ne pouvoit, quand même elle le voudroit, „ obliger le Roi d'Eſpagne à céder tous ſes „ Etats, & que n'ayant plus à perdre que „ la vie, il aimeroit infiniment mieux la „ risquer en demeurant en Eſpagne, que „ de la conſerver en deſcendant du Trône „ ſans le moindre partage.

„ Parmi pluſieurs mauvaiſes raiſons, qui „ ſont plus puiſſantes que les bonnes, lors„ qu'elles ſont employées par les gens qui „ ont la force en main, Buys m'a cité „ l'exemple du Roi Auguſte, qui a cédé la „ Pologne pour conſerver la Saxe. Je lui „ ai dit que j'avois ce même exemple in„ ceſſamment devant les yeux, & que le „ ſort de ſes deux Miniſtres enfermés par „ ſon ordre, après la ſignature d'un Traité „ desavantageux, devoit retenir ceux qui „ étoient chargés d'auſſi mauvaiſes com„ miſſions.

„ Il a été parlé de l'article du Commerce, „ de celui du neuviéme Electorat, de l'af„ faire de Neufchâtel, de l'accommode„ ment fait entre les Princes de Heſſe pour „ la poſſeſſion de Rhinsfeld. Votre Majeſté

„ avoit déjà donné ſes ordres ſur tous ces
„ points, aucun n'a fait difficulté.

„ Orange ni les gens de la Religion Pré-
„ tendue Réformée, n'ont pas ſeulement
„ été nommés. Je ne vois nul changement
„ que je puiſſe eſpérer à l'égard de l'Elec-
„ teur de Baviére & de celui de Cologne.

„ J'ai toujours traité l'article de Savoye
„ comme une offenſe perſonnelle, qu'il pa-
„ roiſſoit qu'on vouloit faire à Votre Ma-
„ jeſté, Monſieur le Duc de Savoye étant
„ étant d'ailleurs ſuffiſamment dédommagé
„ des Places, dont il prétend faire valoir
„ la démolition comme une raiſon d'inſiſter
„ ſur un dédommagement. J'ai expliqué à
„ ces MM. ce qu'il retiroit préſentement
„ de la partie du Milanez qu'ils lui ont fait
„ céder, & cette augmentation d'Etats qu'ils
„ lui ont procurés, m'a ſervi d'argument
„ pour leur faire voir que les engagemens,
„ dont ils me parloient ſans-ceſſe comme
„ d'une loi inviolable pour eux, ne les
„ avoient pas empêchés de démembrer la
„ Monarchie d'Eſpagne, puiſqu'ils don-
„ noient au Duc de Savoye des Provinces
„ de cette Couronne, comme ils en don-
„ noient auſſi d'un autre côté au Roi de
„ Portugal.

„ J'aurai demain un nouveau compte à
„ rendre à Votre Majeſté, la dépêche d'au-
„ jourd'hui contenant ce qui s'eſt paſſé de
„ plus eſſentiel dans les deux confé-
„ rences".

Le

Le Ministre du Roi n'avoit reçu aucun ordre de Sa Majesté, de proposer qu'il fût permis au Président Rouillé de venir à La Haye : mais dans une affaire aussi importante que celle dont il étoit chargé, il avoit besoin de secours. Celui qui croit que ses lumiéres suffisent pour connoître sûrement, & choisir infailliblement le parti qu'il doit prendre, a des connoissances bien bornées ; il voit souvent sa présomption punie par les fautes qu'il commet, & qu'il auroit évitées, s'il eût eu le conseil d'un homme sage. Une idée bonne, examinée & débattue entre deux personnes unies par le même désir de réussir, en devient meilleure : si l'un n'apperçoit pas le défaut du projet qu'il a formé, l'autre le découvre : tous deux de concert le rectifient. Les contradictions éclairent, quand elles naissent du désir réciproque de chercher le bien, & de le trouver.

Le Ministre du Roi éprouva non seulement l'utilité des conseils du Président Rouillé, mais encore son secours dans les longues conférences, où un seul n'auroit pu soutenir le travail de répondre aux discours de ceux qui furent admis à ces conférences, de réfuter leurs objections, & de faire voir l'injustice de ces prétentions.

Lettre à Monsieur le Duc de Beauvilliers.

„ Vous verrez, Monsieur, par la Lettre „ que j'ai l'honneur de vous adresser pour

„ le Roi, l'état où ſont ici les affaires dont
„ j'ai été chargé. Il faut donc, je vous aſ-
„ ſure, me rappeller ſouvent les idées que
„ j'avois en partant, pour me fortifier con-
„ tre tout ce que j'entends, & pour ſoute-
„ nir avec patience toutes les humiliations
„ qu'il faut que j'eſſuye. Le ſacrifice me
„ paroiſſoit grand, lorsque j'ai reçu les or-
„ dres de Sa Majeſté pour ce voyage. Je
„ ſuis bien éloigné d'en trouver les peines
„ adoucies, & ce que j'éprouve ſur les lieux,
„ paſſe encore ce que j'enviſageois ſeule-
„ ment dans l'éloignement.

„ J'ai retenu mon Courrier jusqu'à de-
„ main, afin de pouvoir joindre à ma Let-
„ tre le récit de la conférence de ce ſoir.
„ Si dans les autres j'ai été trop vite ou
„ trop lentement, c'eſt au Roi d'en juger, lui
„ expoſant les raiſons de ma conduite. J'ai
„ cru qu'il ne falloit ni ſe jetter à la tête,
„ ni laiſſer trop longtems les Hollandois
„ dans l'incertitude des avantages qu'ils
„ demandent opiniâtrement, & que Sa Ma-
„ jeſté veut bien leur accorder, afin qu'é-
„ tant excités par des conditions auſſi gran-
„ des, ils puiſſent à leur tour preſſer Mon-
„ ſieur de Marlborough.

„ Les Etats de Hollande s'aſſemblent de-
„ main extraordinairement. Le Penſion-
„ naire y rendra compte de mon voyage &
„ des propoſitions, & ce ſera vraiſembla-
„ blement mardi prochain qu'on aura la ré-
„ ponſe des villes. Je compte très-peu ſur

„ Molo.

„ Molo. Je le verrai cependant. Tourton
„ qui eſt venu ici, me paroît plus eſtimé;
„ il retourne demain à Amſterdam.

„ Le Penſionnaire me dit hier, qu'il ſe
„ croyoit lui-même la cauſe innocente du
„ bruit qui s'eſt répandu de mon voyage,
„ avant qu'il ait été réſolu. Que Monſieur
„ Rouillé lui ayant fait dire par Pettekum,
„ que je demandois un paſſeport en blanc,
„ afin de s'en ſervir, s'il en étoit beſoin;
„ que ſur cette expoſition, qu'il entendoit
„ dans le ſens que Monſieur Rouillé l'avoit
„ fait faire par Pettekum, un des Membres
„ des Etats, avoit compris que je devois
„ effectivement venir ici, & l'avoit dit, &
„ que cette nouvelle avoit couru, quoique
„ perſonne ne la crût. En effet bien des
„ gens doutent encore que je ſois à La
„ Haye: je vous aſſure que j'en doute pres-
„ que moi-même, & que j'attends avec beau-
„ coup d'impatience le moment d'en ſor-
„ tir; mais comptez, Monſieur, que ce ne
„ ſera que lorsqu'il n'y aura plus rien à fai-
„ re, & que je verrai la campagne prête à
„ s'ouvrir. Ainſi je paſſerai plutôt ici le
„ mois entier, que de partir tant que je
„ verrai la moindre eſpérance. Je vous ſup-
„ plie de me renvoyer inceſſamment mon
„ Courrier, moins pour les ordres, car je
„ n'en attends plus, que parce que lui par-
„ ti il ne me reſte qu'un valet de cham-
„ bre, & je lui ai même dit de m'en en-

 „ voyer

„ voyer un autre dans le moment qu'il ar-
„ rivera à Verſailles". *Du* 7 *Mai.*

Suite de la Lettre au Roi, 8 *Mai* 1709.

„ J'ai trouvé dans la conférence de ce
„ matin, les mêmes difficultés que dans les
„ deux précédentes; une égale oppoſition
„ à laiſſer au Roi d'Eſpagne les Royaumes
„ de Naples & de Sicile; mêmes inſtances
„ ſur la reſtitution de Strasbourg, auſſi-
„ bien que ſur la démolition du Fort Louis,
„ dont il n'avoit pas encore été parlé. Ces
„ MM. ſoutiennent cependant que chaque
„ propoſition nouvelle qu'ils avancent, a
„ été déjà faite à Monſieur Rouillé. Qu'ils
„ ſont obligés par leurs Traités, à veiller
„ aux intérêts de leurs Alliés, à procurer
„ une Barriére à l'Empire, & qu'il n'y en
„ aura point tant que Votre Majeſté, dont
„ ils affectent en certaines occaſions de
„ relever la puiſſance, aura ſur le Rhin des
„ Places & une Ville auſſi importante que
„ Strasbourg. Je diſois hier au Penſion-
„ naire, que j'étois étonné de voir le zéle
„ de la République pour les Etats de l'Em-
„ pire, après avoir vu les Lettres fulmi-
„ nantes qu'elle leur écrit tous les ans,
„ pour ſe plaindre de leur nonchalance. Il
„ me dit, & il me l'a répété encore aujour-
„ d'hui, qu'on diſtinguoit fort ici les Cer-
„ cles de Suabe & de Franconie, des au-

„ tres

„ tres Etats de l'Empire, & que les Alliés „ devoient tant à ces deux Cercles, qu'il „ étoit néceſſaire d'aſſurer leur Etat, en les „ délivrant, ſuivant les Traités, de la juſte „ crainte que Strasbourg leur cauſoit. Que „ la demande n'étoit pas nouvelle, la mê- „ me Place ayant déjà été compriſe dans „ les préliminaires de la Paix de Ryswick. „ Il eſt convenu de ce que je lui ai dit, „ que Votre Majeſté auroit conſervé, en la „ rendant, Philipsbourg, Briſack & Fri- „ bourg; & j'ai ajoûté qu'à ces mêmes con- „ ditions, j'oſerois lui conſeiller de rendre „ Strasbourg.

„ Ce point bien moins ſenſible pour les „ Hollandois que celui de la Barriére des „ Païs-Bas, a été laiſſé, & Monſieur Buys „ a remis ſur le tapis l'état où nous en étions „ demeuré hier ſur cette Barriére. J'ai vu, „ SIRE, que ma derniére propoſition n'a- „ voit fait aucune impreſſion, que l'affaire „ languiſſoit, & que ſoutenant pendant trois „ conférences un point que je ne pouvois „ emporter, je perdois inutilement un tems „ précieux, & dont il falloit profiter pour „ faire connoître aux Hollandois, avant le „ retour de Monſieur de Marlborough, les „ avantages qu'ils trouveroient à la paix. „ J'ai donc, après une heure de diſpute, „ abandonné Tournay ſans retenir aucune „ des deux Places, dont j'en demandois une „ pour la ceſſion de Tournay. Enfin j'ai „ jugé qu'il étoit tems de céder auſſi ſur

„ Lille, étant impossible d'engager les Hol-
„ landois à procurer la paix, s'ils n'étoient
„ contens sur leur Barriére. Le consente-
„ ment que j'ai donné à ce fâcheux article,
„ a été ménagé par degrés, & j'ose assurer
„ Votre Majesté que je n'ai cédé que lors-
„ que j'ai vu la rupture certaine & immi-
„ nente, si je ne contentois pas absolument
„ ceux qui doivent donner le principal mou-
„ vement à l'affaire. Si elle finit, je n'au-
„ rai point passé les ordres de Votre Ma-
„ jesté, & s'il est impossible de la conclu-
„ re, les offres que j'ai faites demeurent
„ nulles. J'avois dessein de les prolonger
„ plus longtems; mais je pouvois perdre
„ un moment favorable, & je ne décou-
„ vrois aucun fruit à le risquer.

„ Les Hollandois contens presseront plus
„ vivement Monsieur de Marlborough à
„ son retour; s'ils n'avoient pas satisfaction
„ sur leur Barriére, je les trouverois enco-
„ re plus ardens à soutenir les intérêts de
„ leurs Alliés. J'ai parlé très-décisivement
„ sur les autres articles en contestation.
„ J'ai déclaré sur celui de Naples & de Si-
„ cile, que tout raisonnement étoit inuti-
„ le; que Votre Majesté vouloit ce parta-
„ ge pour le Roi son petit-fils; qu'elle
„ m'avoit donné ses ordres, & que le pouvoir
„ qu'elle m'avoit confié, étoit pour les
„ exécuter, & non pour les passer.

„ J'ai parlé de-même sur l'article du Duc
„ de Savoye, & j'ai dit à-peu-près la mê-

„ me chose sur Strasbourg. J'ai refusé la „ démolition de Dunkerque. S'il est question „ de s'en relâcher, comme je n'en puis „ douter, mon projet est d'attendre l'arri- „ vée de Mr. de Marlborough, pour m'en „ expliquer alors à lui-même: car de cet- „ te maniére les Anglois & les Hollandois „ étant contens, ils emporteront facilement „ la balance, & l'opposition des autres Al- „ liés ne pourroit empêcher la paix.

„ On parle diversement ici sur les senti- „ mens du Public sur sa conclusion; si j'en „ crois le Pensionnaire & MM. Buys & „ Van der Dussen, les dépenses pour la „ campagne étant faites, il y a peu de gens „ qui ne veuillent en voir la décision. On „ ne craint point les suites des progrès des „ Alliés. On dit que l'Angleterre ne veut „ point faire des conquêtes en France; que „ la Maison d'Autriche est trop foible „ pour appréhender ses entreprises, qu'ain- „ si les succès de la campagne ne sauroient „ être trop avantageux; qu'ils produiront „ le Traité des Pyrenées, & que jusqu'à ce „ que la France soit renfermée dans ses an- „ ciennes bornes, sa puissance sera toujours „ formidable; car on éléve ou l'on abaisse „ la puissance de Votre Majesté, selon qu'il „ convient à ceux qui veulent appuyer leurs „ différens raisonnemens. S'agit-il d'obte- „ nir des Etats & des Places, la France est „ la seule Puissance unie en elle-même que „ le reste de l'Europe doive craindre, &

„ par conſéquent ſes ennemis doivent pren-
„ dre contre elle des précautions aſſurées
„ pour l'avenir.

„ Faut-il perſuader de conſentir à des
„ demandes exceſſives, on dit qu'il eſt de
„ la ſageſſe de la France de conſidérer ſa
„ foibleſſe préſente, la force de ſes enne-
„ mis, & de ne pas s'expoſer aux affreuſes
„ ſuites d'un événement malheureux.

„ Je fais connoître, SIRE, qu'on ſe
„ trompe ici, & ſur la puiſſance & ſur la
„ prétendue foibleſſe de la France. Que
„ l'une eſt certainement diminuée par une
„ longue ſuite de guerres contre toute l'Eu-
„ rope; qu'il faut bien des années pour fai-
„ re reſpirer les Peuples, & que rien ne le
„ prouve davantage que les offres que Vo-
„ tre Majeſté veut bien faire pour la paix,
„ puisqu'en d'autres conjonctures elle n'au-
„ roit jamais conſenti à de pareils ſacrifi-
„ ces; que ſes ennemis n'auroient même
„ oſé les lui demander: mais je dis qu'on
„ ne ſe trompe pas moins, quand on croit
„ la France aſſez abattue pour ſubir des
„ conditions honteuſes, plutôt que de s'ex-
„ poſer aux hazards d'une campagne; que
„ les mêmes François qui diſent, & qui
„ écrivent pendant l'hyver, qu'il faut faire
„ la paix à quelque prix que ce ſoit, feront
„ peut-être changer entiérement la face
„ des affaires, ſi l'on en vient à une batail-
„ le; que le ſort en eſt entre les mains de
„ Dieu; que ce ne ſeroit pas la premiére

„ fois

„ fois qu'il auroit jetté au feu les verges „ dont il se sert pour châtier les Nations, „ & que si les Hollandois font réflexion sur „ la campagne derniére, ils conviendront „ qu'ils ont tremblé plusieurs fois pendant „ le siége de Lille. Ceux qui souhaitent la „ paix, disent tous qu'il faut qu'elle soit „ solide, & que pour la rendre telle, il faut „ premiérement une Barriére; mais je crains „ qu'ils n'y joignent encore la Monarchie „ entiére d'Espagne.

„ Il ne me revient rien de bon des pro- „ positions d'Amsterdam. Véritablement je „ n'en ai point encore de relation bien sû- „ re. Je croirai peu celles de Molo, quoi- „ que je le fasse avertir de venir ici. J'ai „ dit ce matin au Pensionnaire, que je ne „ doutois pas qu'il n'y vînt aussi-tôt qu'il ap- „ prendroit mon arrivée. Ses démarches „ attirent peu d'attention. Il est, ce me „ semble, regardé comme un homme qui „ aime à faire croire qu'il a des connois- „ sances & des accès que véritablement „ il n'a pas.

„ Buys a traité dans la conférence de „ ce matin, l'article des Religionnaires „ François qui sont actuellement retenus „ sur les galéres de Votre Majesté. Il a de- „ mandé leur liberté, & le Pensionnaire cel- „ le de quatre Ministres enfermés en Fran- „ ce en differens Châteaux. Sans allonger „ encore ma lettre, pour vous informer, „ SIRE, de mes réponses, j'ose vous assurer

„ qu'il

„ qu'il ne ſera plus parlé de cet article.

„ Celui du Roi d'Angleterre fut traité „ hier, & remis à l'arrivée de Mr. de Marl- „ borough. La propoſition d'établir à La „ Haye le ſéjour de ce Prince, effraya le „ Penſionnaire & les deux autres.

„ Ils m'ont propoſé une nouvelle confé- „ rence pour demain au ſoir. Je l'ai accep- „ tée, & nous ſerons enſemble à ſept heu- „ res. Le lendemain le Penſionnaire ren- „ dra compte aux Etats de Hollande, de „ tout ce que nous avons dit jusqu'à-pré- „ ſent. Cette démarche eſt bonne; le ſuc- „ cès & l'arrivée prochaine de Mr. de Marl- „ borough m'éclairciront, avant qu'il ſoit „ peu de jours, de ce que je dois attendre „ de mon voyage. Je ne puis encore en „ faire de jugement certain. Les honnê- „ tetés continuent de la part de ceux avec „ que je traite, mais ſans aucune démon- „ ſtration hors de la maiſon du Penſionnai- „ re. Je ne ſuis ſorti de la mienne que „ pour aller chez lui, & je continuerai tant „ qu'il voudra, de me tenir caché, quoi- „ que la nouvelle de mon arrivée ſoit pré- „ ſentement répandue, & celle de mon paſ- „ ſage aux environs de Bruxelles, miſe dans „ les Gazettes.

„ Il m'a dit aujourd'hui qu'il ne tenoit „ qu'à moi de faire venir ici Mr. Rouillé, „ qu'il le prie ſeulement d'y demeurer le „ plus ſecrétement qu'il lui ſera poſſible. „ Je compte qu'il y ſera demain au ſoir,

„ &

„ & que je profiterai du fecours de fes bons „ confeils, pour mieux exécuter les ordres „ de Votre Majefté. Je ne la fatiguerai pas „ plus longtems par des affurances fuperflues d'une zéle égal à mon devoir, à ma „ refpectueufe reconnoiffance, & à la profonde vénération avec laquelle je fuis, &c."

9 *Mai.*

„ Je fors, SIRE, de la quatriéme conférence, où les mêmes matiéres traitées „ dans les précédentes l'ont encore été, & „ les prétentions des Hollandois en faveur „ de leurs Alliés, foutenues avec la même „ vivacité par le Sieur Buys, qui fait toujours la fonction d'Orateur. Toutefois, „ malgré fon opiniâtreté fur les articles „ d'Exilles, de Feneftrelles & de Strasbourg, je commence à croire que mon „ voyage ne fera pas inutile. On mollit, „ ce me femble, fur l'article de Naples & „ de Sicile. On témoigne de l'empreffement à me retenir chaque fois que je „ dis que je n'ai qu'à partir, puisque j'ai „ épuifé mes pouvoirs, & que mes propofitions n'étant point acceptées, je fuis „ éclairci des intentions de la République.

„ Le Penfionnaire a fait beaucoup plus „ d'inftance qu'à l'ordinaire, à ce que je „ lui ai dit du changement qu'une bataille donnée, comme elle la feroit au commencement de la campagne, apporteroit

„ aux

„ aux conditions dont je me ſuis expliqué.
„ Il m'a demandé dans la ſuite du diſcours,
„ de quel moyen on pourroit uſer pour
„ empêcher les armées d'agir. Je lui ai
„ répondu qu'il ſavoit mieux que moi les
„ meſures qu'il devoit prendre pour cet ef-
„ fet, & nous ſommes presque convenus
„ que lorsque Mr. de Marlborough en ſe-
„ roit d'accord, ils s'embarraſſeroient mé-
„ diocrement des plaintes des Alliés. On
„ l'attend ici lundi prochain, au-moins on
„ ſait qu'il doit s'embarquer ſamedi, & ſa
„ venue eſt regardée comme devant décider.

„ Le Penſionnaire m'a dit que la répon-
„ ſe des Etats de Hollande ſeroit prompte,
„ qu'auſſitôt qu'il l'auroit, il me feroit aver-
„ tir. Ce ſera vraiſemblablement demain
„ au ſoir, pour après-demain. Je lui ai
„ demandé ſi je pouvois mener Mr. Roüillé
„ aux conférences. Il y a conſenti ſans pei-
„ ne, & de bonne grace. Enfin, Sire,
„ je dirois que je crois une apparence plus
„ riante, s'il étoit poſſible de ſe réjouïr de
„ conclure au prix qu'il doit en couter à
„ Votre Majeſté.

„ J'apprends que les manéges de Mr. le
„ Duc de Lorraine ne ſont pas ceſſés. Le
„ Penſionnaire ne me l'a pas caché; mais
„ je n'en ſais pas aſſez les particularités,
„ pour en rendre un compte exact à Votre
„ Majeſté. Elle ſaura d'ailleurs que l'ordre
„ pour l'aſſemblée de l'armée ennemie, eſt
„ donné pour le 28 de ce mois".

A

A La Haye, le 12 *Mai* 1709.

„ Le Penſionnaire a fait rapport de nos
„ conférences aux Etats de Hollande. Il
„ en a rendu compte aux Etats-Généraux,
„ par la voie des Députés aux affaires ſé-
„ crétes; enfin il en a donné part aux Mi-
„ niſtres alliés de ſa République. Il nous
„ le dit, à Mr. le Préſident Rouillé & à
„ moi, dans la conférence que nous eûmes
„ le 11 de ce mois avec lui & avec les Sieurs
„ Buys & Van der Duſſen. Il nous fit en-
„ tendre, ſans l'exprimer bien préciſément,
„ que les Etats de Hollande étoient contens
„ pour eux-mêmes, des conditions que
„ Votre Majeſté vouloit bien leur accor-
„ der; mais il ajoûta qu'ils ne le pouvoient
„ être du refus conſtant que j'avois fait à
„ l'égard des demandes de leurs Alliés. Il
„ s'étendit ſur les obligations des Traités.
„ Il reprit ce qu'il m'avoit déjà dit, que les
„ Hollandois ne pouvoient ſe diſpenſer d'y
„ ſatisfaire pleinement, lorſque l'état flo-
„ riſſant de leurs affaires ne leur permet-
„ toit pas d'alléguer aucune excuſe valable,
„ pour ſe relâcher de leurs engagemens.
„ Je combattis ce raiſonnement, SIRE,
„ en lui répétant pluſieurs des mêmes rai-
„ ſons que j'avois employées dans les con-
„ férences précédentes. J'y ajoûtai ce que
„ je crus de plus fort, pour faire compren-
„ dre que la ſatisfaction que leurs Alliés
„ ob-

„ obtenoient, étoit infiniment plus gran-
„ de qu'ils n'osoient l'espérer en commen-
„ çant la guerre. J'aurois persuadé des gens
„ qui n'auroient cherché que la justice, mais
„ il fallut soutenir de nouveaux combats
„ de la part du Sieur Buys. Il prit la paro-
„ le, & défendit avec plus de véhémence
„ que jamais, la prétention du Duc de Sa-
„ voye sur Exilles & Fenestrelles. Le Pen-
„ sionnaire l'appuyoit de tems en tems,
„ toujours sur le fondement de leurs Trai-
„ tés, & sur la néceſſité de procurer u-
„ ne Barriére à un Allié qui s'étant sa-
„ crifié pour eux, devoit, après ce qu'il
„ a fait, craindre un ressentiment im-
„ placable de la part de Votre Majesté. En-
„ fin ces MM. continuérent d'employer les
„ motifs du bon état de leurs affaires, &
„ de l'appréhension qu'ils ont eux & leurs
„ Alliés de la puissance de Votre Majesté.

„ La conclusion de tous leurs discours
„ étoit qu'il falloit profiter de la situation
„ présente, pour vivre en sûreté à l'ave-
„ nir; que si leurs Alliés n'avoient, auſſi-
„ bien qu'eux, des Barriéres suffisantes, ils
„ seroient attaqués auſſi-tôt que la France
„ auroit repris ses forces, & qu'il étoit de
„ la prudence de garantir l'Europe d'une
„ nouvelle guerre.

„ Ces propositions générales aisées à ren-
„ verser, ne demeurérent pas sans répon-
„ se de notre part; mais auſſi-tôt que nous
„ les détruisions, le Sieur Buys, à son ordi-

„ nai-

„ naire, abandonnoit la matiére agitée pour „ ſauter à un autre article.

„ C'eſt ainſi qu'il en a uſé depuis que je „ traite avec lui. Il paſſa donc ſans con- „ clure, de l'article du Duc de Savoye à „ celui des Royaumes de Naples & de Si- „ cile. Mr. le Préſident Rouillé étoit le „ meilleur témoin que je puſſe employer „ pour me plaindre des variations que Vo- „ tre Majeſté avoit remarquées dans le pro- „ cédé que les Députés de Hollande avoient „ eu en cette occaſion. Je le laiſſai donc „ parler, mais les faits éclarcis nous ne „ fûmes pas plus avancés. Mêmes inſtan- „ ces de la part de ces Meſſieurs, pour ob- „ tenir que le ſort des Royaumes de Na- „ ples & de Sicile ne ſeroit décidé que dans „ les conférences ſolemnelles pour la paix, „ & même inſtance de notre côté à ſoutenir „ qu'il étoit abſurde de prétendre que l'é- „ tat du Roi Catholique demeureroit in- „ certain, pendant que celui de l'Archiduc „ ſeroit réglé, que les Hollandois ſeroient „ contens de leur Barriére, & que les An- „ glois jouiroient de la plus grande partie „ de leurs demandes.

„ Au milieu de cette conteſtation très- „ vive, Buys nous demanda ſi Votre Ma- „ jeſté avoit par écrit le conſentement du „ Roi d'Eſpagne, pour acquieſcer aux Ro- „ yaumes de Naples & de Sicile, au-lieu „ de l'Eſpagne & des autres dépendances „ de la Monarchie Eſpagnole. Nous lui ré-

„ pondîmes que vous étiez bien éloigné,
„ SIRE, d'avoir propofé au Roi Catholi-
„ que d'accorder prématurément un pareil
„ confentement, que Votre Majefté s'é-
„ toit contentée de lui faire connoître les
„ partis qu'elle feroit peut-être obligée de
„ prendre pour le bien de la paix; mais
„ qu'il étoit impoffible d'obtenir fon aveu
„ d'un échange que les Hollandois contes-
„ toient encore avec tant d'opiniâtreté,
„ quoique la négociation eût été entamée
„ fur ce fondement. Buys reprit que ce man-
„ que de pouvoir étoit une *défectuofité*;
„ qu'envain nous traiterions ici fur les au-
„ tres conditions, fi nous n'étions pas au-
„ torifés fur la principale, & qu'il feroit
„ impoffible de prendre des mefures juftes
„ pour empêcher l'ouverture de la campa-
„ gne. Ce qu'il exagéra pour lors de la fu-
„ périorité de leurs troupes, de leur con-
„ fiance, de leur ardeur, & des grands avan-
„ tages qu'ils attendoient, feroit infini, &
„ très-ennuyeux à rapporter. Je dirai feu-
„ lement qu'ayant déjà remarqué en d'au-
„ tres occafions, qu'il vouloit profiter du
„ défir extrême qu'il croyoit que nous avions
„ d'éviter la campagne, je lui fis connoî-
„ tre encore qu'il feroit plus glorieux & plus
„ avantageux pour la France, de faire la
„ paix aux conditions du Traité des Pyre-
„ nées, après une bataille perdue, que de
„ l'acheter préfentement aux conditions que
„ les Hollandois demandoient pour leurs
„ Alliés. „ Quant

„ Quant au consentement du Roi d'Es-
„ pagne, nous leur dîmes Monsieur Rouil-
„ lé & moi, que nous avions lieu d'être sur-
„ pris de cette nouvelle demande, puis-
„ qu'un moment auparavant, ils nous assu-
„ roient que Votre Majesté n'avoit qu'à par-
„ ler, & que la déférence du Roi son petit-
„ fils pour ses volontés, étoit telle qu'il
„ céderoit sans peine toute sa Monarchie,
„ aussi-tôt que Votre Majesté lui diroit
„ qu'il le devroit faire; que puisque la sim-
„ ple parole de Votre Majesté leur suffisoit,
„ lorsqu'il étoit question de faire abandon-
„ ner au Roi Catholique toute la Monar-
„ chie d'Espagne, cette même parole de-
„ voit être encore plus forte, quand vous
„ procuriez, SIRE, au Roi votre petit-
„ fils, une espéce de dédommagement des
„ Etats qu'il abandonneroit. Monsieur
„ Rouillé fit souvenir les Sieurs Buys & Van
„ der Dussen, qu'ils lui avoient tous deux
„ fait la même demande dans leur premié-
„ re conférence; que dans la seconde, il
„ les avoit assurés que Votre Majesté se fai-
„ soit fort du consentement du Roi Catho-
„ lique, qu'ils avoient été contens de cet-
„ te promesse; qu'ils étoient par conséquent
„ mal fondés à renouveller présentement
„ une difficulté applanie de leur propre con-
„ sentement.

„ Nous proposâmes cependant de con-
„ venir par un article du Traité, que le
„ Roi d'Espagne auroit trois mois pour dé-

„ libérer ; qu'au bout de ce terme il ſe-
„ roit déchu de toute prétention de parta-
„ ge, s'il refuſoit d'accepter celui dont on
„ ſeroit demeuré d'accord. Ils objectérent
„ tous trois de concert, que cet intervalle
„ conſommeroit tout le tems de la campa-
„ gne, & que cependant leurs armées, dont
„ ils attendoient des effets ſurprenans, de-
„ meureroient inutiles. Enfin je n'ai pas en-
„ core vu tant d'opiniâtreté ni tant d'envie
„ que Buys en a marqué, de faire naître de
„ nouvelles difficultés. Votre Majeſté aura
„ la bonté d'examiner ſi elle croit devoir
„ faire préſentement quelque démarche au-
„ près du Roi d'Eſpagne, pour lever ce
„ dernier embarras, & pour avoir ſon con-
„ ſentement conditionnel, enſorte qu'on
„ puiſſe le produire quand il en ſera tems.
„ Nous ſoutiendrons cependant que le tems
„ de l'exiger n'eſt pas venu, & que ces MM.
„ ne ſont pas en droit de nous faire pareil-
„ le inſtance, quand de leur côté ils ne
„ nous apportent aucun conſentement, ni
„ de l'Empereur, ni de l'Archiduc, ſur
„ les conditions qui regardent la Maiſon
„ d'Autriche.

„ Après beaucoup de diſputes ſans con-
„ cluſion, le Penſionnaire reprit avec beau-
„ coup de ſageſſe & de flegme les points
„ que nous avions agités. Il dit que les diſ-
„ putes étoient inutiles, qu'on ne ſe per-
„ ſuaderoit de part & d'autre, ni contre
„ les ordres des Maîtres, ni contre leurs
„ in-

„ intérêts ; que nous étions inſtruits Mr. „ Rouillé & moi de leurs engagemens, & „ des égards qu'ils devoient avoir pour leurs „ Alliés, la République n'étant point auto- „ riſée à traiter pour eux; qu'il nous prioit „ d'examiner jusqu'à quel point nous pour- „ rions encore nous relâcher, comme eux „ de leur côté feroient des réflexions ſé- „ rieuſes ſur les propoſitions que nous leur „ aurions faites, & ſur celles que nous re- „ fuſions de paſſer.

„ Ils comptent que nous réſervons d'ac- „ quieſcer à la démolition de Dunkerque, „ pour céder encore cet article à Mr. de „ Marlborough; ils ne ſe relâchent point „ de celui de Strasbourg. Quant à l'Alſa- „ ce, il me ſemble qu'il n'y a que le Pu- „ blic & ceux qui veulent la guerre, qui „ en parlent. Les intentions du Penſion- „ naire me paroiſſent bonnes, & ſa manié- „ re de négocier fort droite. Il propoſa „ d'avertir Mr. le Prince Eugéne de ſe ren- „ dre ici, afin que les principales parties „ intéreſſées à la guerre, puſſent en quel- „ que façon ſe parler. Il conclut enſuite „ qu'il valoit mieux attendre l'arrivée de „ Mr. de Marlborough. Comme ils ſeront „ ici tous deux dans le cours de la ſemai- „ ne, je ſaurai vraiſemblablement à quoi „ m'en tenir avant qu'elle ſe paſſe, & j'eſ- „ pére pouvoir partir d'ici au commence- „ ment de l'autre ſemaine. Dieu veuille „ que ce ſoit de maniére que Votre Majeſ-

„ té puiſſe être contente de mon voyage.

„ Les Envoyés de Suéde, de Dannemarc „ & de Lorraine m'ont rendu viſite. J'ai „ parlé au dernier des bruits que j'ai trou- „ vé répandus au ſujet du dédommagement „ du Montferrat qu'il demande, à ce qu'on „ aſſure, aux dépens de Votre Majeſté. On „ m'avoit dit encore depuis peu de jours, „ qu'il prétendoit obtenir pour cet effet les „ trois Evêchés, & le Gouvernement per- „ pétuel de l'Alſace rendue par la paix à la „ Maiſon d'Autriche. Il s'eſt fort défendu „ de ces ſuppoſitions, que je traitois moi- „ même de chiméres en lui parlant. Il m'a „ dit qu'il ſollicitoit à-la-vérité, comme „ Votre Majeſté le fait, un dédommage- „ ment du Montferrat pour ſon Maître, „ mais ſans ſpécifier aucun Etat, propoſant „ ſeulement le Duché de Mantoue, comme „ celui dont l'Empereur diſpoſeroit préſen- „ tement le plus aiſément.

„ Au-reſte je l'ai trouvé aſſez inſtruit du „ plan de cette République & de ſes Alliés „ pour la paix, & ce qu'il m'en a dit ſe „ rapporte à ce que le Penſionnaire & les „ deux autres m'ont répété pluſieurs fois „ dans nos conférences.

„ Ce plan eſt de ſatisfaire à leur Traité „ avec l'Empereur, en procurant à l'Archi- „ duc, comme ils y ſont obligés, tous les „ Etats d'Italie.

„ De ſatisfaire aux propres intérêts de la „ Hollande, & à ceux de l'Angleterre, en

„ ob-

„ obtenant l'Eſpagne & les Indes pour le „ même Prince.

„ D'accomplir leurs Traités avec le Roi „ de Portugal & avec le Duc de Savoye, en „ s'oppoſant à tout démembrement de la „ Monarchie Eſpagnole, hors ceux dont ils „ ſont convenus avec ces deux Princes.

„ De former une Barriére qu'ils préten„ dent néceſſaire pour l'Empire, en inſiſtant „ ſur la ceſſion de Strasbourg; & le même „ Envoyé de Lorraine aſſure que l'Electeur „ de Brandebourg & les Cantons Proteſtans „ preſſent auſſi pour demander la ceſſion de „ l'Alſace & de la Franche-Comté, com„ me une Barriére pour eux. Enfin, SIRE, „ on n'entend parler que de Barriére, ter„ me ſi inconnu dans les anciennes négo„ ciations, que le Penſionnaire avouoit hier „ qu'ils avoient été fort embarraſſés à l'expri„ mer en Latin dans leurs derniers Traités.

„ Toutes les Nations paroiſſent conjurées „ contre Votre Majeſté, & ſe font un titre „ de la frayeur qu'elles affectent de ſa puiſ„ ſance, pour s'enrichir à ſes dépens dans „ une conjoncture qu'elles croyent favora„ bles à leurs prétentions.

„ Le Prince Eugéne eſt arrivé".

Le 14 *Mai.*

„ L'animoſité augmente, & les lettres „ qu'on reçoit de France, excitent les Peu„ ples à faire encore une campagne, dont

„ ils attendent de grands ſuccès. Un homme „ que j'aurai l'honneur de nommer à Votre „ Majeſté, lorsque je me ſervirai d'une voie „ plus ſûre que celle de la poſte, nous fit aver- „ tir avant-hier, Mr. Rouillé & moi, que „ nous n'avions pas un moment à perdre, „ ſi nous voulions conclure; que les eſprits „ s'aigriſſoient, & que la forme préſente du „ Gouvernement étoit telle que le nombre, „ & non le meilleur parti, décidoit des plus „ importantes affaires. Nous crûmes qu'il „ vouloit nous effrayer, & nous réſolûmes „ d'attendre l'arrivée de Mr. de Marl- „ borough.

„ Le lendemain qui étoit hier, nous par- „ lâmes chacun ſéparément au même hom- „ me. Ses intentions nous parûrent ſi bon- „ nes, & le détail qu'il fit de ce Gouverne- „ ment, nous perſuada tellement de la ſo- „ lidité de ſes raiſons, que je crus devoir „ prévenir l'arrivée de Monſieur de Marl- „ borough, pour parler au Penſionnaire. „ J'allai chez lui dès le ſoir même, & le „ trouvai ſeul; je lui confiai les derniers „ ordres que Votre Majeſté m'a donnés, „ lui faiſant voir en même tems qu'il étoit „ impoſſible que Votre Majeſté pût ſe dé- „ ſiſter de demander un partage pour le „ Roi d'Eſpagne, & qu'il n'y en avoit point „ de plus ſimple & de plus naturel que ce- „ lui des Royaumes de Naples & de Sicile.

„ Cet article & celui de Feneſtrelles & „ d'Exilles furent conteſtés comme dans les

„ autres conférences, & le Penſionnaire
„ conclut, en diſant qu'il falloit néceſſaire-
„ ment attendre Monſieur de Marlborough,
„ dont l'arrivée ici n'étoit retardée que par
„ le vent contraire. Il me dit qu'il avoit
„ trouvé le Prince Eugéne fort raiſonnable
„ ſur le ſujet de la paix. Le bruit d'une né-
„ gociation eſt le motif du voyage qu'il a
„ fait ici. Le Penſionnaire avoit voulu le
„ détourner d'y venir; mais le Prince Eu-
„ géne lui a dit qu'il avoit promis à Mon-
„ ſieur de Marlborough de s'y trouver,
„ lorſque ce dernier reviendroit d'Angleter-
„ re; qu'il avoit prévenu ce terme de quel-
„ ques jours, & qu'il l'avoit fait d'autant
„ plus aiſément, que tous les ordres ſont
„ donnés pour la campagne, & que ſon ab-
„ ſence ne peut y cauſer aucun préjudice.
„ Le Penſionnaire me dit qu'il iroit aujour-
„ d'hui voir Monſieur le Prince Eugéne, que
„ demain nous nous parlerions encore, le
„ Penſionnaire & moi, & que Monſieur de
„ Marlborough arrivant, on pourroit bien
„ avancer les affaires dans le reſte de la ſe-
„ maine.

„ Je ſuis honteux, Sire, qu'elles ne le
„ ſoient pas davantage, après avoir em-
„ ployé tous les moyens que Votre Majeſté
„ m'avoit donnés pour les terminer. J'étois
„ perſuadé qu'avec de pareilles armes, je
„ ſurmonterois la difficulté conſtante que
„ je trouve ſur le partage du Roi d'Eſpa-

„ gne ; mais au-lieu d'entrer dans la juſtice „ de mes raiſons ſur cet article, on me ré- „ pond que Votre Majeſté peut donner un „ autre établiſſement au Roi ſon petit-fils ; „ & quand je demande quel eſt cet autre „ établiſſement, on me propoſe, comme „ un expédient ſans replique, de démem- „ brer la Franche-Comté, & de la donner „ en Souveraineté au Roi Catholique.

„ Ce que je ſouffre, Sire, de ces ſor- „ tes de propoſitions, intéreſſe peu le ſer- „ vice de Votre Majeſté ; mais je puis l'as- „ ſurer que jusqu'à-préſent la patience ne „ m'a point échappé, & que je la conſer- „ verai jusqu'à ce que je parte d'ici, la „ croyant néceſſaire pour l'exécution de „ vos ordres. Comme ils ſeront accomplis, „ ſoit que les affaires ſoient portées à une „ concluſion, ſoit que je voye clairement „ qu'il ſoit impoſſible que la paix prévienne „ la campagne, je compte partir au plus „ tard la ſemaine de Pentecôte ; & quoique „ j'eſpére me rendre en quatre jours auprès „ de Votre Majeſté, je lui dépêcherai ce- „ pendant un Courrier après que j'aurai par- „ lé à Monſieur de Marlborough, afin de „ l'informer plus promptement de l'état où „ ſeront les affaires. Je ſuis avec un pro- „ fond reſpect, &c".

A Monſieur le Duc de Beauvilliers.

A La Haye, le 14 *Mai* 1709.

„ Vous verrez, Monſieur, par la Lettre „ que j'écris aujourd'hui au Roi, que la „ diſpute eſt préſentement réduite prin- „ cipalement au partage pour le Roi d'Eſ- „ pagne, & à la reſtitution d'Exilles & de „ Feneſtrelles. Ce ſont deux points que je „ ne doutois pas d'emporter, ayant cédé „ ſur tous les autres; mais ne le pouvant „ faire ſur ces derniers, je compte preſque „ de m'en retourner après un voyage & un „ ſéjour ici très-inutiles pour le ſervice du „ Roi. L'idée qu'on a en Hollande de notre „ mauvais état, fait d'étranges effets; & „ ceux que la guerre fait ſouffrir dans ce „ Pays, oublient leurs peines, dans l'eſpé- „ rance qu'ils ont d'accabler la France, „ qu'ils croyent ne pouvoir trop abaiſſer „ pour aſſurer leur propre repos.

„ Quelque déſir que j'aye de recevoir des „ Lettres de la France, n'en ayant point „ eu depuis que je ſuis parti, je voudrois „ aux dépens de ma propre ſatisfaction „ qu'il ne vînt ici aucune nouvelle pendant „ huit jours; celles que l'on écrit, ſuſci- „ tent de nouveaux obſtacles à la conclu- „ ſion de la paix.

„ Les idées qu'on nous a tant données de „ parti de Républicains, & de bien inten-

„ tion-

„ tionnés, font bien différentes fur les „ lieux, de ce qu'on en croit de loin. Il eft „ préfentement impoffible d'établir des régles certaines pour agir auprès d'un Gou„ vernement compofé d'un nombre infini „ de gens qui fe croyent & veulent être les „ maîtres. Ils font en grande partie nou„ veaux dans les affaires, & fuivent des im„ preffions anciennes qui font beaucoup „ d'effets dans les tems préfens.

„ L'arrivée de Monfieur de Marlborough „ décidera de mon départ, que je ne comp„ te pas retarder au-delà du commence„ ment de la femaine prochaine".

Les foupçons de l'infidélité de la pofte, avoit obligé Torcy de différer à nommer dans fa dépêche, Van der Duffen, auteur des avis fecrets donnés au fujet de l'aigreur des efprits, & de l'oppofition presque générale à la paix. Il avoit dépeint la forme du Gouvernement telle que le nombre, non le parti le plus fage, décidoit des plus importantes affaires. Toutefois fes proteftations de fincérité & de bonnes intentions, ne diffipoient pas la défiance que naturellement on a des avis donnés par un ennemi. Il n'étoit que trop vraifemblable que l'objet de Van der Duffen étoit de découvrir le fond des intentions du Roi, en intimidant ceux qui négocioient de la part de Sa Majefté. Ils répondirent de concert à Tourton, François de la R. P. R. établi en Hollande, détaché vers eux par Van der Duffen, qu'ils n'a-

n'avoient rien à dire au-delà de ce qu'ils avoient déclaré au Penſionnaire.

Van der Duſſen, ſans ſe rebuter, ſe trouva le lendemain chez le Baron de Duyvenvoorden, qui les avoit invités à dîner dans une maiſon de campagne auprès de La Haye, appartenante au Comte de Portland, ſon beau-pére.

Van der Duſſen, ſous prétexte de promenade, les entretint l'un & l'autre ſéparément, à différentes repriſes. Il reprit & répéta les mêmes avis que Tourton, de ſa part, leur avoit donnés la veille. Il y ajoûta des circonſtances particuliéres.

Selon lui, la voix & le déſir unanime du Public s'accordoient à faire une campagne, dont les fonds & les préparatifs étoient faits. On ne ceſſoit de répandre que la France étoit réduite à la derniére extrémité. Les lettres de Paris & des Provinces du Royaume confirmoient cette nouvelle chaque ordinaire. On en concluoit que ſi les Hollandois ſavoient profiter d'une telle conjoncture, ils n'auroient plus rien à craindre; que ſi la négligeant, ils manquoient à leurs engagemens envers les Alliés, la perte de la République étoit inévitable.

Van der Duſſen inſiſtoit donc ſur la néceſſité preſſante de s'expliquer promptement; car il n'en ſeroit plus tems, avant qu'il fût peu de jours. Les changemens étoient prochains; on demandoit alors Valenciennes & Cambray, pour les comprendre dans la Barriére.

Plu-

Plusieurs proposoient déjà le Traité des Pyrenées, encore croyoient-ils se modérer. Le Traité même imprimé depuis peu de jours en Flamand, se débitoit dans les maisons, sans qu'on sût par quel ordre, ni de quelle part.

Ce seroit se tromper, disoit Van der Dussen, que de compter sur le crédit de quelques Particuliers de la Province de Hollande bien intentionnés pour la paix, & la désirant, comme utile & même néceſſaire au bien de l'Etat. La résolution de cette Province, la principale de toutes, dépend de plus de cinq cens personnes, la plupart conduites par la prévention, gens regardant la France comme réduite aux abois, & tellement animés par le souvenir des tems passés, que sans raisonner ils concluoient qu'il falloit achever d'accabler cette ennemie puissante.

Je suis, disoit Van der Dussen, le seul dans ma ville porté pour la paix, & j'ai à combattre vingt-huit personnes qui m'égalent en crédit. Mon séjour à La Haye empêche qu'elles ne délibérent sur les derniéres propositions, & certainement elles ne seroient pas contentes des conditions qui regardent les Alliés.

Quant à l'article de la Barriére, on se croit en état d'en obtenir une infiniment plus considérable que celle que vous offrez, & les lettres de la France font de si tristes descriptions de l'état du Royaume, que si vous différez encore quelques jours, les Provin-

ces-

ces-Unies formeront de nouvelles prétentions.

Pourquoi & par quelle raiſon, demandoit Van der Duſſen, attendre à s'expliquer que Marborough ſoit arrivé? Le tems en eſt incertain, peut-être ſe paſſera-t-il quinze jours avant qu'il puiſſe faire le trajet d'Angleterre en Hollande; d'ailleurs il apportera de nouvelles difficultés à la paix, au-lieu d'applanir les anciennes.

Il conſeilloit donc, ſe vantant d'être homme d'honneur, & d'aimer ſon Pays, de parler clairement au Penſionnaire; de prévenir Marlborough, & de croire qu'il étoit de la derniére importance de finir promptement; car enfin, diſoit-il, les bien intentionnés ſeront forcés de céder au torrent, & d'ailleurs ils ſont hors d'état de s'oppoſer à leurs Alliés. Comment en effet réſiſter à ſoixante-dix & même près de quatre-vingts mille hommes de troupes étrangéres, actuellement dans les Païs-Bas?

Ces repréſentations fondées ſur la vérité & conformes aux avis que Torcy & Rouillé recevoient de différens endroits, firent ſur l'un & ſur l'autre une égale impreſſion.

Il eſt des conjonctures où la prudence veut qu'on eſſaye de gagner du tems, il en eſt d'autres où tous les momens ſont précieux.

L'état de la France empiroit de jour en jour. La famine y régnoit. Les finances étoient épuiſées, & les reſſources pour les rétablir, étoient taries.

On

On doutoit du courage des troupes, quand les moyens de ſubſiſter leur manqueroient; l'ouverture de la campagne étoit cependant très-prochaine. Le mois de Mai approchoit de ſa fin. Comment eſpérer de terminer heureuſement une négociation ſi importante, dans un ſi court intervalle? Il falloit donc ſe réduire à faire connoître à toute l'Europe la ſincérité des intentions du Roi, le déſir véritable qu'il avoit de rétablir la paix, pendant que ſes ennemis n'épargnoient aucun moyen pour en traverſer la concluſion.

Pour cet effet, il étoit néceſſaire que les facilités que Sa Majeſté apportoit à finir la guerre, devinſſent publiques.

Van der Duſſen avoit inſiſté ſur la démolition de Dunkerque, comme une condition eſſentielle à la ſatisfaction des Anglois. Torcy lui confia que cette demande, quoique dure, n'empêcheroit pas de conclure. Van der Duſſen le pria de le déclarer au Penſionnaire: mais vous m'avez tous deux conſeillé, reprit Torcy, d'attendre pour le dire, l'arrivée du Duc de Marlborough; je ſuivrai cependant votre dernier avis, & parlerai en conformité au Penſionnaire.

La démolition des fortifications de Dunkerque n'étoit pas la ſeule prétention des Anglois. Ils demandoient encore que le port fût comblé. Les Hollandois, dit Torcy, pourront un jour ſe repentir d'avoir appuyé les demandes de l'Angleterre; Van der Duſſen en convint. Il avoua même que ſa Répu-

publique craignoit l'autorité que cette Couronne s'étoit acquiſe en Hollande. Cet article débattu, on paſſa enſuite à celui de Strasbourg.

Indépendamment des droits acquis au Roi ſur Strasbourg par la ceſſion de l'Alſace, cette ville avoit été cédée expreſſément à Sa Majeſté par le dernier Traité de paix, & cette augmentation de droit étoit comme achetée par un échange onéreux. Il n'y avoit donc nulle équité, pas même une ombre, à demander qu'elle fût rendue à l'Empire à titre de reſtitution; mais la juſtice eſt mal écoutée, où l'injuſtice tient lieu de raiſon.

Van der Duſſen propoſa de chercher des expédiens, Torcy réſiſta. Il ouvrit enſuite celui de démolir les fortifications de Strasbourg. Van der Duſſen ſans y conſentir, demanda ſi ce ne ſeroit pas un expédient de mettre dans la ville une garniſon Suiſſe. La propoſition ne fut pas rejettée.

La queſtion ſur l'état à laiſſer au Roi d'Espagne, fut inutilement agitée.

Van der Duſſen aſſura que Buys, Député avec lui, déſiroit ſincérement la paix. Son intérêt l'y portoit, eſpérant qu'après ſa concluſion il ſeroit nommé Ambaſſadeur en France. Il le fut en effet après le Traité d'Utrecht, & pendant le cours de ſon Ambaſſade il fut ſi touché des qualités qu'il reconnut dans la perſonne du Roi, que lorsque la mort enleva ce Monarque, la dou-

leur de l'Ambaſſadeur de Hollande fit honte à l'ingratitude de pluſieurs Sujets de Sa Majeſté comblés de ſes bienfaits.

Ces converſations finies, Torcy de retour à La Haye, alla chez le Penſionnaire, & le trouvant ſeul, s'ouvrit à lui du conſentement que le Roi donneroit à démolir les fortifications, & à combler le port de Dunkerque. Ainſi les Anglois devoient être contens, & la négociation pouvoit s'avancer ſans attendre inutilement l'arrivée du Duc de Marlborough, contrariée par les vents, par conſéquent incertaine.

On pouvoit auſſi examiner les deux expédiens agités avec Van der Duſſen, au ſujet de Strasbourg.

Ces articles, répondit le Penſionnaire, pourroient faire une partie de la ſatisfaction des Alliés, mais elle ne ſeroit pas complette. Les Traités engagent la République à la procurer parfaite. Elle doit s'acquitter de ſes obligations, avant que de dépoſer les armes. Il ne lui eſt pas permis de penſer autrement, lorsque les affaires de la grande alliance ſont en ſi bon état. A-la-vérité les Anglois auroient ſatisfaction ſur la plus grande partie de leurs demandes, mais ils ne l'auroient pas ſur toutes; & pour le prouver, il ajoûta que le Parlement avoit préſenté une adreſſe l'année derniére, pour ne pas faire la paix ſans conſerver Naples & Sicile, unis à la Monarchie d'Espagne; que jamais la Nation Angloiſe ne conſentiroit à laiſſer ces

deux

deux Royaumes au pouvoir d'un Prince de France; que les Hollandois ne pouvoient y consentir aussi, puisqu'ils étoient intéressés à l'empêcher, & par la raison de leur commerce du Levant commun avec les Anglois, & par les obligations de leurs alliances. Qu'ils avoient promis à l'Empereur de le maintenir dans la possession de tous les Etats d'Italie, & qu'ils ne pouvoient manquer à de telles promesses, ni le contraindre par force à céder le Royaume de Naples, dont il étoit en possession.

Torcy répondit que ce n'étoit pas la premiére fois qu'on lui avoit fait l'objection frivole des adresses du Parlement d'Angleterre; que personne n'ignoroit qu'elles n'étoient pas des loix, & que si elles donnoient occasion d'en faire, ces loix ne servoient pas de régles aux Traités, & n'avoient de force tout au plus que dans l'étendue de la Monarchie Angloise.

On promet beaucoup, quand il est question de former des alliances. Il faut éblouir ceux qu'on veut engager, & les attirer par l'appas des avantages qu'on fait leur présenter: mais les guerres ne sont pas éternelles; après un certain tems la paix est désirée, & pour l'obtenir il faut ordinairement se relâcher de quelques-uns, souvent de tous les avantages qu'on s'étoit promis mutuellement en prenant les armes. Les Hollandois en obtenoient de si considérables par les offres que le Roi leur avoit faites, qu'il y avoit lieu

d'être étonné de l'oppoſition qu'ils apportoient à la condition d'un partage pour le Roi d'Eſpagne, & de leur opiniâtreté à le priver généralement de toute Souveraineté, lorſqu'ils vouloient le forcer à ſe dépouiller, pour le bien de la paix, de la Monarchie d'Eſpagne & des Indes.

C'eſt ce que Torcy eſſaya de faire comprendre au Penſionnaire, lui faiſant voir en même tems que l'Empereur profitoit aſſez des événemens de la guerre, & des ſecours de ſes Alliés, pour ſe déſiſter, en conſidération de la paix, du Royaume de Naples, & le laiſſer joint à la Sicile que le Roi Philippe poſſédoit encore.

Le Penſionnaire perſiſtant à ſe retrancher ſur l'obligation des Traités, & ſur la néceſſité d'attendre l'arrivée du Duc de Marlborough, pour régler l'article des Royaumes de Naples & de Sicile, auſſi-bien que celui du Roi d'Angleterre, Torcy convint de cette eſpéce de ſurſéance. Il reſtoit à parler de l'article de Strasbourg. Heinſius demanda quel uſage il pouvoit faire des expédiens propoſés. Son deſſein étant d'en parler au Prince Eugéne, ſoit vérité ſoit feinte, il demanda au Miniſtre du Roi ce qu'il en penſoit. Ils convinrent tous deux que le Penſionnaire communiqueroit au Prince Eugéne ces expédiens, comme propoſés par un tiers qu'il ne pouvoit ni ne vouloit nommer; que s'ils étoient approuvés, ils applaniroient peut-être les difficultés que la Fran-

ce

ce apportoit à la reſtitution de Strasbourg.

Le Penſionnaire promit de parler en ce ſens au Prince Eugéne, & d'aller chez lui le lendemain.

Il aſſura que quoique ce Général eût fait la guerre heureuſement, il ne paroiſſoit pas animé à la continuer, mais qu'au-contraire il y avoit lieu de le trouver très-raiſonnable.

Le Penſionnaire s'engagea de dire à Torcy quelle ſeroit la réponſe du Prince Eugéne, le lendemain de la viſite qu'il comptoit lui rendre.

Pendant cet intervale, Torcy reçut encore des avis d'Amſterdam & de Rotterdam, des ſentimens de ces Villes & de la Province de Hollande au ſujet de la paix. Ces avis s'accordoient à faire voir que ceux qu'on pouvoit regarder comme les mieux intentionnés, principalement dans les villes d'Amſterdam & de Rotterdam, étoient perſuadés que la paix ſeroit impoſſible ſi la France y attachoit la condition de laiſſer au Roi d'Eſpagne les Royaumes de Naples & de Sicile. C'étoit le même eſprit de tous côtés, & les ennemis de la France perſuadés qu'elle étoit réduite à la derniére extrémité, ſe croyoient en droit de tout demander, & ſûrs de tout obtenir.

Sur ce fondement, le Penſionnaire avoit propoſé d'ériger la Franche-Comté en Royaume, pour en compoſer un partage à donner au Roi d'Eſpagne. D'autres que ce Minis-

nistre, vouloient regarder comme réalité, cette idée chimérique. On ne révoquoit pas en doute, qu'il ne fût de la justice de soutenir toutes les demandes que feroit le Duc de Savoye.

L'Etat lui avoit promis de lui garantir ce qu'il occuperoit en Dauphiné & en Provence. S'il s'étoit rendu maître de ces deux Provinces, les Hollandois se feroient crus engagés à le maintenir dans la possession de l'une & de l'autre, & en même tems assez puissans pour conserver à leur Allié un tel agrandissement.

La dépêche écrite au Roi le 16 Mai, informoit Sa Majesté de la conférence tenue le 15 du même mois avec le Pensionnaire.

Lettre au Roi.

A La Haye, le 16 *Mai* 1709.

„ La conversation, SIRE, que j'eus hier „ avec le Pensionnaire, ne me fournit point „ encore de matiére pour dépêcher un Courier à Votre Majesté; car on attend l'arrivée de Mr. le Duc de Marlborough, & „ jusqu'à ce qu'il soit ici, rien ne sera décidé sur les propositions que j'ai faites. „ La derniére a été de démolir les fortifications de Strasbourg. Le Pensionnaire „ me dit hier qu'il en avoit parlé à Mr. le „ Prince Eugéne, comme d'un expédient „ pour laisser cette Place à Votre Majesté,

„ sans

„ ſans donner aucun ombrage à l'Empire ; „ que ſa réponſe avoit été, qu'il ne pou- „ voit décider ſur ces ſortes d'affaires ſans „ conſulter Mr. de Marlborough ; qu'il „ croyoit cependant que la démolition des „ fortifications de Strasbourg, n'aſſureroit „ pas l'Allemagne, Votre Majeſté ayant en- „ core d'autres Fortereſſes ſur le Rhin. Le „ Penſionnaire appuya cette réflexion, & „ ſoutint que le Rhin ſeul devoit ſervir de „ Barriére entre la France & l'Empire;qu'au- „ trement Votre Majeſté ayant toujours „ une entrée libre en Allemagne, les Etats „ voiſins craindroient continuellement ſa „ puiſſance.

„ Je me plaignis, Sire, de cette nou- „ velle prétention, & de la facilité qu'on „ avoit ici à ſoutenir toutes les demandes „ que les ennemis de Votre Majeſté s'avi- „ ſoient de former ſous le vain nom de „ Barriére néceſſaire. Je lui fis voir qu'il „ étoit inouï de vouloir ôter à Votre Ma- „ jeſté le droit d'avoir des Fortereſſes „ pour la ſûreté de ſon Royaume, princi- „ palement quand l'Empereur tenoit au-lieu „ de l'Empire une garniſon dans Philips- „ bourg. Que tout ce qu'on pouvoit deman- „ der à Votre Majeſté, étoit de démolir „ les ponts qu'elle avoit ſur le Rhin, & „ qu'elle vouloit bien y conſentir, ainſi „ qu'elle avoit fait au Traité de Ryswick.

„ Je rappellai à cette occaſion l'extrême „ différence que j'avois trouvée en arrivant

„ ici, entre le plan que cette République „ établiſſoit préſentement, & le projet dont „ ſes Députés s'étoient expliqués à Mr. „ Rouillé ; que lorsque j'étois parti d'au- „ près de Votre Majeſté, elle regardoit la „ réſerve des Royaumes de Naples & de „ Sicile, pour le Roi ſon petit-fils, com- „ me une condition réglée, & que depuis „ que j'étois ici, les conteſtations ſe forti- „ fioient tous les jours ſur cet article.

„ Le Penſionnaire voulut encore juſtifier „ les Députés de l'Etat; mais l'éclairciſſe- „ ment étoit inutile, ſe réduiſant aux mê- „ mes raiſons rebattues tant de fois. Il ſou- „ tint cependant avec autant de force qu'à „ l'ordinaire, les prétentions des Alliés ſur „ toute la Monarchie d'Eſpagne, & de- „ meura ferme à dire que les Hollan- „ dois ne pouvoient ſe relâcher de leurs „ engagemens.

„ Le terme de Barriére s'étend ſi loin, „ qu'il me dit que les Royaumes de Na- „ ples & de Sicile étoient une Barriére né- „ ceſſaire pour le Tirol.

„ Il eſt difficile de conclure, lorſqu'on rai- „ ſonne ſur de pareils principes. Le Penſion- „ naire me dit que je traiterois peut-être plus „ facilement, peut-être même plus indépen- „ damment des Hollandois, avec Mr. le Prin- „ ce Eugéne & Mr. de Marlborough. Je ré- „ pondis que le but de mon voyage regardant „ principalement ſa République, j'aurois „ mieux aimé traiter ſans eux avec lui, & avec „ les

„ les Députés de l'Etat. Il reprit encore la „ même raiſon tant de fois alléguée, de leurs „ engagemens avec leurs Alliés. Il ajoùta „ qu'il étoit bien fâcheux que l'on eût com- „ mencé ſi tard la négociation.

„ Il eſt presque inutile de rapporter à „ Votre Majeſté, ce que le Penſionnaire „ me répéta comme une nouvelle propoſi- „ tion, celle d'ériger la Franche-Comté „ en Royaume, & de le donner au Roi d'Eſ- „ pagne pour dédommagement. Quoiqu'un „ pareil projet, propoſé ſérieuſement, ir- „ rite, je lui répondis ſans colére apparen- „ te, que ſi les Provinces réunies à la Cou- „ ronne pouvoient être démembrées, Vo- „ tre Majeſté n'auroit beſoin ni de l'avis „ ni du conſentement de ſes ennemis, pour „ en diſpoſer en faveur des Princes ſes en- „ fans, comme elle le jugeroit à propos. „ Il inſiſta ſur l'extrême déſir que l'Empe- „ reur avoit de conſerver tous les Etats d'I- „ talie, & ſur l'obſtacle invincible que les „ Hollandois trouveroient à le dépouiller „ du Royaume de Naples au préjudice de „ leurs engagemens. Nous parlâmes à cet- „ te occaſion des intérêts de la Maiſon „ d'Autriche par rapport à la conſervation „ de la Dignité Impériale, de ſes anciennes „ vues ſur l'Italie; enfin des vexations exer- „ cées par les troupes Allemandes, pendant „ l'hyver dernier, ſur les Etats du Pape, „ & des Princes de Lombardie. Le Penſion- „ naire avoua ſans peine que la Hollande

„ avoit condamné cette conduite, moins
„ à-la-vérité par compassion pour les Prin-
„ ces d'Italie, que parce qu'on craignoit ici
„ que l'Empereur engagé dans une nouvel-
„ le guerre, ne fût plus maître d'envoyer
„ ses troupes en Piémont pour l'ouverture
„ de la campagne; qu'il avoit cependant
„ promis qu'elles y seroient à tems, & qu'en
„ effet il avoit tenu parole.

„ Il paroît cependant, dit le Pensionnai-
„ re, qu'on ne craint pas beaucoup en Fran-
„ ce les efforts de Mr. le Duc de Savoye.
„ Je lui dis que Mr. le Duc de Berwick
„ ayant une bonne armée, pourroit facile-
„ ment les rendre inutiles; que, selon les
„ apparences, Votre Majesté auroit la su-
„ périorité en Allemagne & en Catalogne;
„ qu'ainsi toutes les espérances de ses enne-
„ mis se réduiroient du côté des Païs-Bas.
„ Il me dit que les forces des Alliés étoient
„ aussi très-grandes de ce côté, & qu'ils a-
„ voient lieu d'en attendre de grands succès.

„ Je ne rapporte point à Votre Majesté
„ plusieurs circonstances inutiles de cette
„ conversation; mais en parlant de la situa-
„ tion présente des affaires de l'Europe,
„ & portant nos vues sur l'avenir, le Pen-
„ sionnaire convint avec moi que la Maison
„ d'Autriche réduite à deux Princes, pou-
„ voit aisément finir; que Mr. le Duc de
„ Savoye deviendroit Roi d'Espagne, & je
„ lui dis même plusieurs circonstances qui
„ prouvent que ce Prince en avoit toujours

„ eu

„ eu la penſée & l'eſpérance. Je lui demandai ſi l'on ſeroit bien content en Hollande, d'avoir un pareil voiſin maître des Païs-Bas Catholiques. Il me dit que quoique cette idée fût éloignée, il y auroit en ce cas des guerres entre la France & l'Eſpagne, qui donneroient aux Provinces-Unies les moyens de ſe conſerver, ſi elles prenoient bien leur parti.

„ J'eus occaſion dans cette conférence, de lui dire que les embarras que nous trouvions à la paix ſeroient bientôt levés, ſi l'on vouloit laiſſer l'Europe en l'état où elle eſt préſentement; que le Roi d'Eſpagne pourroit aiſément abandonner la Sicile, & que la Maiſon d'Autriche acquérant tous les Etats d'Italie, ſeroit ſatisfaite. Le Penſionnaire vouloit me parler des projets qu'on avoit propoſés pour aſſûrer en ce cas le commerce des Indes; mais les idées en étant un peu effacées, il ne diſtinguoit pas bien la propoſition que le Comte de Bergheick avoit faite, de celle dont le Sieur Ménager étoit l'auteur. Il me dit que l'exécution d'un pareil plan étoit impoſſible, louant d'ailleurs le Comte de Bergheick.

„ Tout ce que j'apprens, Sire, eſt conforme à ce que le Penſionnaire & les Députés de l'Etat nous ont dit, à Monſieur le Préſident Rouillé & à moi, enſemble & ſéparément. L'idée de la paix eſt bien reçue ici, & fait plaiſir aux Peuples que

„ les

„ les taxes & les impoſitions ſont ſouffrir;
„ mais ils n'en ſouffrent pas aſſez pour finir
„ la guerre, en manquant aux moindres
„ des engagemens qu'ils ont pris avec leurs
„ Alliés. Ils croyent que leur honneur &
„ leur ſûreté dépendent de la maniére dont
„ ils ſatisferont à leurs Traités.

„ On eſt ici perſuadé que le partage de
„ la Monarchie d'Eſpagne eſt impoſſible
„ dans l'exécution, & quoique les Hollan-
„ dois craignent moins que les Anglois de
„ voir les Royaumes de Naples & de Sici-
„ le poſſédés par un Prince de France, il
„ paroît cependant qu'ils ſe laiſſent entraî-
„ ner par le torrent, & qu'ils aiment mieux
„ penſer comme les Anglois, que de les
„ contredire.

„ Molo eſt venu ici. Il m'a parlé comme
„ tous ceux que j'avois vus avant ſon arri-
„ vée. Je l'ai queſtionné ſur ces Républi-
„ cains, & ces bien-intentionnés dont ſes
„ Lettres ſont ordinairement remplies; ce
„ ne ſont que des noms; tout s'évanouit,
„ lorſqu'on veut en approfondir la réalité.
„ Enfin, SIRE, je ſerois déjà parti, ſi je
„ ne croyois abſolument néceſſaire d'atten-
„ dre ici Monſieur de Marlborough. Je ne
„ crois pas le trouver plus facile que ceux
„ à qui j'ai parlé juſqu'à-préſent; mais au-
„ moins je n'aurai rien laiſſé qui n'ait été
„ tenté, & Votre Majeſté ſera éclaircie des
„ véritables intentions de ſes ennemis".

Le Miniſtre du Roi avoit lieu de craindre
que

que Sa Majesté mécontente de tant de condescendance pour le Pensionnaire, de déférence aux insinuations des Députés de la République, de frayeur des avis, peut-être mal fondés, des dispositions de la Province de Hollande, & particuliérement des villes d'Amsterdam & de Rotterdam, ne lui fît de justes reproches de s'être trop pressé de découvrir le fond des pouvoirs qu'elle lui avoit confiés; mais il fut rassuré par la dépêche qu'il reçut, datée du 14 Mai. Non seulement le Roi approuvoit sa conduite à La Haye, & le compte qu'il avoit rendu à Sa Majesté des premiéres conférences, mais elle ajoûtoit encore de nouvelles facilités à l'exécution des ordres qu'elle lui avoit donnés.

Elle consentoit à prescrire un terme de trois mois, par exemple, pour laisser au Roi d'Espagne le loisir de délibérer pendant cet espace de têms, s'il accepteroit ou s'il refuseroit le dédommagement qui lui seroit proposé, dont il seroit absolument privé, s'il laissoit passer ce terme fatal sans s'expliquer, son silence étant regardé comme un refus.

En ce cas le Roi retireroit ses troupes actuellement en Espagne, & refuseroit à l'avenir tout secours au Roi son petit-fils. De tous les engagemens que les ennemis pourroient demander au sujet de l'Espagne, Sa Majesté avoit résolu de n'en refuser aucun, si ce n'étoit d'employer ses forces, ou d'ac-

d'accorder paſſage à celles de ſes ennemis, pour détrôner le Roi Catholique.

Elle ſouhaitoit que ſi la néceſſité preſſante de faire la paix, la forçoit à ſe déſiſter de toute demande de dédommagement en faveur du Roi Philippe, il fût poſſible d'obtenir au-moins de cette extrême condescendance, la conſervation de Dunkerque & de Strasbourg, celle au-moins de l'une de ces deux villes.

Qu'il ne fût plus parlé de rétablir le Traité de Munſter, ſuivant le ſens des Allemans.

Pour leur ôter tout ombrage, le Roi conſentoit à démolir le Fort-Louis, auſſi-bien qu'à rendre Briſack, ſi l'on obtenoit à cette condition de conſerver Strasbourg & Landau fortifiés.

L'état des affaires étoit une raiſon preſſante de tenter toutes ſortes de voies pour parvenir promptement à la paix. Ainſi ce n'étoit pas un deshonneur d'eſſayer ſi le Duc de Marlborough intéreſſé à continuer la guerre, ne feroit pas encore plus ſenſible à l'intérêt que le Roi lui feroit trouver de contribuer à la paix.

S'il en étoit aſſez touché pour y donner ſes ſoins & ſon crédit, & s'il réuſſiſſoit à conſerver les Royaumes de Naples & de Sicile, même le ſeul Royaume de Naples, pour dédommager le Roi Philippe de la ceſſion de tant de grands Etats, la récompenſe que le Roi conſentoit de lui donner, devoit être de deux millions de livres.

Au

Au défaut de ce dédommagement, Sa Majesté proposoit d'accorder la même récompense, si Dunkerque lui étoit conservé avec son port & ses fortifications.

La même encore, si Dunkerque étant refusé, Strasbourg demeuroit à la France, rendant le Fort de Kell à l'Empire.

De ces trois alternatives, celle que le Roi préféroit, étoit le dédommagement demandé pour le Roi d'Espagne.

L'offre de la récompense devoit augmenter à proportion du service; elle auroit été de trois millions, si le dédommagement du Roi Catholique étant accordé, le Roi eût aussi conservé Dunkerque ou Strasbourg & Landau, cédant de sa part le Fort de Kell & Brisack.

Enfin Sa Majesté étendit jusqu'à quatre millions le pouvoir qu'elle donnoit à son Ministre, de faire des offres à Marlborough, si moyennant une telle promesse il procuroit au Roi d'Espagne les deux Royaumes de Naples & de Sicile pour son dédommagement, & si Dunkerque, Strasbourg & Landau demeuroient à la France.

Tout Prince Souverain présumoit alors qu'il étoit en droit de former contre elle des prétentions. Il se feroit cru deshonoré, s'il n'avoit rien exigé au préjudice de la Couronne.

Le Duc de Lorraine parut au rang des prétendans. Il demandoit un équivalent pour Longwi que le Roi avoit fait fortifier, & solli-

licitoit les Alliés de comprendre ſa demande dans les conditions préliminaires de la paix. Jamais Sa Majeſté ne lui avoit refuſé cet équivalent qu'elle trouvoit juſte de lui accorder. Il ne s'agiſſoit que de régler comment il ſeroit compoſé. C'étoit une convention particuliére à faire, indépendante abſolument des conditions de la paix générale; mais ce Prince eſpéroit que ſi elle étoit compriſe dans les préliminaires, il pourroit obtenir la ville de Toul & le Toulois, pour former cet équivalent, auſſi-bien que la liberté, qu'il n'avoit pas, de fortifier Nancy, ou quelqu'autre poſte en Lorraine. C'eſt ce que le Roi lui auroit conſtamment refuſé.

Il prétendoit encore l'indemnité de ſes droits ſur la partie du Montferrat que l'Empereur avoit donnée au Duc de Savoye, & comme héritier du feu Duc de Mantoue, la poſſeſſion de Charleville.

Le Roi n'étoit point tenu des faits de la Maiſon d'Autriche: c'étoit à la Cour de Vienne que le Duc de Lorraine devoit porter ſes plaintes, & demander l'indemnité du tort que l'Empereur pouvoit lui avoir fait en diſpoſant du Montferrat.

Quant à Charleville, il y avoit pluſieurs prétendans à cette partie du Duché de Mantoue; les voies de droit étoient également ouvertes à tous, & Sa Majeſté laiſſoit à tous la liberté de ſoutenir leurs droits.

Ses ordres ſur l'article de la Barriére, portoient qu'en cédant Lille, il falloit

dis-

diſtraire de ſes dépendances les Châtellenies de Douay & Orchies. Propoſer une ſuſpenſion d'armes, s'il y avoit quelque diſpoſition à la paix.

Chaque jour la concluſion en étoit plus déſirée. La dépêche du Roi du 22 Mai, apporta l'ordre de céder Exilles & Feneſtrelles, s'il étoit impoſſible ſans cette condition de convenir des préliminaires.

Avant que Torcy reçût ce dernier ordre, le Duc de Marlborough arriva de Londres à La Haye; la négociation devint alors plus vive. Les conférences furent plus fréquentes, & ſi la ſincérité de la part des ennemis eût répondu à celle de Sa Majeſté, les Miniſtres employés à traiter la paix ne ſe ſeroient pas ſéparés ſans la conclure. Dieu par ſa bonté ne permit pas qu'elle ſe fît au deſavantage de la Maiſon Royale & de la France. Les Lettres ſuivantes expliqueront les circonſtances & la fin des conférences.

Lettre au Roi. Du 22 *Mai* 1709.

,, La négociation dont Votre Majeſté ,, nous a chargé Monſieur Rouillé & moi, ,, languiſſoit. Le Penſionnaire & le Prince ,, Eugéne attendoient également le Duc de ,, Marlborough avant que de répondre aux ,, offres que j'avois faites. Il arriva ici le ,, 18 au matin, & depuis, SIRE, le mouvement a été ſi grand, que je me ſuis vu ,, contraint de différer d'écrire à Votre Ma-

 ,, jeſté,

„ jeſté, ne pouvant l'informer que très-in-
„ certainement du ſuccès qu'auroient nos
„ propoſitions. Nous voyons depuis hier
„ qu'elles ſeront inutiles, & qu'après avoir
„ contenté les Anglois & les Hollandois ſur
„ toutes les demandes qui intéreſſent ces
„ deux Nations, elles aimeront mieux rom-
„ pre que de modérer les prétentions que
„ l'Empereur forme, tant en ſon nom qu'en
„ celui de l'Empire, & de ceſſer d'inſiſter
„ ſur la ceſſion des Places & des Lieux que
„ Monſieur le Duc de Savoye occupe en
„ Dauphiné. Comme une affaire ſi impor-
„ tante m'oblige à rendre à Votre Majeſté
„ un compte plus particulier de ce qui s'eſt
„ paſſé de principal depuis cinq jours, j'au-
„ rai l'honneur de lui faire ſavoir qu'auſſi-
„ tôt que le Duc de Marlborough fut arri-
„ vé, je priai le Sieur Pettekum de lui de-
„ mander quand je pourrois le voir. Après
„ qu'il eut conſulté le Penſionnaire, & en-
„ veloppé de beaucoup d'excuſes & de com-
„ plimens, la liberté qu'il prenoit de me
„ marquer une heure, & de ne pas préve-
„ nir ma viſite, j'allai chez lui l'après-dinée.
„ Si je rapportois à Votre Majeſté toutes les
„ proteſtations qu'il me fit de ſon profond
„ reſpect & de ſon attachement pour elle,
„ comme du déſir qu'il a de mériter un jour
„ ſa protection, je remplirois ma Lettre de
„ choſes moins eſſentielles que celles dont
„ je dois lui rendre compte. Ses diſcours
„ ſont fleuris. Je remarquai dans ceux qu'il
„ me

„ me tint, beaucoup d'art à nommer Mon-
„ ſieur le Duc de Berwick & Monſieur le
„ Marquis d'Allégre. Je m'en ſervis, Sire,
„ pour lui faire connoître dans la ſuite de
„ la converſation, que j'étois informé de
„ toutes les particularités de leur commer-
„ ce avec lui, & que vos ſentimens n'é-
„ toient point changés. Il rougit, & paſſa
„ aux propoſitions faites pour la paix. Le
„ Penſionnaire l'avoit informé le matin de
„ toutes les circonſtances que Monſieur
„ de Marlborough n'avoit pu ſavoir depuis
„ ſon départ de Londres. Je croyois qu'il
„ n'auroit rien à demander pour l'Angle-
„ terre, étant inſtruit des offres que j'avois
„ faites à l'égard de Dunkerque; mais il me
„ dit qu'il avoit un ordre exprès de la Prin-
„ ceſſe Anne, d'inſiſter particuliérement ſur
„ la reſtitution de Terre-neuve; que cet ar-
„ ticle intéreſſoit ſi vivement toute la Na-
„ tion, que ce feroit faire un plaiſir perſon-
„ nel à ſa Maîtreſſe que de le régler com-
„ me article préliminaire.

„ Je lui avouai que les inſtructions de
„ Votre Majeſté nous manquoient ſur ce
„ point, que véritablement j'étois perſua-
„ dé qu'il ne romproit pas la paix, & qu'on
„ pourroit aiſément le régler, ou par des
„ échanges, ou par des reſtitutions réci-
„ proques de la part de l'Angleterre. Il a
„ conduit ici avec lui Townſend, deſtiné
„ pour aſſiſter de la part de l'Angleterre aux
„ négociations de la paix.

„ Mr. de Marlborough me dit que nous „ parlerions plus en détail avec lui ſur l'af- „ faire de Terre-neuve. Il ajoûta que ce „ même Lord avoit des ordres au ſujet du „ Roi d'Angleterre, qu'il nomma Prince „ de Galles. Il témoigna une extrême envie „ de pouvoir le ſervir, comme le fils d'un „ Roi pour qui, il m'a dit depuis, il auroit „ voulu donner ſon ſang & ſa vie. Qu'il „ croyoit qu'il étoit de ſon intérêt de ſor- „ tir de France; & quand je demandai en „ en quel pays il ſe retireroit, & comment „ il y ſubſiſteroit, il convint ſur le premier „ article, que ce Prince ſeroit le maître de „ choiſir le lieu où il voudroit établir ſon „ ſéjour; qu'il y jouïroit d'une pleine ſûre- „ té, & entiére liberté d'aller où il juge- „ roit à propos.

„ L'article de la ſubſiſtance reçut plus de „ difficulté. Je lui propoſai l'expédient du „ douaire de la Reine. Il m'expliqua les ob- „ ſtacles que les loix d'Angleterré apporte- „ roient au payement de cette ſomme; il „ me pria cependant d'inſiſter fortement „ ſur cet article, lorsque lui & Mylord Town- „ ſend m'en parleroient dans les conféren- „ ces que nous aurions enſemble. J'ai, dit- „ il, un ſurveillant en ſa perſonne, quoi- „ que ce ſoit un fort honnête homme, que „ j'ai fait choiſir, & qui eſt du parti des „ Wigs: je dois en ſa préſence parler „ comme un Anglois opiniâtre; mais je „ ſouhaite de tout mon cœur pouvoir ſer-

„ vir

„ vir le Prince de Galles, & que vos inſtan-
„ ces m'en donnent les moyens.

„ Il me fit beaucoup de confidences de
„ cette eſpéce, & toutes pour appuyer les
„ raiſons qu'il avoit de réſiſter à ce que je
„ lui propoſois. Il s'étendit avec ce même
„ air de confiance ſur l'extravagance de ſa
„ Nation, ſi folle, dit-il, qu'elle ne met
„ point de bornes à ſes idées, qu'elle croit
„ qu'il eſt de ſon intérêt, & qu'elle eſt en
„ état de ruiner la France, quoique les gens
„ ſages, mais qui ne ſont pas les maîtres,
„ ſoient perſuadés, comme moi, qu'il eſt
„ tems de faire une bonne paix.

„ Après de pareils diſcours, je n'avois
„ pas lieu, SIRE, d'attendre beaucoup
„ de complaiſance de ſa part ſur un par-
„ tage pour le Roi d'Eſpagne; ainſi je diſ-
„ putai vainement pour l'obliger d'en con-
„ venir. Je propoſai ſucceſſivement Naples,
„ enſuite la Sicile. Je rebattis toutes les
„ mêmes raiſons dites tant de fois au Pen-
„ ſionnaire & aux Députés de cette Ré-
„ publique.

„ J'avois reçu la veille les derniers or-
„ dres de Votre Majeſté, par le Courier
„ qu'elle m'a renvoyé le 14 de ce mois. Le
„ tems de conclure & de prévenir la cam-
„ pagne, me paroiſſoit preſſant; ainſi je
„ crus qu'il n'y avoit plus à différer de me
„ ſervir de la permiſſion que Votre Majeſté
„ me donnoit d'abandonner également tou-
„ tes les parties de la Monarchie d'Eſpagne.

,, Mr. de Marlborough m'aſſura que c'étoit ,, l'unique moyen de faire la paix, dont il ,, continua de témoigner un extrême déſir, ,, ne ſongeant déſormais, dit-il, qu'à vi- ,, vre en repos, & regardant uniquement ,, la main de Dieu dans les avantages ſur- ,, prenans que les Alliés avoient eus pen- ,, dant cette guerre.

,, C'étoit à cette main toute-puiſſante ,, qu'il attribuoit leur union ſi étonnante, ,, que huit Nations, dont leur armée eſt ,, compoſée, penſent & agiſſent comme un ,, ſeul homme, & continuant avec la mê- ,, me modeſtie apparente, il me dit que ſi ,, l'on faiſoit la campagne, ils ne feroient ,, pas en peine de ſubſiſtances, & que leur ,, flotte leur apporteroit des grains qui ſe- ,, roient débarqués à Abbeville.

,, Je ne fatiguerai point Votre Majeſté, ,, en lui rapportant mes réponſes. Il me ,, propoſa de voir le Prince Eugéne, logé ,, avec lui dans la Maiſon de Mylord Al- ,, bermale. Il étoit ſorti; je remis la viſite ,, au lendemain, & ſuivant ce que nous a- ,, vions dit Mr. de Marlborough & moi, ,, j'allai chez le Penſionnaire. Je lui décla- ,, rai le nouveau ſacrifice que Votre Majeſté ,, vouloit bien faire en abandonnant, pour ,, le bien la paix, la réſerve qu'elle avoit ,, faite jusqu'à-préſent des Royaumes de ,, Naples & de Sicile pour le partage du Roi ,, ſon petit-fils. Je lui fis voir l'importance ,, de finir, j'eus lieu de croire qu'il le déſi-

,, roit

„ roit ſincérement ; car il me parla lui-mê-
„ me de la néceſſité dont il étoit, de pré-
„ venir par une ſuſpenſion les événemens
„ de la campagne, & jusqu'alors il avoit
„ été très-éloigné de cette propoſition.

„ Je ne le trouvai cependant pas plus do-
„ cile ſur l'article du Duc de Savoye ; il me
„ tint les diſcours ordinaires ſur l'obligation
„ des Traités, & repréſenta ſi vivement
„ l'acharnement de toutes les Villes de Hol-
„ lande à maintenir les promeſſes faites
„ à ce Prince, que j'eus lieu de douter qu'il
„ fût poſſible dans la ſuite de vaincre la ré-
„ ſiſtance que nous avions trouvée ſur cet-
„ te injuſte prétention. Il parla de l'Alſace.
„ mais plus foiblement qu'à l'ordinaire, &
„ faiſant aſſez voir que la concluſion ne ſe-
„ roit pas éloignée, s'il en étoit le maître :
„ mais la République de Hollande s'eſt mi-
„ ſe dans une eſpéce de ſervitude de la part
„ de ſes Alliés.

„ Nous convînmes que nous pourrions
„ avoir une conférence chez lui le lundi
„ avec Mr. le Duc de Marlborough & avec
„ le Prince Eugéne, & que de part & d'au-
„ tre on chercheroit de bonne-foi les
„ moyens de conclure.

„ Je crus devoir rendre viſite à Mr. le
„ Prince Eugéne avant le jour de la con-
„ férence. Mr. de Marlborough qui me l'a-
„ voit propoſé, me conduiſit à ſon appar-
„ tement. Comme la converſation ne roula
„ que ſur des matiéres générales, je n'en

„ rendrai pas compte à Votre Majesté. L'un „ & l'autre sont venus me voir depuis, & „ Mr. de Townsend avec eux.

„ La conférence proposée fut tenue le „ 20 de ce mois chez le Pensionnaire. Il „ l'ouvrit par la récapitulation des points „ dont Mr. Rouillé, qui étoit présent, & „ moi, nous étions convenus avec lui de- „ puis notre arrivée à La Haye. Il ajoûta „ sur l'article de l'abandon de l'Espagne, „ que le Roi de Portugal demandoit la con- „ firmation d'un Traité fait avec Votre Ma- „ jesté, au sujet de la Riviére des Amazo- „ nes. Mr. Rouillé étoit en état plus que „ personne, de répondre à cette prétention „ nouvelle, ayant fait le Traité; mais la „ question parut si peu essentielle, que l'on „ convint aisément de la remettre aux con- „ férences générales de la paix, & le Pen- „ sionnaire en fit lui-même la proposition.

„ Les deux Ministres d'Angleterre expli- „ quérent les prétentions de cette Couron- „ ne; les principales difficultés étoient le- „ vées; les seules qui restoient, regardoient „ la sortie du Roi de la Grande-Bretagne „ hors de France, la subsistance, & l'arti- „ cle de Terre-neuve.

„ Ils convinrent sur la premiére, que „ ce Prince, qu'ils nommérent toujours „ Prince de Galles, choisiroit comme il lui „ plaîroit le lieu de sa retraite, & qu'il y „ jouïroit d'une entiére liberté, & d'une „ parfaite sûreté pour sa personne.

„ Mylord Townsend expliqua plus parti-

„ cu-

„ culiérement encore que Mr. de Marlbo-
„ rough n'avoit fait, les difficultés que les
„ loix d'Angleterre apportoient au paye-
„ ment du douaire de la Reine. Ils ſe ren-
„ dirent enfin à la propoſition que je leur
„ fis, ou de laiſſer le Roi d'Angleterre en
„ France, comme il y avoit été jusqu'à-
„ préſent, ou de pourvoir à ſa ſubſiſtance
„ par tel moyen qu'on jugeroit convena-
„ ble, ſi la Nation inſiſtoit à le faire pas-
„ ſer dans un autre pays.

„ Je propoſai l'amniſtie pour les Anglois
„ qui ont ſuivi le feu Roi ſon pére. L'oppo-
„ ſition fut médiocre; mais on convint de
„ remettre cette queſtion aux conférences
„ de la paix, la diſcuſſion en étant trop
„ embarraſſante & trop peu importante aux
„ affaires d'Etat, pour la comprendre dans
„ les préliminaires. Mr. de Marlborough a-
„ joûta, que ſi l'on régloit l'intérêt des Par-
„ ticuliers, il avoit ordre de parler en fa-
„ veur du Duc de Richemont, & de ſoute-
„ nir la prétention du Duc d'Hamilton ſur
„ le Duché de Chatelleraut.

„ Ils inſiſtérent ſur la reſtitution de Terre-
„ neuve; nos réponſes furent conformes à
„ ce que j'avois déjà dit ſur cet article à
„ Monſieur de Marlborourgh, après avoir
„ toutefois fait comprendre l'importance de
„ la pêche de Terre-neuve, pour former
„ & pour exercer un grand nombre de ma-
„ telots en France. Nous convînmes que
„ cet article n'empêcheroit pas la conclu-

E 5 „ ſion

„ fion de la paix. Ils dirent qu'ils avoient „ ordre de demander que lorsqu'elle feroit „ faite, on nommât des Commiffaires pour „ finir l'affaire de la Baye d'Hudfon; nous „ y confentîmes.

„ Enfin, SIRE, l'Angleterre & la Hollande étant fatisfaites, nous avions lieu „ de croire que les prétentions formées fous „ le nom de l'Empire, ne feroient pas ici „ d'un affez grand poids pour empêcher un „ bien auffi néceffaire à toute l'Europe, „ que celui de la paix.

„ Monfieur le Prince Eugéne dit auffi en „ commençant fon discours, que nous „ avions pris nos avantages en favorifant „ les Anglois & les Hollandois, pour les engager dans nos intérêts; mais malgré cette réflexion, il demanda non feulement „ la reftitution de Strasbourg, mais encore „ celle de toute l'Alface. Le prétexte commun, & rebattu tant de fois, de pourvoir à la fûreté de l'Empire, & de borner „ toujours les deffeins de la France, fervit „ de fondement à cette prétention. Il diftingua l'Empereur, comme Chef de la Maifon d'Autriche, & comme Chef de l'Empire. Il convint que fa Maifon pouvoit „ être fatisfaite des offres faites par Votre „ Majefté; mais en même tems que l'Empereur devoit en demander davantage, „ comme Chef de l'Empire, puisqu'il étoit „ obligé de pourvoir en cette qualité à la „ fûreté de fes Membres. Ce fut fur ce

„ prin-

„ principe que roula une dispute vive, quoi-
„ que les termes fussent mesurés de part
„ & d'autre. Le Prince Eugéne confondit
„ toujours la destination qu'il prétendoit
„ faire de l'Alsace; tantôt l'Empereur de-
„ voit la posséder comme avant le Traité
„ de Munster, tantôt il sembloit incliner à
„ remettre les dix Villes en liberté, & à faire
„ une disposition du Landgraviat d'Alsace
„ qu'il n'expliquoit pas. Les anciennes con-
„ testations sur l'autorité de Landgrave &
„ sur la Préfecture des dix Villes, revinrent
„ sur le tapis. Enfin tant de questions furent
„ agitées sans en résoudre aucune, que las
„ de parler, chacun se tût de part &
„ d'autre.

„ Après un assez long silence, le Sieur
„ Buys présent à la conférence aussi-bien
„ que Van der Dussen, reprit avec le ton
„ d'orateur qui lui est ordinaire, qu'il fau-
„ droit passer à l'article du Duc de Savoye.
„ Je m'y opposai, comme étant inutile de
„ chercher un nouveau sujet de contesta-
„ tion, quand nous étions arrêtés pour un
„ point essentiel. Deux heures sonnérent,
„ & la conférence finit. Nous demeurâmes
„ encore Monsieur Rouillé & moi avec le
„ Pensionnaire & les Députés de Hollande.
„ Je le priai de nous faire expédier des pas-
„ seports pour notre retour. Il parut sincé-
„ rement touché du peu de succès de la con-
„ férence. Il nous pressa plus vivement qu'à
„ l'ordinaire, de différer notre départ; en-

„ fin

„ fin il ajoûta une propoſition aſſez em-
„ brouillée de partager le différend ſur l'Al-
„ ſace, & que Votre Majeſté voulût bien
„ ſe contenter des droits que le Traité de
„ Munſter lui donnoit, comme Landgra-
„ ve, & comme Préfet des dix Villes, ſans
„ exercer une autorité auſſi pleine que celle
„ dont elle étoit en poſſeſſion. Nous étions
„ ſi éloignés, que je crus inutile d'ajoûter
„ encore la ceſſion de Strasbourg à tant d'au-
„ tres que je me reprochois d'avoir faites,
„ & dont je craignois de m'être expliqué
„ trop légérement.

„ Van der Duſſen vint le ſoir chez Pet-
„ tekum, à deſſein de lui parler; c'eſt lui
„ que j'ai cité à Votre Majeſté dans ma
„ Lettre du 14, & que je n'ai oſé nommer,
„ parce que cette Lettre devoit être portée
„ par la poſte ordinaire. Il me dit que nous
„ perdions trop de tems, que l'animoſité
„ augmentoit tous les jours; que les Etats
„ de Hollande, qui devoient s'aſſembler le
„ lendemain, ſeroient encore plus turbu-
„ lens qu'à l'ordinaire, & que le plus grand
„ nombre ſe porteroit à la continuation de
„ la guerre. Il gémit ſur la foibleſſe & l'in-
„ capacité du Gouvernement préſent. Il
„ m'en rapporta pluſieurs particularités. Il
„ fit des pronoſtics ſur les deſſeins des An-
„ glois pour l'avenir; enfin il me parla avec
„ tant de ſincérité, qu'ayant éprouvé déjà
„ qu'il ſouhaitoit véritablement la paix, je
„ lui dis que mon dernier pouvoir s'éten-

„ doit

„ doit à remettre Strasbourg à l'Empire, „ pour devenir, comme autrefois, Ville „ Impériale; mais que je n'avois pas voulu „ prodiguer cette offre dans la conférence „ du matin, voyant bien par tous les rai- „ sonnemens que j'avois entendus, que cet- „ te nouvelle condescendance de Votre Ma- „ jesté seroit aussi inutile que les précéden- „ tes. Il avoua que j'avois eu raison. Nous „ examinâmes cependant, Monsieur Rouillé „ & moi, la résolution que nous devions „ prendre pour le service de Votre Majes- „ té; & voyant clairement qu'il étoit im- „ possible de conclure aux conditions im- „ menses que nous avions offertes, nous „ prîmes le parti d'épuiser les pouvoirs de „ Votre Majesté, & d'offrir encore Stras- „ bourg pour être rétabli sur le pied de Vil- „ le Impériale. Nous convînmes avec le „ Sieur Van der Dussen, que Monsieur „ Rouillé & moi nous irions le lendemain „ au matin chez le Persionnaire, pour lui „ déclarer les derniéres intentions de Vo- „ tre Majesté.

„ L'offre de Strasbourg ne satisfit pas „ entiérement le Pensionnaire, moins par „ rapport à lui-même, car je suis persua- „ dé qu'il désire la paix, & qu'il apperçoit „ nos bonnes raisons, quoique tout le mon- „ de soit ici bien aveuglé par la passion; „ mais il jugea vraisemblablement que cet- „ te derniére offre ne contenteroit pas en- „ core les Alliés de sa République, & nous

„ voyons

„ voyons que ces mêmes Alliés ſont en
„ quelque façon devenus les maîtres de la
„ Hollande. Le Penſionnaire me dit donc
„ qu'il falloit laiſſer Strasbourg fortifié en
„ l'état où il eſt préſentement ; nous con-
„ teſtâmes, & les raiſons ne nous man-
„ quoient pas. J'étois plus en peine, SIRE,
„ des pouvoirs de Votre Majeſté ; car il
„ falloit donner une grande extenſion à ceux
„ qu'elle m'a fait l'honneur de me confier,
„ & j'avois lieu de douter qu'ils me permiſ-
„ ſent de conſentir à céder en même tems
„ Strasbourg & le Fort de Kell, tous deux
„ fortifiés comme ils le ſont préſentement.
„ Toutefois le moment preſſoit, & j'avoue
„ à Votre Majeſté que prenant ſur moi de
„ paſſer au-delà des bornes qu'elle m'avoit
„ prescrites, je n'étois pas ſans quelque
„ crainte que cette nouvelle propoſition ne
„ conduisît, comme elle le devoit, à une
„ entiére concluſion.

„ Le Penſionnaire me fit voir cependant
„ que nous en étions encore éloignés, in-
„ ſiſtant plus que jamais ſur l'engagement
„ de ſes Maîtres avec le Duc de Savoye,
„ & ſur la néceſſité où ils ſe trouvent, en
„ vertu de leur Traité, de procurer à ce
„ Prince la conſervation d'Exilles & de Fe-
„ neſtrelles, de Chaumont & de la Vallée
„ de Pragelas, enſorte que le Mont-Gené-
„ ve ſerve déſormais de Barriére entre la
„ France & ſon Pays.

„ Le Penſionnaire nous communiqua, &
„ Mon-

„ Monſieur de Marlborough me le montra „ plus particuliérement enſuite, que Mon- „ ſieur le Duc de Savoye prétend, en ver- „ tu de ſon Traité, que ſes Alliés ajoûtent „ encore à ce qu'il poſſéde, Briançon, „ Mont-Dauphin, le Fort-Barrault & „ Monaco.

„ Enfin le Penſionnaire conclut qu'il iroit „ ſur le champ trouver Monſieur de Marl- „ borough, qu'il lui communiqueroit l'offre „ de Strasbourg, & que le ſoir nous nous „ aſſemblerions, comme la veille.

„ En ſortant, on me vint dire que Mr. de „ Marlborough avoit envoyé chez moi, à „ deſſein de me rendre viſite; je l'envoyai „ prier de m'attendre chez lui à midi. La „ converſation commença de ſa part par les „ mêmes proteſtations qu'il m'avoit faites „ la premiére fois que je l'avois vu ſeul. Il „ répéta ce qu'il m'avoit déjà dit du „ déſir qu'il a de mériter la protection „ de Votre Majeſté après la paix. J'avois „ peu d'envie, SIRE, de le flatter d'aucune „ eſpérance, ne recevant aucun ſecours de „ ſa part. Je lui tins cependant les diſcours „ que je crus propres à conſerver les idées „ qu'il avoit formées, ſans m'engager à „ rien de poſitif. Il eſt vrai que lorsque je „ parlois de ſes intérêts particuliers, il rou- „ giſſoit, & paroiſſoit vouloir détourner la „ converſation. Il me dit que le Prince Eu- „ géne étoit fort embarraſſé, ayant à ſa- „ tisfaire les Princes de l'Empire ſur la reſti-

„ tu-

,, tution de l'Alſace; les raiſons ne me man-
,, quérent pas pour leur faire connoître que
,, l'Empire étoit un vain nom qu'on emplo-
,, yoit pour autoriſer une injuſte prétention,
,, & que la plupart de ces Princes ſeroient
,, un jour bien fâchés de voir l'Alſace dé-
,, tachée de la Couronne, principalement ſi
,, jamais elle retournoit ſous le pouvoir de
,, la Maiſon d'Autriche.

,, La conférence qui ſe tint le ſoir chez
,, le Penſionnaire, reſſembla fort à celle de
,, la veille. La même queſtion de l'Alſace
,, y étant agitée, les diſcours furent à-peu-
,, près les mêmes. Mr. le Prince Eugéne
,, s'échauffant, avança que l'Empereur a-
,, voit un juſte titre de prétendre préſente-
,, ment une Province qu'il avoit été obligé
,, de céder par le Traité de Munſter, & que
,, la force & le bon état des affaires étoient
,, des raiſons ſuffiſantes pour revenir contre
,, les Traités onéreux. Je demandai au Pen-
,, ſionnaire & à ceux dont l'Aſſemblée étoit
,, compoſée, s'ils convenoient de cette maxi-
,, me, & ſi nous devions l'établir pour fon-
,, dement de la paix dont il étoit queſtion.
,, Mr. le Prince Eugéne voulut expliquer
,, ce qu'il avoit avancé, & quoiqu'il en par-
,, lât bien, ſes raiſons furent très-foibles.
,, Il ne convint pas plus que la veille, de l'é-
,, tat qu'il prétendoit donner à l'Alſace. Il
,, dit ſeulement, ſans ſe déſiſter de la pré-
,, tention pour l'Empereur, qu'elle pourroit
,, ſervir au dédommagement que Mr. le

,, Duc

„ Duc de Lorraine demandoit, & que l'Em-
„ pereur lui avoit promis, pour le Mont-
„ ferrat. Il se plaignit du retardement que
„ Votre Majesté avoit apporté jusqu'à-pré-
„ sent, à donner un équivalent pour la Pré-
„ vôté de Longwi. Enfin, Sire, on épou-
„ se ici la querelle de tous ceux qui for-
„ ment quelque prétention contre Votre
„ Majesté; Alliés ou non, ils sont amis,
„ pourvu qu'ils ayent un sujet de se plain-
„ dre. Je crois présentement pouvoir dire
„ à Votre Majesté, que suivant les discours
„ que le Pensionnaire, Monsieur le Prince
„ Eugéne & Monsieur le Duc de Marlbo-
„ rough m'ont tenus depuis que je suis ici,
„ il est très-nécessaire de veiller aux des-
„ seins de Monsieur le Duc de Lorraine,
„ dont les intentions & les démarches sont
„ certainement très-mauvaises.

„ La conférence finit sans aucun fruit.
„ Le Pensionnaire en parut affligé. Nous
„ demeurâmes quelque tems avec lui, Mon-
„ sieur Rouillé & moi. Il nous pria tous
„ deux de chercher des expédiens pour se
„ rapprocher. Nous lui fîmes voir qu'il
„ n'étoit plus en notre pouvoir d'y contri-
„ buer, sitôt qu'on nous demandoit l'Alsa-
„ ce. Il revint encore à la proposition de
„ réduire les droits de Votre Majesté sur le
„ pied du Traité de Munster; mais en mê-
„ me tems il voudroit laisser à l'Empereur
„ la ville de Landau, celle de Brisack &
„ le Fort-Louis. Nous ne pouvons, Sire,

„ leur faire comprendre que les frontiéres „ de votre Royaume ne doivent pas être „ découvertes, pendant qu'on laisseroit aux „ Princes voisins les moyens d'y pénétrer; „ qu'étant aussi jaloux qu'ils le sont, d'a- „ voir pour eux, & de procurer des Barrié- „ res à leurs Alliés, il est de la raison de „ laisser au-moins à Votre Majesté celles „ qu'elle a présentement.

„ Leur unique réponse, qu'ils ont répé- „ tée sans-cesse depuis le commencement „ de cette triste négociation, est que Votre „ Majesté, puissante comme elle est, n'a „ rien à craindre de ses voisins: que l'Alsa- „ ce n'est pas une Province de France, que „ c'est un Pays de conquête, d'où ils tirent „ la fausse conséquence que Votre Majesté „ peut l'abandonner sans peine, ou tout au „ moins la tenir sur le pied du Traité de „ Munster rectifié, terme inventé par „ Buys.

„ Leur opiniâtreté, SIRE, est encore au- „ moins aussi insupportable sur l'article „ de Monsieur le Duc de Savoye. La Pro- „ vince de Hollande s'y intéresse si vive- „ ment, qu'il faudroit que les armes de „ Votre Majesté eussent remporté des avan- „ tages surprenans, pour l'obliger à s'en „ désister. Le Pensionnaire désirant conci- „ lier les esprits pour la paix, rendit comp- „ te hier aux Etats de cette Province, de „ la bataille que les Portugais ont perdue, „ avant que de faire son rapport de nos der-

„ nié-

„ nières propositions. Malgré cette préparation, il y eut des voix pour contribuer encore à une augmentation de troupes, si elle étoit nécessaire pour continuer la guerre.

„ Comme nous voyons, SIRE, que Dieu se réserve de la terminer, & que ce moment n'est pas encore venu, nous comptons partir d'ici, Monsieur Rouillé & moi, demain au soir ou après demain; un plus long séjour y seroit désormais inutile. Le Prince Eugéne retourne demain à Bruxelles, & Monsieur de Marlborough part samedi. Quand ils ne seront plus ici, toute négociation cessera. Nous verrons encore ce soir le Pensionnaire, pour lui dire adieu.

„ Si la paix eût dépendu seulement de l'article de Monsieur le Duc de Savoye, & s'il eût été possible de convenir d'une suspension d'armes, moyennant le consentement de Votre Majesté aux demandes de ce Prince, j'ose avouer, SIRE, que j'aurois pris sur moi de laisser ici Monsieur le Président Rouillé, & de lui dire d'attendre de nouveaux ordres sur le compte que j'aurois eu l'honneur de rendre moi-même à Votre Majesté de la situation des affaires; mais voyant que rien ne finit ici, & qu'à mesure que nous accordons, on nous fait de nouvelles demandes, toute apparence de négociation me paroît aussi inutile que contraire à la

„ dignité de Votre Majeſté. Je ſuis bien
„ fâché de n'avoir pas mieux répondu à la
„ ſatisfaction qu'elle a bien voulu témoi-
„ gner de ma conduite, par la dépêche dont
„ elle m'a honoré. Quoique les diſpoſitions
„ que nous avons trouvées, les demandes
„ qu'on nous a faites, & les réponſes que
„ nous avons reçues, ſemblent me juſtifier,
„ je ne puis cependant croire qu'il n'y ait
„ pas de ma faute de n'avoir pas réuſſi,
„ ayant des pouvoirs auſſi amples que ceux
„ dont il a plû à Votre Majeſté de m'ho-
„ norer. Ainſi j'oſe la ſupplier de pardonner
„ avec ſa bonté ordinaire. à mon incapa-
„ cité, & de conſidérer ſeulement mon zé-
„ le & mon empreſſement à obéir à ſes or-
„ dres. J'eſpére cependant que la maniére
„ dont je les ai exécutés, ne ſera pas en-
„ tiérement inutile à Votre Majeſté; que
„ ſes Sujets & ſes ennemis ſeront également
„ convaincus qu'il n'a pas tenu à elle de les
„ faire jouïr de la paix; que les offres qu'el-
„ le a faites, produiront des changemens
„ favorables dans les eſprits; & que le ſa-
„ crifice que Votre Majeſté vouloit faire,
„ attirera ſur ſes armes la bénédiction de
„ Dieu, ſi néceſſaire au véritable bien de
„ la Chrétienté. Je n'ai point fait de my-
„ ſtére des propoſitions que nous avons fai-
„ tes, Monſieur Rouillé & moi. J'ai cru
„ qu'il convenoit au ſervice de Votre Ma-
„ jeſté, qu'elles devinſſent publiques: ainſi
„ ceux qui contribuent le plus aux frais de
„ la

„ la guerre, connoîtront qu'ils ne fournis-
„ ſent à tant de dépenſes, que pour ſatis-
„ faire l'ambition immodérée de leurs Al-
„ liés, & que cette même ambition peut
„ faire perdre à leur République les grands
„ avantages qu'elle étoit ſur le point d'ob-
„ tenir; car nous avons déclaré pluſieurs
„ fois, & nous le déclarerons encore ce
„ ſoir, que toutes nos offres ſont nulles auſ-
„ ſitôt qu'elles ne ſont pas reçues, & qu'on
„ nous laiſſe partir ſans conclure. Je ſuis
„ avec un très-profond reſpect, &c".

A la Haye, le 22 *Mai* 1709.

„ Je comptois, SIRE, lorſque j'ai écrit
„ ce matin la Lettre que j'ai l'honneur d'en-
„ voyer à Votre Majeſté, que nous parti-
„ rions demain, Monſieur Rouillé & moi;
„ mais lorſque nous avons été ce ſoir chez
„ le Penſionnaire, pour lui dire adieu, il
„ nous a dit que les affaires étoient préſen-
„ tement trop avancées pour nous ſéparer
„ ſans conclure. Toutefois il n'en a pas fa-
„ cilité les moyens. La même conteſtation
„ ſubſiſte ſur l'article de Monſieur le Duc
„ de Savoye, & ſur celui de l'Alſace. Il
„ prétend cependant faire l'office de Mé-
„ diateur à l'égard du ſecond article; mais
„ le ſeul expédient qu'il propoſe, eſt de
„ laiſſer à Votre Majeſté les droits ſpéci-
„ fiés par le Traité de Munſter; c'eſt-à-di-
„ re, ceux dont les Princes de la Maiſon
„ d'Autriche jouïſſoient en qualité de Land-

„ graves d'Alſace & de Préfets des dix Vil-
„ les, & de faire démolir, en exécution
„ du même Traité, les Fortereſſes bâties ſur
„ les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à
„ Philipsbourg. C'eſt envain que nous avons
„ oppoſé à cette prétention, la raiſon de
„ dire que les Hollandois n'avoient aucun
„ intérêt, ni à la démolition de ces Forte-
„ reſſes, ni à la reſtitution des prétendus
„ priviléges des dix Villes, qu'ils n'avoient
„ jamais promis à leurs Alliés de former &
„ d'appuyer une pareille propoſition, qu'el-
„ le n'eſt point demandée par les parties
„ intéreſſées, & que les Garants de la paix
„ de Weſtphalie ne font aucune plainte ſur
„ ce ſujet. Nous avons inutilement répété
„ qu'il falloit que Votre Majeſté eût des
„ Fortereſſes en Alſace, pour garantir cet-
„ te Province de l'invaſion de ceux qui la
„ voudroient attaquer; qu'on ne pouvoit
„ demander le rétabliſſement du Traité de
„ Weſtphalie, pour une partie, & en re-
„ trancher celle qui donnoit à Votre Ma-
„ jeſté la Ville de Briſack, & le droit de
„ garniſon dans Philipsbourg. La réponſe
„ ordinaire eſt qu'aucune Puiſſance n'oſera
„ jamais attaquer Votre Majeſté, que ſes
„ propres forces la mettront toujours à cou-
„ vert, & qu'il eſt néceſſaire de contenter
„ l'Empire, pour conclure la paix. La re-
„ plique de notre part étoit aiſée, nos pou-
„ voirs ne nous permettant pas d'accorder
„ les conditions que le Penſionnaire nous

de-

„ demandoit. Nous l'avons dit; mais ce-
„ pendant, SIRE, nous n'avons pas refu-
„ ſé la conférence qu'il nous a propoſée
„ pour demain au matin chez lui, avec le
„ Prince Eugéne, le Duc de Marlborough,
„ & les deux Députés de l'Etat.

„ En voici le plan. On lira un Mémoire
„ que Mr. le Préſident Rouillé a dreſſé,
„ contenant tous les articles dont nous ſom-
„ mes d'accord. Chacun y fera ſes remar-
„ ques, enſorte que l'on convienne de tout
„ ſucceſſivement. On examinera enſuite les
„ moyens de régler la ſuſpenſion d'armes,
„ afin de prévenir les événemens de la cam-
„ pagne; & comme il reſtera deux articles
„ que nous ne pouvons paſſer, ſavoir celui
„ de Mr. le Duc de Savoye, & celui de
„ l'Alſace, nous promettons d'envoyer un
„ Courier à Votre Majeſté, pour ſavoir in-
„ ceſſamment ſes intentions ſur l'un & ſur
„ l'autre; ainſi la ſuſpenſion aura lieu, ou
„ bien les actions de guerre commence-
„ ront, lorſque Votre Majeſté aura décla-
„ ré ſa volonté.

„ Si ce plan eſt ſuivi, je partirai d'ici im-
„ médiatement après le nouveau Courier
„ que nous dépêcherons, & Mr. Rouillé en
„ attendra le retour pour recevoir les or-
„ dres de Votre Majeſté.

„ Je paſſe ceux qu'elle m'a donnés, en
„ différant de rompre toute négociation ſur
„ deux articles qu'elle étoit bien éloignée
„ d'accorder; ainſi je dois rendre compte
„ à Votre Majeſté des raiſons qui m'ont

„ déterminé à cette condeſcendance.

„ Nous avons conſidéré, Mr. Rouillé & „ moi, que l'état des armées de Votre Ma- „ jeſté, & celui des grains dans le Royau- „ me, étoit ou meilleur qu'on ne le dit, „ ou malheureuſement auſſi mauvais que le „ publient toutes les lettres qu'on reçoit ici „ de France. Dans le premier cas, Votre „ Majeſté n'étant point engagée par la fa- „ cilité que nous aurons eue d'aller au-delà „ de ſes ordres, en ſera quitte pour deſa- „ vouer des Miniſtres imprudens, qu'une „ vaine crainte aura portés trop loin; & „ quoique le malheur d'être desapprou- „ vé d'elle, fût très-grand pour nous, „ il n'eſt pas à comparer avec celui dont le „ Royaume ſeroit menacé, ſi l'état en étant „ tel que les ennemis de Votre Majeſté le „ publient, la paix venoit à ſe rompre par „ le ſimple refus que nous aurions fait de „ vous demander des ordres.

„ Le tems néceſſaire pour les envoyer, „ ne porte d'ailleurs aucun préjudice aux „ affaires de Votre Majeſté. Ses ordres „ pour la campagne n'en ſeront pas moins „ exécutés, & le retardement, s'il y en a „ quelqu'un, ſera plutôt nuiſible à ſes enne- „ mis qu'à elle-même; car ce reſte de né- „ gociation retient encore leurs Généraux. „ Comparant donc, SIRE, d'un côté l'u- „ tilité, & de l'autre les inconvéniens qu'il „ y auroit à refuſer abſolument les propo- „ ſitions du Penſionnaire, j'ai cru que l'a- „ vantage ſeroit entiérement pour Votre

„ Ma-

„ Majesté, sans lui causer le moindre em-
„ barras, ni le moindre engagement; & que
„ s'il y avoit du mal, il ne retomberoit
„ que sur moi. J'espére rendre compte à
„ Votre Majesté, avant la fin de la semai-
„ ne, de l'état fixe où je laisserai ici les af-
„ faires, & je suivrai immédiatement le se-
„ cond Courier que je compte lui dépêcher.
„ Le départ de Mr. le Prince Eugéne est
„ différé, à cause de deux conférences
„ que nous devons avoir demain le matin
„ & le soir".

La lettre écrite au Roi le 22 Mai, contenoit un détail exact de tout ce qui s'étoit dit d'essentiel, soit dans les visites que Torcy avoit faites au Duc de Marlborough & dans celles qu'il en avoit reçues, soit dans les conférences qui s'étoient tenues chez le Pensionnaire, depuis que ce Général étoit arrivé à La Haye. La politesse régnoit dans ses discours. Il n'omettoit aucune occasion de parler de son respect pour le Roi, même de son attachement à la personne de Sa Majesté. C'étoit en France, & sous Mr. de Turenne, qu'il avoit appris le métier de la guerre. Il vouloit persuader qu'il en conservoit une éternelle reconnoissance. Ses expressions étoient accompagnées de protestations de sincérité démentie par les effets, de probité appuyée de sermens sur son honneur, sa conscience, & nommant souvent le nom de Dieu. Il l'appelloit à témoin de la vérité de ses intentions. On étoit tenté

de lui dire, pourquoi ta bouche profane ose-t-elle citer ma Loi? Il ne citoit en effet les merveilles de la Providence, lui attribuant tous les événemens de la guerre, que pour en conclure que la France ne devoit pas perdre un moment pour faire la paix; que son salut dépendoit de finir incessamment la guerre, à quelque prix qu'il lui fût possible de la terminer.

Ce principe établi, il en tiroit la conséquence, que c'étoit un retardement périlleux pour le Royaume, de s'attacher à de vaines disputes pour obtenir une espéce de dédommagement en faveur du Roi Philippe; que le génie des Anglois étoit sur ce point unanime, que jamais la Nation ne consentiroit à laisser Naples & la Sicile entre les mains d'un Prince de France, pas un seul de ces deux Royaumes; qu'aucun Ministre d'Angleterre n'oseroit en écouter la proposition, encore moins l'appuyer. Il avouoit cependant que sa Nation avoit besoin de repos, mais il gardoit le silence sur les mouvemens intérieurs dont elle étoit agitée.

Les suites qu'il en devoit prévoir, le menaçoient d'une décadence dont il n'étoit pas éloigné, malgré les succès heureux de ses campagnes.

C'étoit aussi pour se maintenir, & pour soutenir ses amis, qu'il étoit passé en Angleterre. Il dit à Torcy, qu'il avoit fait ce voyage pour ses affaires particuliéres; qu'il ne

ne l'auroit pas entrepris, & qu'il feroit demeuré en Hollande, s'il eût fu que le Miniftre du Roi dût y venir. Il fe plaignit obligeamment de n'en avoir pas été averti, comme il pouvoit l'être facilement, fi le Duc de Berwick eût été chargé de l'en inftruire.

Outre l'affectation qui parut de fa part à nommer le Duc de Berwick, il marqua beaucoup de tendreffe pour un neveu digne de l'eftime & de l'amitié de ceux qui le connoiffoient.

La converfation donna lieu de parler de chofes étrangéres à la négociation. Marlborough dit à l'occafion de la campagne précédente, qu'il n'avoit jamais compris comment il étoit entré dans l'efprit des Généraux François de garder pendant l'efpace de trente lieues les bords de l'Efcaut, & de fe flatter qu'ils empêcheroient quatre-vingts mille hommes de le paffer en quelque endroit de cet efpace de fon cours.

La conférence étant indiquée chez le Penfionnaire pour le 23 Mai, Torcy & Rouillé s'y rendirent enfemble à neuf heures du matin.

Le Prince Eugéne, Marlborough & Townfend arrivérent peu de tems après, auffi-bien que Buys & Van der Duffen. Le Penfionnaire expofa l'expédient qu'il avoit propofé à l'égard de l'Alface. Le Prince Eugéne répondit que s'agiffant de l'intérêt de l'Empire, il n'étoit pas partie capable pour

en

en traiter; qu'il n'étoit que le Miniſtre de l'Empereur, & non de l'Empire; qu'il ne vouloit pas prendre d'engagemens, ſans être autoriſé à les contracter, ni s'attirer les plaintes des Princes de l'Empire, dont les Miniſtres à La Haye commençoient même à faire du bruit. Il parla de l'arrivée de Stadian, Envoyé par l'Electeur de Mayence, & au nom des quatre Cercles du haut & bas Rhin, de Franconie & de Souabe.

On lut à cette occaſion une longue lettre écrite en leur nom à la Princeſſe de Dannemarc, pleine d'invectives contre la France, & concluante à ce que les bornes du Royaume fuſſent réduites à la Meuſe. Après cette lecture, on reprit le même diſcours. Torcy répéta ce qu'il avoit déjà dit, que ſes pouvoirs étoient finis, que tout ce qu'il feroit déſormais, ſeroit d'écouter les demandes qu'on lui feroit, & d'en rendre compte au Roi, mais ſeulement pour en donner connoiſſance à Sa Majeſté, & perſuadé qu'elle ne les accepteroit pas de la nature dont elles étoient.

Il y eut pluſieurs petites conférences entre les Miniſtres Alliés; enfin le fruit qu'elles produiſirent, fut de propoſer que le Roi garderoit l'Alſace ſur le pied du Traité de Munſter, à l'exception de Briſack qui ſeroit remis à l'Empereur; que toutes les Forteresses bâties par la France contre le ſens littéral de ce Traité, ſeroient démolies.

Torcy écrivit l'article comme ils le voulurent, leur diſant toujours qu'il paſſoit ſes pou-

pouvoirs; qu'il pouvoit ſeulement l'envoyer à Sa Majeſté; mais en les avertiſſant que s'ils vouloient la paix, il y falloit apporter plus de facilité.

On parla des deux Electeurs de Cologne & de Baviére. Le Prince Eugéne dit qu'il ne pouvoit pas, après le ban, ſigner un Acte où ils feroient traités d'Electeurs; qu'il falloit remettre à traiter de leurs intérêts, aux conférences de la paix. L'article fut écrit pour l'envoyer au Roi.

Après beaucoup de diſcours, les François laiſſérent aux Alliés un projet des articles convenus, pour l'examiner, & y faire leurs obſervations.

On convint de ſe raſſembler le ſoir, & d'en raiſonner, pour y donner la derniére main.

Il fut dit enfin que ſitôt qu'on ſeroit d'accord de tout, on parleroit des meſures à prendre pour la ceſſation des armes; qu'enſuite on enverroit au Roi par un Courier, les articles que Torcy & Rouillé refuſoient de paſſer. Que ſi Sa Majeſté les accordoit, la ſuſpenſion auroit ſon effet; que ſi elle les rejettoit, les armées agiroient.

Pendant les intervalles des conférences, Monſieur de Marlborough & le Prince Eugéne s'entretinrent avec Torcy, & l'inſtruiſirent de différentes circonſtances de leurs campagnes, auſſi-bien que des fautes des Généraux François, le tout ſans aucun air de fanfaronnade. Le Prince Eugéne demanda qui ſeroit choiſi par le Roi, pour la paix

&

& pour régler la ſuſpenſion. Il faut, dit-il, quelqu'un de bien ſage, & qui ne gâte pas les affaires par des hauteurs à contretems. Il parla du Maréchal de Villars, comme peu propre pour une telle commiſſion. Le Maréchal de Boufflers fut nommé, comme d'un caractére ſage & convenable, auſſi-bien que le Maréchal d'Huxelles.

Enfin, après beaucoup de diſcours inutiles, on ſe ſépara jusqu'à ſix heures du ſoir, que tous ſe raſſemblérent chez le Penſionnaire. Ils avoient examiné le projet dreſſé par Monſieur Rouillé, & le Penſionnaire avoit écrit ſes obſervations.

La premiére étoit ſur la ſûreté de la ceſſion d'Eſpagne, & cet article qui étoit le premier, fut violemment conteſté. Ils prétendoient que le Roi déclarant ſimplement qu'il abandonneroit le Roi d'Eſpagne, & qu'il retireroit les troupes Françoiſes, ne s'engageoit à rien, pendant qu'il jouïroit d'ailleurs du bénéfice de la paix, & qu'avant qu'elle fût établie il profiteroit de la ſuſpenſion; qu'il n'étoit pas juſte que la France finît la guerre pour elle, pendant que l'Empereur & ſes Alliés auroient encore à combattre, pour mettre l'Archiduc en poſſeſſion de ſon partage; que la tranquillité devoit être commune, & s'étendre également à toutes les Nations. Au milieu de ces diſputes, ils n'oubliérent pas de citer les ſecours envoyés en Portugal après le Traité des Pyrenées, & conclurent qu'il étoit

étoit impoſſible de rien faire de ſolide, ſans une aſſurance précife, poſitive & réelle, que le Roi Philippe V. ſortiroit d'Eſpagne immédiatement après qu'on ſeroit d'accord ſur tous les points du Traité.

Torcy & Rouillé répondirent que le moyen le plus ſûr de l'obliger à ſe retirer, étoit de rappeller les troupes Françoiſes; que ne tirant d'autres ſecours que des finances & des armées d'Eſpagne, il ne ſe ſoutiendroit pas longtems; que les Eſpagnols deviendroient bientôt ſes plus grands ennemis, qu'ils paſſeroient en foule à l'Archiduc. Torcy ajoûta que Monſieur de Marlborough lui avoit dit, qu'il comptoit cette guerre pour rien. Monſieur de Marlborough répondit que cela étoit vrai, que cependant il étoit néceſſaire de la finir en même tems que les autres, & qu'il falloit chercher quelque expédient. Torcy fit voir qu'il étoit impoſſible d'obliger le Roi à faire la guerre au Roi ſon petit-fils, pour le détrôner. Marlborough en convenoit, & ſuggéroit même des penſées, pour tourner l'article de maniére que ſans engager Sa Majeſté à faire la guerre à l'Eſpagne, il parût qu'elle vouloit effectivement que la ceſſion eût lieu. Le Miniſtre du Roi applaudit à tout, il commmença même à écrire dans le ſens que propoſoit Marlborough; mais à peine l'article étoit dreſſé, que Marlborough le déſavouoit.

Le Prince Eugéne demanda ſi le Roi voudroit

droit laisser passer une armée au milieu de son Royaume, pour faire la guerre à l'Espagne. Cette proposition ne fut appuyée de personne. Enfin tout ce tems se passa en vains raisonnemens, en disputes, & en conférences particuliéres entre les Alliés.

Marlborough compara ces conférences aux Commités dans les Séances du Parlement d'Angleterre. A neuf heures du soir le Prince Eugéne & les Anglois sortirent. Torcy & Rouillé demeurérent avec le Pensionnaire, Van der Dussen & Buys. On parla pour lors avec plus d'ordre, quoique les discours de Buys fissent perdre bien du tems. On parcourut les autres articles du projet. Le Pensionnaire avoit écrit ses observations, il les lut; mais la principale difficulté rouloit toujours sur l'article d'Espagne, & sur les moyens d'assurer l'exécution des Traités. Ils disoient que leur but principal, en commençant la guerre, avoit été d'empêcher qu'un Prince de France ne pût régner en Espagne; qu'il arriveroit que la paix se feroit, & que ce même Prince demeureroit sur le Trône; ensorte qu'ils seroient encore obligés de continuer la guerre contre lui, lorsque la France seroit en paix: qu'il falloit donc leur donner des sûretés.

Ce fut inutilement que ceux qui agissoient pour le Roi, répétérent qu'il n'y avoit pas de plus grande sûreté, & que le Roi ne pouvoit en donner d'autres que le rappel de ses troupes; qu'on ne se trouveroit pas arrêté

rêtés par cette difficulté, si l'on eût voulu laisser un partage au Roi Catholique, parce qu'alors le Roi se seroit fait fort de la cession de l'Espagne. Ils revenoient toujours à demander cette sûreté. Enfin, après quelques entretiens que le Pensionnaire eut avec les deux autres Députés, il proposa de remettre des Places en Espagne aux troupes de l'Archiduc, & d'en remettre aux Hollandois dans les Païs-Bas, pour gages de l'exécution du Traité de la part du Roi Philippe. Il demanda trois Places en Espagne, & trois dans les Païs-Bas.

On lui repliqua que quand même Sa Majesté pourroit consentir à une pareille proposition, dont elle seroit certainement bien éloignée, il ne dépendroit pas d'elle de l'exécuter; que ses troupes n'étoient qu'auxiliaires dans les Places d'Espagne; que d'ailleurs elles étoient présentement en campagne, & non dans les Places, & qu'en les rappellant, comme elle vouloit bien le promettre, les Places tomberoient naturellement entre les mains de l'Archiduc.

Le Pensionnaire & les deux autres Députés insistérent sur le peu de sûreté qu'ils trouveroient dans l'exécution du Traité. Que l'amnistie leur feroit perdre les avantages qu'ils avoient lieu d'attendre de l'ouverture de la campagne, & qu'il falloit au moins qu'en vertu de cette amnistie, le Roi les mît en possession des Places qu'ils devoient avoir pour leur Barriére.

La réponse à cette prétention, fut que jamais une suspension d'armes seule n'avoit produit l'effet entier du Traité définitif; qu'il falloit qu'il fût ratifié de part & d'autre, avant que d'avoir son exécution. Le Pensionnaire repliqua que de leur part ils pouvoient convertir en Traité définitif les articles dont on conviendroit; qu'une résolution de l'Etat sur ces articles signés, avoit dans leur République la force de ratification. Que Monsieur de Marlborough auroit incessamment la ratification d'Angleterre, sitôt que Monsieur de Townsend & lui auroient signé.

Que le Prince Eugéne signeroit aussi pour l'Empereur, mais que la ratification seroit un peu lente à venir. Qu'à l'égard de l'Empire, il avouoit qu'il ne pouvoit promettre la même facilité; mais que l'Empire seul ne feroit pas la guerre, quand les Alliés voudroient la terminer. Il parla de Monsieur le Duc de Savoye, comme en étant sûr.

Moyennant cet engagement, le Pensionnaire dit que la paix se trouveroit faite au lieu de l'amnistie, & qu'en même tems il faudroit aussi que le Roi donnât des Places en ôtage aux Hollandois pour la sûreté de la cessation de la guerre en Espagne; qu'elles seroient rendues à Sa Majesté, aussi-tôt que le Roi Catholique reviendroit en France. Ces Places étoient Valenciennes, Cambray, Saint-Omer; qu'à-la-vérité il ne demanda pas expressément, mais qu'il cita pour exem-

exemple; & Péronne, ajoûta Torcy: ensorte que le Pensionnaire reconnoissant le ridicule de sa proposition, ne put lui-même garder son sérieux.

Au milieu de ces prétentions irritantes, Monsieur Rouillé crut qu'on pouvoit venir à un plan qui assureroit véritablement la paix, parce que la Hollande, l'Angleterre & l'Empereur étant d'accord, il n'y auroit plus d'ennemis. Il le comprit mieux que Torcy, qui avoua qu'après cinq heures de conférences & de disputes, sa tête n'étoit plus assez forte pour comprendre ce qu'on disoit encore.

Il étoit onze heures du soir, quand ce reste d'assemblée se sépara, & sortit de chez le Pensionnaire. Il n'y avoit alors de la part des François, que de tristes raisonnemens à faire sur l'énormité des demandes qu'on leur faisoit chaque jour, & sur les nouvelles qu'on affectoit de publier de l'état de la France.

Ils retournérent chez le Pensionnaire le lendemain 24, à neuf heures du matin. Torcy avoit dressé un projet sur la maniére dont on pourroit convenir des articles qui regarderoient le Roi d'Espagne. Il le fit voir à Heinsius. Les expressions les plus fortes étoient employées, pour ôter tout soupçon que le Roi voulût aider le Roi son petit-fils; mais il fallut encore essuyer bien des contradictions, & de-plus avoir la complaisance de faire une infinité d'additions, suivant les différentes propositions que fai-

ſoient le Penſionnaire & Buys, l'un & l'autre enſemble ou alternativement ; ils changeoient d'avis, ſitôt que leurs obſervations étoient écrites.

La principale difficulté de leur part, rouloit toujours ſur l'article de l'Eſpagne. Ils répétoient ſans-ceſſe qu'ils n'avoient entrepris la guerre que pour empêcher l'union de cette Monarchie avec celle de France, comme elle étoit effectivement formée depuis qu'un Prince de France régnoit en Eſpagne ; qu'il falloit donc, en traitant, qu'ils fuſſent aſſurés de l'exécution de ce qu'on leur promettoit. Que le rappel des troupes, ni les termes du Traité, ne ſuffiſoient pas, tant que le Roi ne ſe porteroit pas pour garant de l'exécution ; qu'ils auroient la guerre pendant que la France jouïroit de la paix, & qu'il y auroit de leur part trop d'imprudence de ne pas finir en même tems tous les ſujets de querelles.

Envain on répondoit qu'il ſeroit impoſſible au Roi d'Eſpagne de ſoutenir cette guerre, lorsqu'il n'auroit plus le ſecours du Roi ; que Marlborough avoit dit lui-même que les Alliés n'en ſeroient point embarraſſés. Le Penſionnaire & les deux autres n'en convenoient pas, non plus que du ſentiment de Marlborough & du Prince Eugéne, ſur cet article. Ils inſiſtoient au-contraire à demander des Places de ſûreté & d'ôtage, diſoient-ils, de l'exécution de ce qu'on leur promettoit. Voici quel étoit leur raiſonnement.

ment. „ Ou le Roi d'Efpagne fe foumettra „ aux confeils du Roi fon grand-pére, ce „ que nous croyons qu'il fera; ou bien il „ voudra fe maintenir en poffeffion du „ Trône.

„ Au premier cas, il ne coutera rien au „ Roi de nous donner des Places en ôtage, „ puisqu'elles feront remifes auffi-tôt après „ l'accompliffement du Traité.

„ Au fecond cas, il faut qu'il paroiffe „ clairement à tout le monde, aux Efpa„ gnols mêmes, que le Roi agit de bonne„ foi, & qu'il ne veut effectivement fecou„ rir directement ni indirectement le Roi „ fon petit-fils, puisqu'il donne des Pla„ ces pour gage de fa parole".

Ils demeurérent fermes fur cet article, quoi qu'on pût dire pour les convaincre de l'injuftice d'une telle prétention que le Roi ne pafferoit jamais, & qui d'ailleurs étoit offenfante pour Sa Majefté; puisque c'étoit douter de fa parole, dans le tems qu'ils vouloient de leur part, qu'elle prît une extrême confiance en leur bonne-foi, au-delà même des bornes ordinaires des Traités.

Car ils demandoient que lorsqu'on feroit convenu de la fuspenfion, le Roi leur fît remettre immédiatement après une des Places qui devoient fervir à former la Barriére en Flandre; que fucceffivement on leur remît toutes les Places, & que Dunkerque fût démoli, & le Port comblé, avant le Traité définitif. Le feul engagement qu'ils

propoſoient de leur part & de celle de l'Angleterre, étoient de continuer l'armiſtice, après que ces conditions auroient été accomplies.

La raiſon pour appuyer une propoſition ſi étrange & ſi nouvelle, étoit qu'on ne pouvoit avoir de longtems des réponſes certaines de l'Empire, ni de ratification de l'Empereur. On ne les perſuadoit pas qu'il étoit impoſſible de traiter à des conditions ſi injuſtes & ſi inouïes. Le Préſident Rouillé voulut même eſſayer de concilier toute la dureté de leurs propoſitions avec ce qu'on pouvoit faire, pour avancer non ſeulement la ſuſpenſion d'armes, mais la paix. Il en dreſſa un projet, qu'ils combattirent. Enfin on ſe ſépara, après être convenus qu'ils communiqueroient aux deux Généraux l'état de l'affaire, & les articles projettés; & que ſi le ſoir il y avoit aſſez de tems, on pourroit conférer encore enſemble dans la même journée.

Torcy & Rouillé reçurent à huit heures du ſoir un meſſager du Penſionnaire, pour retourner chez lui. Le ſentiment de Torcy étoit que puiſque la négociation faiſoit ſi peu de progrès, qu'il paroiſſoit de la part des ennemis tant d'injuſtice, tant d'acharnement à profiter du mauvais état où l'on croyoit la France, tant d'avidité de tirer avantage du beſoin que le Royaume avoit d'obtenir une paix néceſſaire, ou tout au moins une ſuſpenſion d'armes; il falloit autant

pour

pour le ſervice du Roi, que pour la décharge particuliére des Négociateurs, tâcher de tirer du Penſionnaire un projet par écrit des articles que les Alliés exigeoient. Rouillé fut du même avis. Heinſius dit à l'un & à l'autre, qu'il avoit conféré avec les deux Généraux; qu'ils étoient aſſez contens de la forme des articles dreſſés à l'égard de l'Eſpagne; mais qu'il falloit une ſûreté pour l'exécution, & promettre néceſſairement des Places pour ſervir de gage que le Roi Catholique ſortiroit de ce Royaume. Il dit enſuite que Marlborough s'étoit oppoſé à l'expreſſion de rétablir le Commerce des Indes comme il étoit ſous le régne du feu Roi Charles II. & conformément aux Loix d'Eſpagne; qu'il demandoit que cet article fût ſeulement excluſif pour les François, ſuivant le Traité de la grande Alliance.

On ne manqua pas de répondre que ce changement injuſte, s'il avoit lieu, n'intéreſſeroit pas moins la Hollande, qu'il intéreſſeroit la France; que la ſeule propoſition decouvroit les vues ſecrétes des Anglois. Le Penſionnaire, loin d'en témoigner la moindre inquiétude, reprit indifféremment que les Hollandois avoient aſſez peu d'intérêt au Commerce des Indes Occidentales. Pourquoi donc, lui demanda Torcy, inſiſtez-vous avec tant d'opiniâtreté à donner à la Maiſon d'Autriche la Monarchie de ce nouveau Monde, qui n'intéreſſe votre Commerce que médiocrement?

La replique générale étoit la prétendue néceſſité de borner, pour le bien de l'Europe, la trop grande puiſſance de la France.

Cette maxime adoptée pas ſes ennnemis, ſervoit de fondement à l'iniquité de toutes leurs prétentions.

Toutefois Buys ſcandaliſé de l'obſervation faite par Marlborough, & du changement que les Anglois ſe propoſoient d'introduire, parla en Flamand aux deux autres Députés avec beaucoup d'agitation, & laiſſa échapper ces deux mots François, *Pot aux roſes*. Torcy qui les remarqua, crut qu'il y avoit lieu de juger que le Député de Hollande étoit avec raiſon très-mécontent des intentions cachées de l'Angleterre. Il n'en disconvint pas; il ſoutint que ce feroit l'affaire de la République, de démêler avec l'Angleterre cette condition du Traité: comme il s'agiſſoit alors de pluſieurs demandes nouvelles, qui excédoient les pouvoirs que le Roi avoit confiés à ceux que Sa Majeſté avoit inſtruits de ſes intentions, Torcy repréſenta que l'amas de tant de prétentions nouvelles exciteroit ſeulement des diſputes inutiles, dont la concluſion feroit impoſſible; que même, s'il y avoit quelques moyens de les terminer, il feroit néceſſaire de les examiner plus à loiſir, & plus tranquillement, que le peu de tems, & peut-être même la chaleur des conférences, ne le permettoit. C'étoit le moment de propoſer aux Miniſtres des Alliés, de renfermer toutes leurs

leurs demandes dans un plan de Traité que le Penſionnaire prendroit la peine de dreſſer. Torcy le propoſa donc, & dit que lorſque le plan lui auroit été communiqué, & à Rouillé, ils y feroient leurs obſervations de la même maniére que le Penſionnaire avoit fait les ſiennes ſur les projets qu'ils avoient remis entre ſes mains.

Torcy vit avec plaiſir que la propoſition étoit acceptée; le Penſionnaire promit de travailler inceſſamment à l'ouvrage, & de le communiquer, quand il ſeroit achevé. On ſe promit de part & d'autre beaucoup de ſincérité & de bonne-foi, ſoit dans l'expoſition des demandes, ſoit dans les obſervations dont elles ſeroient la matiére.

Pluſieurs traits des conférences précédentes donnoient lieu de juger que l'union de la République de Hollande avec l'Angleterre n'avoit pas éteint la jalouſie entre les deux Nations, mais elle parut encore plus clairement dans cette derniére conférence; enſorte que le Penſionnaire & les deux autres Députés s'efforcérent en quelque façon à perſuader à Torcy, que la République déſiroit ſincérement de former après la paix une union étroite avec Sa Majeſté. Torcy répondit qu'avec des intentions ſi conformes à leur intérêt, ils devroient mieux ménager ceux du Roi; qu'ils y étoient d'autant plus obligés, que ſon Miniſtre leur avoit fait connoître, dès les premiéres conférences, que Sa Majeſté vouloit auſſi de

ſa part donner à l'avenir aux Provinces-Unies des marques de ſon affection.

Après quelques diſcuſſions ſur différentes matiéres, entr'autres ſur les deſſeins du Duc de Savoye, on remit les principales au plan que le Penſionnaire devoit dreſſer, & aux obſervations à faire enſuite ſur chaque article.

Le 15 Mai, Marlborough & Townſend vinrent enſemble le matin chez Torcy. Le Préſident Rouillé s'y trouva. Les Miniſtres d'Angleterre dirent que déſirant tous deux de faire plaiſir au Roi Jaques, inſtruits, comme ils l'étoient, du génie de leur Nation; Townſend avoit penſé que l'alternative propoſée au ſujet de l'éloignement de ce Prince, quoiqu'elle fût juſte, ſeroit refuſée; qu'on s'en tiendroit de la part de l'Angleterre, à demander purement & ſimplement qu'il ſortît de France. Ils jugeoient qu'il ſeroit plus avantageux pour lui, de convenir ſimplement de ſa retraite par les articles préliminaires, & de ſpécifier par le même article, que la maniére en ſeroit réglée aux conférences de la paix. Après quelques objections, le projet de l'article fut dreſſé de concert dans les termes ſuivans.

„ Le Roi d'Angleterre ayant déſiré de „ ſortir hors du Royaume de France, & „ prévenu la demande que la Princeſſe Anne de Dannemarc ſa ſœur, & la Nation „ Angloiſe en ont faite, ſe retirera en tel „ pays, & de telle maniére qu'il ſera convenu

„ venu par le prochain Traité de paix gé-
„ nérale, tant sur sa retraite, que sur ce
„ qui regarde sa personne".

La visite finie, Marlborough sortant de la chambre, dit à Torcy en particulier, qu'il souhaitoit de lui parler le lendemain matin; que Sinzendorff qu'il avoit vu pendant trois heures, faisoit fort le difficile.

Le Prince Eugéne, Sinzendorff & Marlborough allérent chez le Pensionnaire à cinq heures du soir. Buys & Van der Dussen y étoient. La conférence fut longue, dix heures étoient passées qu'elle duroit encore. Pettekum vint avertir Torcy, qu'il avoit appris dans la ville, que les instructions de Sinzendorff étoient entiérement différentes de celles du Prince Eugéne. Que l'Empereur demandoit présentement la Franche-Comté & la Bourgogne. Pettekum se chargea d'aller le lendemain matin chez le Pensionnaire, pour l'avertir que Torcy ne pouvoit plus retarder son départ, & pour savoir ce qu'il avoit encore à lui faire dire.

Le Comte de Portland étoit alors à La Haye. Son état ne ressembloit en rien à l'éclat où il avoit paru en France, lorsqu'après la paix conclue à Ryswick, le Roi Guillaume l'envoya au Roi avec le titre de son Ambassadeur extraordinaire, & que les premiéres propositions du Traité de partage furent concertées avec lui.

Le dépérissement de sa santé avoit suivi la perte de la faveur dont il avoit joui long-

tems

tems pendant la vie de ce Prince. Différentes attaques d'apoplexie, non ſeulement l'avoient appeſanti, mais ne lui laiſſoient plus la facilité de s'énoncer, quand même il eût encore été capable de ſe mêler d'affaires importantes : ceux qui les gouvernoient alors, auroient eu ſoin de l'en tenir éloigné; car il arrive ſouvent, lorsque le Maître n'eſt plus, que c'eſt une cauſe d'excluſion, que d'avoir eu part à ſa confiance, & à l'adminiſtration de ſes affaires.

Portland étoit déjà venu chez Torcy; il lui rendit une ſeconde viſite le 26 Mai, & ſous prétexte de s'intéreſſer au bien de la France, il le preſſa de s'expliquer clairement, de donner des ſûretés valables de l'exécution du Traité, enfin de conclure ſans perte de tems. Il parla comme un émiſſaire de Marlborough, mais qui n'étoit pas admis à ſa confidence.

Pettekum apporta la réponſe du Penſionnaire. Il s'excuſoit de n'avoir pas encore envoyé ſon Mémoire, qu'il n'avoit pu dreſſer à cauſe de la longue conférence que Sinzendorff avoit eue avec lui la veille. Elle avoit duré jusqu'à onze heures du ſoir. Le Penſionnaire prétendoit que le Prince Eugéne, Marlborough & lui, avoient eu bien de la peine à mettre Sinzendorff au fait. Il devoit retourner encore chez Heinſius, & lui porter ſes obſervations. Le Mémoire promis ſeroit envoyé, & ſuivi d'une conférence. Le Prince Eugéne différoit encore ſon départ. Ce

Ce qui se passa depuis le 26 Mai jusqu'au 28 du même mois, est rapporté dans la dépêche écrite au Roi, de même date, & envoyée de Rotterdam par un Courier.

Lettre au Roi.

A Rotterdam, le 28 *Mai* 1709.

„ Lorsque j'eus l'honneur, SIRE, de „ vous rendre compte le 13 de ce mois, de „ l'état de la négociation que Votre Majes- „ té a bien voulu me confier, je comptois „ lui dépêcher incessamment un autre Cou- „ rier, pour l'informer d'une résolution pré- „ cise, soit pour la paix, soit pour la con- „ tinuation de la guerre; mais les affaires „ se traitent lentement, lorsqu'il faut les „ agiter en des conférences composées de „ plusieurs Ministres qui croyent servir leurs „ Maîtres, en avançant chaque jour quelque „ nouvelle prétention.

„ Celle de la démolition des Places d'Al- „ sace; celle du Duc de Savoye, où Exil- „ les, Fenestrelles, Chaumont & la Vallée „ de Pragelas, formoient la principale dif- „ ficulté, quand j'eus l'honneur d'écrire à „ Votre Majesté, & j'avois déclaré que je „ je ne signerois point ces articles, vos or- „ dres y étant absolument contraires. La „ conférence du 23 au matin ne produisit „ aucune facilité nouvelle, quoique nous eus- „ sions lieu de remarquer de la part de ceux

„ à

„ à qui nous avons affaire, plus d'envie de „ conclure que jusqu'alors ils n'en avoient „ témoigné. Mr. le Prince Eugéne sembloit lever de son côté tous les petits embarras qui pouvoient éloigner la paix, „ étant d'ailleurs très-ferme sur les articles „ essentiels. Cependant tout se passoit en „ disputes; le moyen de les faire cesser, „ & de fixer l'état de la question, étoit de „ mettre par écrit les articles compris sous „ le titre de préliminaires, & de laisser à „ chacun la liberté de les examiner, & d'y „ faire ses remarques.

„ Mr. Rouillé dressa ce Mémoire, & l'ayant remis au Pensionnaire, tous convinrent qu'ils l'examineroient ensemble. Le „ soir nous nous rassemblâmes chez le Pensionnaire; les disputes y furent plus vives, „ & l'on conclut moins que jamais. La difficulté qu'on avoit faite sur l'exécution „ du Traité, se renouvella. On nous objecta que l'article le plus essentiel étoit celui de l'abandon de l'Espagne & des Indes; „ que c'étoit pour en obtenir la possession „ en faveur de l'Archiduc, que la République de Hollande & ses Alliés faisoient „ la guerre; que cependant on leur proposoit de faire la paix, lorsqu'ils avoient „ tout à espérer de la campagne prochaine, sans les assurer qu'ils parviendroient „ au but qu'ils s'étoient proposés; que la „ France jouïroit seule de la paix, & qu'ils „ auroient encore la guerre à soutenir en „ Espagne.

„ Nous

„ Nous répondîmes qu'elle ne feroit ni „ longue ni difficile, Votre Majefté retirant fes troupes, & les feules forces d'Efpagne ne fuffifant pas pour maintenir le „ Roi Catholique, quand même la Nation „ lui demeureroit conftamment attachée. „ Ce fut, Sire, fur ces deux principes „ oppofés, que nous difputâmes très-longtems fans nous perfuader de part ni d'autre. Dans cette conteftation, Mr. le Prince Eugéne demanda fi Votre Majefté laisferoit le paffage libre à leurs troupes, pour „ entrer en Efpagne, en traverfant la France; d'autres prétendoient que Votre Majefté devoit joindre fes forces à celles des „ Alliés, pour finir la guerre d'Efpagne. „ Enfin, Sire, il n'y eut plus que demandes „ & propofitions extraordinaires, dont il nous „ étoit impoffible d'en admettre aucune.

„ Nous n'eûmes pas plus de fatisfaction „ à traiter la même matiére avec le Penfionnaire, & avec Buys & Van der Duffen, après que le Prince Eugéne & les „ Anglois furent fortis. Nous trouvâmes „ en eux une crainte plus vive, de voir la „ guerre continuer en Efpagne, après que „ la France feroit en paix. On ne manqua „ pas de nous citer l'exemple des fecours „ donnés au Portugal après le Traité des „ Pyrenées, & de rejetter tout ce que nous „ pûmes dire de la fûreté de la parole de „ Votre Majefté, lorsqu'elle auroit promis „ de ne plus affifter l'Efpagne directement

„ ni

„ ni indirectement; on vouloit des sûretés „ réelles, & pour cet effet le Pensionnaire „ demandoit que Votre Majesté remît aux „ Etats-Généraux six Places, comme pour „ servir d'ôtage de l'exécution de la paix „ en Espagne. Il en proposa trois dans ce „ Royaume, & trois dans les Païs-Bas; ces „ derniéres étoient Cambray, Valencien- „ nes & Saint-Omer, disant qu'elles seroient „ rendues fidélement à Votre Majesté, si- „ tôt que le Traité auroit eu son entiére „ exécution.

„ Nous sortîmes, persuadés que nous ne „ devions plus compter de conclure. Alors, „ Sire, il me parut que la seule utilité „ que je devois me proposer de mon voya- „ ge, étoit de savoir au moins distincte- „ ment, & à quelles conditions précises, „ les ennemis de Votre Majesté consenti- „ roient à la paix. Je crus que le seul moyen „ de l'en informer, étoit de demander au „ Pensionnaire de nous donner un projet „ de Traité, puisqu'aussi bien nous lui avions „ remis de notre part un plan général d'ar- „ ticles préliminaires. Je lui fis cette propo- „ sition. Il accepta, comme désirant sincé- „ rement de trouver le moyen de conclure. „ Le vendredi après dîner, le samedi & le „ dimanche se passérent, sans qu'il nous „ rendît de réponse. Il travailloit au plan „ que nous lui avions demandé, & le dres- „ soit de concert avec MM. de Marlbo- „ rough, le Prince Eugéne, & Monsieur

„ de

„ de Sinzendorff nouvellement arrivé à La „ Haye, pour intervenir de la part de l'Empereur aux conférences de la paix.

„ Ce long ſilence m'empêcha d'envoyer „ à Votre Majeſté un Courier, ainſi que je „ me l'étois propoſé, ne pouvant lui rien „ écrire de conſidérable, ni de certain, „ jusqu'à la premiére conférence. Enfin, „ SIRE, nous l'eûmes hier matin chez le „ Penſionnaire. Il étoit ſeul avec les Sieurs „ Buys & Van der Duſſen, aucun des Mi- „ niſtres de cette République n'y aſſiſtoit. „ Il nous communiqua ſon mémoire. Nous „ ne découvrîmes que trop aiſément, à la „ premiére lecture qu'il en fit, tout ce que „ ce projet contenoit de dur & de contraire „ aux ordres que nous avions de Votre Ma- „ jeſté, auſſi-bien que d'embarraſſant dans „ l'exécution, qui n'étoit point ſûre, quand „ même Votre Majeſté conſentiroit aux „ conditions qu'on veut exiger d'elle. Ce- „ pendant je demandai au Penſionnaire le „ tems de faire nos obſervations, comme „ il avoit fait les ſiennes; & pour ne pas „ perdre un moment dans une conjonéture „ preſſante par l'ouverture imminente de „ la campagne, nous convînmes que nous „ retournerions chez lui le ſoir à ſix heures. „ Nous n'eûmes donc, SIRE, qu'un inter- „ valle fort court, pour faire des remar- „ ques qui auroient demandé pluſieurs jours, „ & Votre Majeſté ne s'en appercevra que „ trop, lorsqu'elle entendra la lecture de „ celles que j'ai l'honneur de lui envoyer;

„ mais quand elles auroient été meilleures, „ l'utilité n'en eût pas été plus grande, „ ayant à faire à des gens perſuadés qu'ils „ peuvent donner la loi, & que toutes les „ nouvelles qu'on leur écrit de France, ſont „ véritables. Votre Majeſté en verra l'ef- „ fet par le projet qu'ils nous ont remis, „ & par les réponſes qu'ils ont faites à „ nos obſervations. Ils comptent cepen- „ dant que ces articles ſont ceux de la paix, „ que Votre Majeſté acceptera toutes les „ conditions qu'ils contiennent; & ſur ce „ fondement, les meſures ſont déjà priſes „ pour avoir inceſſamment les ratifications „ de l'Angleterre & de la Hollande, afin „ que rien ne retarde l'exécution de ces mê- „ mes articles.

„ Si j'avois eu le pouvoir de les ſigner, „ j'aurois rompu la négociation, plutôt que „ d'engager Votre Majeſté à de telles con- „ ditions, qui ne lui donnent à mon ſens „ aucune ſûreté ſuffiſante de la paix, quoi- „ qu'on exige celle de l'évacuation de ſes „ Places: mais voyant, SIRE, qu'on ne „ demandoit aucun engagement de ſa part, „ jusqu'à ce que je ſois de retour auprès „ d'elle, j'ai cru qu'il étoit de ſon ſervice „ de lui faire pleinement connoître les pré- „ tentions de ſes ennemis, & de la laiſſer „ en état de décider ſur la maniére dont „ elle voudra leur répondre. J'ai donc pris „ le parti de laiſſer Monſieur Rouillé à La „ Haye, où il demeurera jusqu'à ce que „ Votre Majeſté lui donne ſes ordres. J'ai

„ pro-

„ promis qu'il les recevroit le 4, ou tout
„ au plus tard le 5 du mois prochain. C'eſt le
„ ſeul engagement que j'aye pris. Monſieur
„ le Prince Eugéne m'a promis que jus-
„ qu'au 4 il ne feroit aucune entrepriſe;
„ mais il ne m'a point demandé d'engage-
„ ment réciproque de la part de Monſieur
„ le Maréchal de Villars, & je n'aurois
„ pas pu le lui donner.

„ Votre Majeſté eſt donc entiérement li-
„ bre de rejetter abſolument ces conditions,
„ comme j'eſpére que l'état de ſes affaires
„ le lui permettra; ou de les accepter, ſi
„ malheureuſement elle croit devoir finir la
„ guerre à quelque prix que ce ſoit, com-
„ me ſes ennemis s'en flattent, & le pu-
„ blient.

„ Dans le premier cas, l'inconvénient
„ de laiſſer Monſieur Rouillé à La Haye
„ quelques jours après moi, ne ſera, ce me
„ ſemble, d'aucun préjudice à Votre Ma-
„ jeſté; & dans le ſecond cas, il feroit très-
„ néceſſaire d'avoir ſur les lieux un homme
„ autoriſé à ſigner des articles qui ſont pro-
„ prement le Traité de paix. Voilà, Sire,
„ les raiſons qui nous ont déterminés,
„ Monſieur Rouillé & moi. J'eſpére avoir
„ l'honneur d'en rendre un compte plus par-
„ ticulier, à la fin de cette ſemaine, à Vo-
„ tre Majeſté, étant parti ce ſoir de La
„ Haye pour retourner auprès d'elle. J'oſe
„ lui dire par avance, que ſi elle rejette,
„ comme je l'eſpére, les articles que j'ai
„ l'honneur de lui envoyer, il eſt de ſon

„ ſervice qu'elle rompe ſur les demandes
„ qu'on lui a faites à l'égard de l'Alſace,
„ & en faveur de Monſieur le Duc de Sa-
„ voye, plutôt que ſur aucun article qui
„ regarderoit indirectement l'Eſpagne; car
„ on a mis ici dans l'eſprit de la Nation,
„ que Votre Majeſté n'a jamais eu deſſein
„ d'abandonner cette Couronne, & les In-
„ des, & qu'elle vouloit ſeulement procurer
„ la paix à ſon Royaume, laiſſant à ſes en-
„ nemis la dépenſe & l'embarras d'une guer-
„ re en Eſpagne, que Votre Majeſté ſou-
„ tiendroit aiſément par des aſſiſtances ſe-
„ crétes.

„ J'aurois évité Mons à mon retour, s'il
„ m'eût été poſſible de le faire ſans donner
„ à Monſieur l'Electeur de Baviére un juſte
„ ſujet de croire & de ſe plaindre qu'il étoit
„ abandonné. Comme il n'y a rien de ſigné,
„ je crois qu'il eſt bon de l'inſtruire de la for-
„ te oppoſition qu'il trouvera de la part des
„ ennemis de Votre Majeſté, & du peu de
„ ſecours qu'il doit attendre de la part des
„ Hollandois, dont il croyoit les diſpoſitions
„ favorables pour lui.

„ Les bonnes raiſons ne peuvent préſente-
„ ment les perſuader, & ſi malheureuſement
„ les ſuccès de la campagne répondoient à ce
„ qu'ils en attendent, eux & leurs Alliés, il
„ n'y auroit plus de bornes aux demandes in-
„ juſtes des uns & des autres. Je ſuis avec un
„ très-profond reſpect, Sire, de Votre
„ Majeſté, le très-humble, très-obéiſſant
„ & très-fidéle Sujet & Serviteur".

A R-

ARTICLES PRÉLIMINAIRES,

Pour servir aux Traités de la Paix générale.

Observations sur lesdits articles.

Projet desdits articles, donné par Mr. le Pensionnaire.

Arrêté desdits articles, de la maniére qu'ils doivent être signés.

ARTICLE I.

Le Traité comprend l'Empereur & chacun des Alliés; cependant ceux du Roi en sont exclus, ce qui est contraire à la forme ordinaire des Traités, l'inclusion des Alliés devant être réciproque.

ON procédera incessamment à faire une bonne, ferme & durable paix, confédération, & perpétuelle alliance, & amitié, entre Sa Majesté Impériale, comme aussi entre tous & chacun des Alliés de Sa Majesté Impériale, & principalement le Royaume de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, d'une part.

On procédera incessamment à faire une bonne, ferme & durable paix, confédération, & perpétuelle alliance & amitié, entre Sa Majesté Impériale, comme aussi entre tous & chacun des Alliés de Sa Majesté Impériale, & principalement le Royaume de la Grande-Bretagne, & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, d'une part.

L'Empereur tâchera seulement d'obtenir le consentement

Et de l'autre, entre Sa Majesté Très-Chrétienne; & comme les con-

Et de l'autre, entre Sa Majesté Très-Chrétienne & ses Al-

ment de l'Empire le plutôt qu'il se pourra. Un engagement aussi foible ne suffit pas: Sa Majesté Impériale doit promettre, & se faire fort de ce consentement, comme une condition nécessaire & préalable à l'exécution des articles auxquels le Roi voudra bien s'obliger, à l'égard de l'Empire.

conjonctures présentes n'ont pas permis que Sa Majesté Impériale ait préalablement pu recevoir l'agrément & consentement de l'Empire sur tout ce qui le regarde dans plusieurs articles contenus dans ces préliminaires, elle tâchera d'obtenir ledit consentement, le plutôt qu'il se pourra, selon l'usage établi dans l'Empire.

Alliés. Et comme les conjonctures présentes n'ont pas permis que Sa Majesté Impériale ait préalablement pu recevoir l'agrément & consentement de l'Empire, sur tout ce qui le regarde dans plusieurs articles contenus dans ces préliminaires, elle tâchera d'obtenir, suivant l'usage établi dans l'Empire, le plutôt qu'il se pourra, le consentement & la ratification dudit Empire, avant l'exécution des articles qui regardent particuliérement l'Empire.

II.

Il est dit qu'on est convenu de quelques articles préliminaires: l'expression n'est pas suffisante, puisque les articles contenus dans

Et pour parvenir au plutôt à ce but tout salutaire, & en jouïr dès-à-présent autant qu'il sera possible, on est convenu de quelques articles préliminaires, tant

Et pour parvenir au-plutôt au but tant salutaire, & en jouir dès-à-présent autant qu'il sera possible, on est convenu des articles

dans ce projet, renferment tous les préliminaires. Il ſeroit donc néceſſaire d'uſer de ces termes : Qu'on eſt convenu des articles préliminaires qui doivent ſervir de fondement aux Traités de la paix générale.

tant pour ſervir aux Traités de la paix générale, que pour être mis en exécution, lors de la concluſion deſdits articles.

cles préliminaires qui doivent ſervir de fondement aux Traités de la paix générale.

III

Il faudroit ajoûter, & être mis en exécution, après l'échange des ratifications deſdits articles.

Premiérement, en conſidération & en conſéquence de ladite bonne paix & réunion ſincére de toutes parts, le Roi Très-Chrétien reconnoîtra dès-à-préſent publiquement & authentiquement, comme auſſi après dans les Traités de paix à faire, le Roi Charles III. en qualité de Roi d'Eſpagne, des Indes, de Naples & de Sicile, & généralement de tous les Etats dépendans & compris ſous le nom de la Monarchie d'Eſpagne, en quelque partie du Monde qu'ils ſoient ſitués, à la réſerve de ce qui doit être donné à la

Idem.

Couronne de Portugal, & au Duc de Savoye, suivant les Traités faits entre les Hauts Alliés, & de la Barriére que le Roi Charles III. doit faire tenir auxdits Seigneurs Etats-Généraux, dans les Païs-Bas, selon la teneur de la grande Alliance de l'année 1701, & de ce qui sera dit ci-après au haut quartier de Gueldres, & des conventions à faire avec ledit Roi Charles III. sans en rien excepter davantage, ainsi & avec tous les droits que le feu Roi d'Espagne Charles II. l'a possédée, ou dû posséder, tant pour lui que pour ses hoirs, héritiers & successeurs, selon la disposition testamentaire de Philippe IV. & les pactes établis & reçus dans la Sérénissime Maison d'Autriche.

IV.

Et d'autant que le Duc d'Anjou est présentement en possession d'une grande partie des Royaumes d'Espagne, des Côtes de Toscane, des Indes, & d'une partie des Païs-Bas, il a été réciproquement convenu que pour assurer l'exécution desdits articles & des Traités à faire, on achévera lesdits Traités dans le tems de deux mois, à commencer du premier du mois de Juin prochain, s'il est possible, pendant lequel terme Sa Majesté Très-Chrétienne fera ensorte que le Royaume de Sicile soit remis à Sa Majesté Charles III. & ledit Duc sortira en pleine sûreté & en liberté, de l'étendue des Royaumes d'Espagne, avec son épouse, les Princes ses enfans, leurs effets, & généralement toutes les personnes qui les voudront suivre; ensorte que si ledit terme finit, sans que le Duc d'Anjou consente à l'exécution de la présente convention, le Roi Très-Chrétien & les Princes & Etats stipulans prendront de concert les mesures convenables pour en assurer l'entier effet,

&

& que toute l'Europe par l'accomplissement desdits Traités de paix, jouïsse incessamment d'une parfaite tranquillité.

V

Pour en avancer l'établissement, Sa Majesté Très-Chrétienne retirera, dans le terme desdits deux mois, les troupes & les Officiers qu'elle a présentement en Espagne, & aussi ceux qui se trouvent dans le Royaume de Sicile, aussi-bien que dans les autres Lieux, Pays & Etats dépendans de ladite Monarchie en Europe, & des Indes, aussitôt qu'il sera possible, promettant en foi & parole de Roi, de n'envoyer désormais au Duc d'Anjou, s'il refuse d'y acquiescer, ni à ses adhérens, aucun secours, soit de troupes, artillerie, ammunitions de guerre ou d'argent, directement ou indirectement.

VI.

L'excès des prétentions affoiblit souvent ce qu'on veut rendre de plus solide. L'exclusion donnée à tous les Princes de la Maison de France, est trop générale, pour subsister toujours, principalement quand on laisse aux Princes de la Maison d'Autriche, une

La Monarchie d'Espagne demeurera dans son entier, dans la Maison d'Autriche, de la maniére qu'il a été dit ci-dessus, & celle de Bourbon exclue à perpétuïté, sans qu'aucune de ses parties puisse jamais être démembrée, ni ladite Couronne, en tout ni en partie, être unie à celle de France, ni qu'un seul & même Roi, ni un Prince de la Mai-

La Monarchie d'Espagne demeurera en son entier, dans la Maison d'Autriche, de la maniére qu'il a été dit ci-dessus, sans qu'aucunes de ses parties puissent jamais en être démembrées, ni ladite Monarchie, en tout ni en partie, être unie à celle de France, ni

ne entiére liberté de réunir en la seule & même personne, tous les Royaumes, Etats, & Dignités qu'ils pourront acquérir, par quelques voies & en quelque maniére que ce soit.

L'inconvénient ne seroit pas moindre pour l'Europe, de voir un Prince de la Maison d'Autriche élevé à un trop haut degré de puissance, que d'y voir parvenir un Prince de la Maison de France.

La crainte de l'union de cette Couronne à celle d'Espagne sur la même tête, a été le motif des renonciations précédentes, il suffiroit par conséquent de prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher, & pour cet effet d'étendre tout au plus l'exclu-sion

Maison de France en devînt le Souverain, de quelque maniére que ce soit, par Testament, appel, successions, conventions matrimoniales, dons, ventes, contrats, ou autres voies, telles qu'elles puissent être; ni que le Prince qui régnera en France, ni un Prince de la Maison de France, puisse jamais régner aussi en Espagne, ni acquérir dans l'étendue de ladite Monarchie, aucune Ville, Fort, Place ou Pays, dans aucune partie d'icelle, principalement dans les Païs-Bas, en vertu d'aucuns dons, ventes, échanges, conventions matrimoniales, hérédité, appel, succession par Testament ou *ab intenstat*, en quelque sorte & maniére que ce puisse être, tant pour lui que pour les Princes ses enfans, fréres, leurs héritiers & descendans, que pour aucuns Princes de la Maison de France.

ni qu'un seul & même Roi, ni un Prince de la Maison de France en devînt le Souverain, de quelque maniére que ce soit, par Testament, appel, successions, conventions matrimoniales, dons, ventes, contrats ou autres voies, telles qu'elles puissent être; ni que le Prince qui régnera en France, ni un Prince de la Maison de France, puisse jamais régner aussi en Espagne, ni acquérir dans ladite Monarchie aucune Ville, Fort, Place ou Pays, dans aucune partie d'icelle, principalement dans les Païs-Bas, en vertu d'aucuns dons, ventes, échange, conventions matrimoniales, hérédité, appel, succession par Testament ou *ab intestat*, en quel-

ſion aux enfans & fréres du Prince qui régneroit en France, ainſi qu'il avoit été propoſé : mais il ſeroit néceſſaire de ſupprimer la clauſe injurieuſe qu'on veut mettre aujourd'hui, pour exclure ſes héritiers deſcendans & Princes de ſa Maiſon qui ne ſeroient pas Rois.

Enfin il faudroit prévenir le même ſujet d'allarmes à l'égard de la Maiſon d'Autriche, & ſtipuler que celui qui ſeroit Roi d'Eſpagne, ne pourroit devenir Empereur, Roi de Bohême, de Hongrie, Archiduc d'Autriche, ni poſſéder aucun des Etats Héréditaires en Allemagne.

quelque ſorte & maniére que ce puiſſe être, tant pour lui que pour les Princes ſes enfans, & fréres, leurs héritiers & deſcendans.

VII.

L'interdiction du commerce indirect de la France, eſt contraire à ce qui s'eſt pratiqué depuis que les Eſpagnols en ſont maîtres ; ils ne peuvent même ſe paſſer des marchandiſes de France.

Spécialement, que la France ne pourra jamais ſe rendre maîtreſſe des Indes Eſpagnoles, ni envoyer des Vaiſſeaux pour y exercer le Commerce directement ou indirectement, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Spécialement que la France ne pourra jamais ſe rendre maîtreſſe des Indes, ni envoyer des Vaiſſeaux pour y exercer le commerce, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Ainſi après avoir dit que les François n'y pourront exercer directement le commerce, il faudroit ajoûter : mais à cet égard, les choſes ſeront remiſes ſur le même pied qu'elles étoient ſous le régne du feu Roi Charles II.

VIII.

VIII.

Il y a vraiſemblablement de grands magazins dans Straſbourg; il ne ſeroit pas juſte d'obliger le Roi à les abandonner: cet article demande donc une exception. Il ſuffiroit de rendre l'artillerie & les munitions qui appartenoient à la Ville, quand Sa Majeſté en a pris poſſeſſion, ou bien leur valeur. L'évacuation d'une Ville auſſi importante & des Forts qui en dépendent, ne peut ſe faire au moment qu'il comparoîtra quelqu'un aux portes, avec un ſimple pouvoir de l'Empereur; il faudroit donc convenir d'un tems certain, & on ne peut le régler, que du jour que l'Empereur & l'Em-

Sa Majeſté Très-Chrétienne voulant donner des marques certaines du deſſein qu'elle a de maintenir une paix ferme & ſtable, & faire ceſſer tout ombrage de ſes deſſeins, conſent de remettre à Sa Majeſté Impériale & à l'Empire, la Ville & Citadelle de Straſbourg, dans l'état où elle ſe trouve préſentement, avec le Fort de Kell, & ſes dépendances & appartenances ſituées des deux côtés du Rhin, ſans aucune répétition de frais ou dépenſes, ſous quelque prétexte que ce ſoit, avec le canon, artillerie & ammunitions de guerre qui s'y trouvent, ſans aucune réſerve, pour être rétablie dans le rang, prérogatives & priviléges de Ville Impériale, dont elle jouïſſoit avant que d'être ſous la domination de Sa Majeſté Très-Chrétienne, laquelle Ville de Stras-
bourg

Sa Majeſté Très-Chrétienne voulant donner des marques certaines du deſſein qu'elle a de maintenir une paix ferme & ſtable, & faire ceſſer tout ombrage de ſes deſſeins, conſent à donner à Sa Majeſté Impériale & à l'Empire la Ville & Citadelle de Straſbourg, dans l'état où elle ſe trouve préſentement, avec le Fort de Kell, & ſes dépendances & appartenances ſituées des deux côtés du Rhin, ſans aucune répétition de frais ou dépenſes, ſous quelque prétexte que ce ſoit, avec cent piéces de canon de bronze de différens calibres, ſavoir cinquante piéces de 24, & dou-

l'Empire auront donné les ratifications du Traité

La Religion Catholique, Apostolique & Romaine doit être conservée dans Strasbourg, ainsi qu'elle y est présentement exercée; l'Evêque & le Chapitre maintenus dans tous leurs droits spirituels & temporels, prérogatives, preéminences & priviléges, dont les Prédécesseurs dudit Evêque & dudit Chapitre ont joui dans l'Empire, tant en-deçà qu'au-delà du Rhin.

bourg & Fort seront rendus & évacués, d'abord que quelqu'un comparoîtra aux portes de ladite Ville & Fort, muni d'un plein pouvoir de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, selon la forme accoutumée, pour en prendre possession.

douze livres de balles, & cinquante piéces de 8, & de quatre livres de balles, & les munitions à proportion, pour être rétablie dans le rang, prérogatives & priviléges de Ville Impériale, dont elle jouïssoit, avant que d'être sous la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne, laquelle Ville de Strasbourg & Forts seront rendus & évacués aussitôt après les ratifications de l'Empereur & de l'Empire, qui seront échangées à La Haye, & qu'il comparoîtra aux portes de ladite Ville & Forts, quelqu'un muni d'un plein pouvoir de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, selon la forme accoutumée, pour en prendre possession.

IX.

Cet article est un de ceux que nous ne pouvons passer, les ordres du Roi étant positifs, d'obtenir la Ville de Landau, pour consentir à la restitution de Brisack.

Dans les articles

Que la ville de Brisack avec son territoire, soient évacués par Sa Majesté Très-Chrétienne, & remise par elle à Sa Majesté Impériale & à la Maison d'Autriche, avec tout le canon, artillerie & ammunitions de guerre qui

Idem.

cles signés par les Ministres Alliés, il est ajoûté, *avec les canons, artillerie & munitions de guerre qui s'y trouvent.*

qui s'y trouvent, à la fin de Juin au plus tard, pour en jouïr désormais en toute propriété, ainsi que Sa Majesté Impériale en a jouï ou dû jouïr en exécution du Traité de paix conclu à Ryswick.

Idem.

X.

Nous avons déclaré que nous n'avions point de pouvoirs sur cet article, aussi bien que sur le suivant.

Sa Majesté Très-Chrétienne possédera désormais l'Alsace, dans le sens littéral du Traité de Westphalie, ensorte qu'elle se contentera du Droit de Préfecture sur les dix Villes Impériales de ladite Alsace, sans néanmoins étendre lesdits droits au préjudice des prérogatives, droits & priviléges qui leur compétent, comme aux autres villes libres de l'Empire, pour en jouïr, aussi-bien que des prérogatives, revenus & domaines, ainsi que Sadite Majesté en a dû jouïr, lors de la conclusion desdits Traités, devant aussi être remises les fortifications desdites villes, au même

Idem.

me état qu'elles étoient alors, excepté toutefois la ville de Landau, dont la possession & propriété appartiendra toujours à Sa Majesté Impériale & à l'Empire, avec faculté de démolir ladite Place, s'il est ainsi jugé à propos par l'Empereur & l'Empire.

XI.

Qu'en conséquence desdits Traités de Westphalie, Sadite Majesté Très-Chrétienne fera démolir dans le tems convenu, à ses dépens, les Forteresses qu'elle a présentement sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, nommément Huningue, le Neuf-Brisack & le Fort Louis, avec tous les ouvrages dépendans dudit Fort, tant en-deçà qu'au-delà du Rhin, sans qu'à jamais on puisse les rétablir.

XII.

Le différend entre les deux Landgraves de Hesse-Cassel & de Rheinfeld, est une affaire domestique qui regarde l'Empire; il est par conséquent inutile d'en parler dans les articles préliminaires.

Que la Ville & Forteresse de Rheinsfeld, avec ce qui en dépend, demeurera au Landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce qu'il sera satisfait de ses prétentions sur ladite Ville & Forteresse.

Que la Ville & Forteresse de Rheinsfeld, avec ce qui en dépend, demeurera au Landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce qu'il en sera autrement convenu.

XIII.

La Reine de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux soutenant que la clause insérée dans l'article 4. du Traité de Ryswick,

tou-

touchant la Religion, eſt contre la teneur de la paix de Weſtphalie, & que conſéquemment elle devoit être révoquée, il a été trouvé bon que cette affaire ſoit remiſe à la négociation de la paix générale.

XIV.

On eſt d'accord ſur les trois articles ſuivans. Il ſera ſeulement néceſſaire d'ajoûter à celui qui regarde la reſtitution de Terre-neuve, qu'elle ſera faite aux conditions dont il ſera convenu, lors de la concluſion du Traité général de la paix.

Quant à la Grande-Bretagne, Sa Majeſté Très-Chrétienne reconnoîtra dès-à-préſent dans la négociation des Traités de paix à faire, la Reine de la Grande-Bretagne en cette qualité.

XV.

Sadite Majeſté reconnoîtra auſſi la ſucceſſion à la Couronne de la Grande-Bretagne, dans la Ligne Proteſtante, ainſi qu'elle eſt établie par les Actes du Parlement de la Grande-Bretagne.

XVI.

Le Roi Très-Chrétien cédera à la Couronne de la Grande-Bretagne, ce que la France poſſede dans l'Ile de Terre-neuve, & on reſtituera de la part de la Reine de la Grande-Bretagne, auſſi-bien que de la part de Sa Majeſté Très-Chrétienne, tous les Pays, Iles, Fortereſſes & Co-

Colonies que les armes de l'un & de l'autre côté ont occupés depuis la présente guerre, en quelque lieu des Indes qu'elles soient situées.

XVII.

Le tems marqué par cet article ne suffiroit pas pour démolir des ouvrages aussi considérables que ceux de Dunkerque. Il faudroit convenir d'examiner de bonne-foi, avec les Commissaires nommés par l'Angleterre & par MM. les Etats-Généraux, le tems nécessaire pour raser les ouvrages & pour combler le Port, à condition qu'on y travailleroit, sans perdre un instant, immédiatement après l'échange des ratifications du Traité.

Sadite Majesté promet de faire raser toutes les fortifications de la Ville de Dunkerque, du Port & des Ribangs qui en pouvoient dépendre, à ses dépens, & d'en faire combler & ruiner entiérement le Port, dans le tems de deux mois, le tout à la satisfaction de la Reine de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, sans qu'il soit permis de rétablir les fortifications, ou de rendre ce Port navigable à jamais, directement ou indirectement.

Sadite Majesté promet de raser toutes les fortifications de la Ville de Dunkerque, du Port & des Ribangs qui en pouvoient dépendre, à ses dépens, sans exception; ensorte que la moitié desdites fortifications soit rasée, la moitié du Port comblée dans l'espace de deux mois, & l'autre moitié des fortifications rasée, aussi-bien que l'autre moitié du Port, comblée dans l'espace de deux autres mois, le tout à la satisfaction de la Reine de la Grande-Bretagne & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, &c.

XVIII.

La personne qui prétend être Roi de la Grande-Bretagne, ayant désiré de sortir du Royaume de France, & prévenu la demande que la Reine de la Grande-Bretagne & la Nation Britannique ont faite, &c.

On se tiendra, à l'égard de la personne qui prétend être Roi de la Grande-Bretagne, à l'alternative proposée, suivant laquelle il sortira de France, pour se retirer en tel Pays de l'Europe que bon lui semblera, & y jouïr d'une entiére sûreté & liberté, recevant de la Grande-Bretagne la somme dont on conviendra, pour sa subsistance; ou bien, en cas de refus de la part de la Grande-Bretagne, de payer ladite somme, il demeurera en France, comme il y a été jusqu'à présent.

La Personne qui prétend être Roi d'Angleterre, ayant désiré de sortir du Royaume de France, & prévenu la demande que la Reine de la Grande-Bretagne & la Nation Britannique ont faite, se retirera en tel pays, & de telle maniére que par le prochain Traité de paix générale, il sera convenu sur les moyens de ladite retraite.

XIX.

On convient de cet article, aussi-bien que des deux suivans.

Dans la négociation générale des Traités à faire, on tâchera de convenir d'un Traité de commerce avec la Grande-Bretagne.

XX.

A l'égard du Roi de Portugal, Sa Majesté Très-Chrétienne consentira qu'il jouïsse de tous les avantages établis en sa faveur, par les Traités faits entre lui & ses Alliés.

XXI.

Sa Majesté reconnoîtra le Roi de Prusse en cette qualité, & promettra de ne le point troubler dans la possession de la Principauté de Neufchâtel & du Comté de Valengin.

XXII.

Il faut premiérement éclaircir, s'il est vrai que le Fort de Kenoq soit compris dans le Furnemback

Ypres doit être exprimé avec sa Châtellenie, & non avec ses Châtellenies. Enfin il faut distinguer de la Châtellenie de Lille, Douay & sa gouvernance, aussi-bien qu'Orchies & ce qui en peut dépendre, afin qu'il n'y ait à l'a-

Et quant aux Seigneurs Etats-Généraux, Sa Majesté leur cédera dans les termes les plus précis qu'il conviendra, les Places de Furnes & de Furnemback, le Fort de Kenoq, y compris Menin avec Saverge, Ypres avec ses Châtellenies, Lille avec sa Châtellenie, Tournay, Condé & Maubeuge, avec toutes leurs dépendances tout en l'état que sont à-présent lesdites Places, & spécialement avec le canon, artillerie & ammunitions de guer-

Et quant aux Seigneurs Etats-Généraux, Sa Majesté leur cédera dans les termes les plus précis qu'il conviendra, les Places de Furnes & le Furnemback, le Fort de Kenoq, y compris Menin avec Saverge, Ypres avec sa Châtellenie, & ses dépendances, qui seront désormais, Bailleul, Warneton, Comines, Werwick, Popering-

l'avenir aucune contestation sur cet article.

guerre qui s'y trouvent, pour aussi servir, avec le reste des Païs-Bas Espagnols, auxdits Seigneurs Etats-Généraux, de barriére, & pour en pouvoir convenir avec ledit Roi Charles, selon la teneur de ladite grande Alliance, tant à l'égard de la garnison que lesdits Seigneurs Etats-Généraux y tiendront, que de toutes les autres choses dans les Païs-Bas Espagnols, & particuliérement pour avoir en toute propriété & souveraineté le haut Quartier de Gueldres, selon l'article 52. du Traité de Munster, de l'an 1646, comme de tems en tems ils le trouveront à propos.

ringue & ce qui dépend des lieux ci-dessus exprimés, la Ville & Châtellenie de Cassel demeurant à Sa Majesté Très-Chrétienne, Lille avec sa Châtellenie, à l'exception de Douai & son Gouvernement, Tournay, Condé & Maubeuge, avec toutes leurs dépendances, le tout en l'état qu'ils sont à-présent; lesdites Places, & spécialement avec le canon, l'artillerie & ammunitions de guerre qui s'y trouvent, pour aussi servir avec le reste des Païs-Bas Espagnols, auxdits Seigneurs Etats-Généraux, de barriére, & pour en pouvoir convenir avec ledit Roi Charles, selon la teneur de la grande Alliance, tant à l'égard de la garnison que lesdits Etats-Généraux y tiendront, que de toutes les autres choses dans les Païs-Bas Espagnols, & particuliérement pour en avoir en toute propriété & souveraineté le haut Quartier de Gueldres, selon le 52. article du Traité de Munster, de l'an 1649, comme de tems en tems ils le trouveront à propos, bien entendu

du que s'il y a un magaſin général à Tournay, on conviendra de la quantité & qualité d'artillerie & munitions qui ſeront laiſſées dans ladite Place.

XXIII.

Il y a dans ces Places, des Commandans & des troupes du Roi d'Eſpagne; l'Electeur de Baviére en a le Commandement général, & le Roi n'en étant pas le maître, ne peut s'engager qu'à retirer des garniſons compoſées de ſes propres troupes, & les Officiers qui les commandent.

Sa Majeſté Très-Chrétienne rendra auſſi toutes les Villes, Forts & Places qu'elle aura occupés dans les Païs-Bas Eſpagnols, dans l'état qu'ils ſont préſentement, avec le canon, artillerie & ammunitions de guerre, & les évacuera dans le tems qui ſera réglé, le tout ſous condition expreſſe que la Religion Catholique ſera maintenue dans toutes lesdites Places rendues, & les lieux en dépendans, de la même maniére qu'elle y eſt établie, hormis que les garniſons de l'Etat pourront exercer leur propre Religion, tant dans les Places cédées pour l'augmentation de la Barriére, que dans les Places du Païs-Bas Eſpagnol rendues.

Sa Majeſté Très-Chrétienne rendra auſſi toutes les Villes, Forts & Places qu'elle aura occupés dans les Païs-Bas Eſpagnols, dans l'état qu'ils ſont préſentement, avec leur canon, artillerie & ammunitions de guerre, bien entendu que ſi depuis que les troupes du Roi Très-Chrétien ſont entrées dans Namur, il s'eſt fait quelques magaſins ou amas d'artillerie & de munitions dans la Ville ou Château, autre que pour leur défenſe, ils ſeront rerirés par les Officiers de Sa Majeſté Très-Chrétienne de concert avec ceux des Etats-Généraux, dans le tems de l'évacuation, laquelle ne pourra être retar-

tardée, pour raison de ce; mais sera faite dans le tems qui sera réglé, le tout sous condition expresse que la Religion Catholique sera maintenue dans toutes lesdites Places rendues, & lieux en dépendans, de la même maniére qu'elle y est établie, hormis que les garnisons de l'Etat pourront exercer leur propre Religion, tant dans les Places cédees pour l'augmentation de la Barriére, que dans les Places rendues.

XXIV.

Sa Majesté a fait mettre dans les Places d'Espagne & dans les siennes, plus d'artillerie & plus de munitions, pour leur défense, qu'il n'y en a ordinairement; il ne sera pas juste que Sa Majesté soit obligée d'en laisser présentement la même quantité, pour être remise avec les Places.

Et afin que cette convention puisse sortir son plein effet, Sa Majesté Très-Chrétienne promet de ne faire sortir dès-à-présent, ni canon, ni artillerie, ni ammunitions de guerre, des Villes & Forts qui devront être rendus & cédés en vertu de ces articles. *Idem.*

XXV.

On proposera les expédiens convenables, pour lever de gré à gré les difficultés qui pourroient embar-

Sa Majesté accordera auxdits Etats-Généraux touchant leur commerce, ce qui est stipulé par le Traité de Ryswick, le tarif de 1664, *Idem.*

barrasser le commerce entre les François & les Hollandois, & l'on en conviendra à l'amiable, lors de la conclusion de la paix.

1664, la suppression des tarifs faits depuis la révocation de tous les Edits, Déclarations & Arrêts postérieurs contraires audit tarif de 1664, & aussi l'annullation du tarif fait entre la France & lesdits Seineurs Etats-Généraux, le 29 Mai 1699, desorte qu'il n'aura lieu à leur égard, que le tarif de 1664, ensemble l'exception de 50 sols par tonneau sur les Vaisseaux Hollandois trafiquans dans les Ports de France.

XXVI.

Le Roi consent à cet article, aussi-bien qu'au suivant.

Sa Majesté reconnoîtra, lors de la signature des Traités de paix, le neuviéme Electorat érigé en faveur de l'Electeur d'Hanovre. *Idem.*

XXVII.

Le Duc de Savoye sera remis en possession du Duché de Savoye, du Comté de Nice, & de tous les Lieux & Pays qui lui appartiennent *Idem.*

héréditairement, & que les armes de Sa Majesté auront occupés pendant le cours de la présente guerre, sans aucune réserve, consentant d'ailleurs que Son Altesse Royale jouïsse de tous les Pays, Etats & Places qui lui ont été cédés par l'Empereur & ses Alliés.

XXVIII.

Cette condition est absolument contraire aux ordres précis que le Roi nous a donnés.

Que le Roi cédera à Monsieur le Duc de Savoye la propriété & souveraineté des Villes d'Exilles & de Fenestrelles, & Chaumont, occupées présentement par les armes de Son Altesse Royale, aussi-bien que la Vallée de Pragelas, comme aussi de tout ce qui est en-decà des Monts Genéves & autres, ensorte que désormais lesdits Monts servent de Barriére & de limites entre le Royaume de France & la Principauté de Piémont.

XXIX.

XXIX.

Ce seroit soumettre les Electeurs de Cologne & de Baviére au jugement de leurs Parties, que d'accepter pour eux cet article. Suivant sa disposition, il ne seroit parlé de leurs intérêts, que lorsque le Roi ne seroit plus en état de les soutenir, Sa Majesté ayant évacué ou rasé toutes les Places qu'on lui demande, en exécution du Traité.

Il est donc nécessaire qu'il soit donné une assurance du rétablissement des deux Electeurs, puisqu'on peut comprendre dans les articles préliminaires la confirmation de ce qui a été fait en faveur de l'Electeur Palatin & de la

Quant aux ci-devant Electeurs de Cologne & de Baviére, leurs demandes & prétentions seront remises à Sa Majesté Impériale & à l'Empire, pour qu'on en puisse parler aux Traités de la paix, & les dispositions & decrets de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, faits & émanés durant cette guerre, seront soutenues à l'égard de Son Altesse Electorale Palatine, qui restera dans la possession du haut Palatinat du Comté de Cham, & dans le rang & dignité, tout-de-même comme il en a été investi par Sa Majesté Impériale, comme aussi à l'égard de ce qui a été fait en faveur de la Ville Impériale de Donawert, & autres dispositions de cette nature; & pour ce qui regarde les garnisons qui se trouvent ou se trouveront ci-après, de la part des Seigneurs E-

Quant aux ci-devant Electeurs de Cologne & de Baviére, leurs demandes & prétentions seront remises à la négociation des Traités de la paix, & les dispositions & decrets de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, &c.

Idem.

la Ville de Donawert, & puisqu'on veut ſtipuler que MM. les Etats-Généraux auront droit de garniſon dans les Places de l'Evêché de Liége & de l'Electorat de Cologne.

tats-Généraux, dans la Ville de Huy, la Citadelle de Liége & de la Ville de Bonn, elles y reſteront jusqu'à ce qu'on en ſoit convenu autrement avec Sa Majeſté Impériale & l'Empire.

XXX.

Et pour faire ceſſer tous les doutes ſur l'exécution deſdits articles, & en avancer l'exécution, dont dépend le rétabliſſement du repos général, & de la confiance & amitié réciproquement.

XXXI.

Pour la ſûreté des préſens articles, il eſt néceſſaire de ſtipuler que les Princes nommés, ſe contenteront des Pays, Places & Territoires qui leur ſont accordés reſpectivement par leſdits articles; que dans la négociation de la paix

On promet que l'Empereur, la Reine de la Grande-Bretagne & leſdits Seigneurs Etats-Généraux, ſe contenteront de ce qui leur eſt accordé reſpectivement ci-deſſus, & que dans la négociation de la paix générale, ils ne prétendront pas d'autres conditions que celles qu'ils coucheront dans

On promet que les demandes ultérieures que l'Empereur, la Reine de la Grande-Bretagne & leſdits Seigneurs Etats-Généraux pourront faire dans la négociation de la paix générale, auſſi-bien que le Roi Très-Chrétien, ne

paix générale, ils ne prétendront pas d'autres conditions à cet égard, qu'ils n'agiteront que les points dont il sera fait un état & liste séparés, se contentant de les appuyer de maniére que la discussion desdits point ne puisse en aucun cas faire cesser l'amnistie.

dans un catalogue ou liste séparée.

ne pourront interrompre l'amnistie, dont il sera parlé ci-après.

XXXII.

Il est nécessaire aussi d'exprimer dans cet article, que les Puissances nommées ne prétendront pour leurs Alliés d'autres Places, ni plus grande étendue de Pays que ce qui est convenu par les présens articles, & qu'en aucun cas elles ne prendront les armes, pour raison des demandes que leurs Alliés pourroient former, lorsqu'on traitera la paix générale. Le Duc de Lorraine n'étant point en guerre, ne doit pas seulement être nommé; il suffira qu'il soit compris dans l'énumération générale que chaque partie intéressée à la guerre fera, lors de la conclusion de la paix, des Princes qu'elle souhaitera d'y faire participer.

Pour l'Empire, les quatre Cercles associés, le Roi de Prusse, le Duc de Savoye & autres Alliés, comme aussi le Duc de Lorraine, il leur sera libre, outre ce qui leur est accordé ci dessus, de faire dans ladite Assemblée générale telles demandes qu'ils trouveront convenir.

Pour l'Empire, les Cercles associes, le Roi de Portugal, le Roi de Prusse, le Duc de Lorraine & autres Alliés, il leur sera libre, &c.

Idem.

XXXIII.

On convient que la négociation générale ne

La négociation générale se terminera, s'il est

Idem.

ne se peut terminer trop promptement.

est possible, dans le tems des deux mois, comme ci-dessus.

XXXIV.

Et afin que ladite négociation se puisse tant mieux faire dans le terme desdits deux mois, & que sur l'exécution desdits articles, la paix s'en puisse suivre immédiatement, il a été accordé qu'il y aura une cessation d'armes de tous les hauts Partis qui sont en guerre, à commencer par-tout, lorsque la conclusion desdits articles pourra venir à la connoissance desdits hauts Partis présentement en guerre.

Suivant la disposition de ces articles, le Roi se trouveroit exposé à voir recommencer la guerre, après que Sa Majesté auroit remis ou rasé un grand nombre de Places très-considérables; car il est dit que si la Monarchie d'Espagne est rendue ou cédée à l'Archiduc, ainsi qu'il est stipulé par ces articles, la cessation d'armes continuera jusqu'à la conclusion & ratification des Traités de paix à faire. Il est donc certain que si le Roi d'Espagne ne souscrit pas aux Traités, & si contre toute apparence il peut soutenir la guerre, le Roi aura rendu & démoli ses Places, sans avoir la paix, ni la suspension d'armes, & que la guerre recommenceroit avec un entier desavantage pour Sa Majesté, les frontiéres de son Royaume étant entiérement découvertes. Il faut donc conclure que la simple signature de ces articles ne suffit pas, pour en assurer l'exécution, que les ratifications de toutes les Parties seront nécessaires, & que ce ne sera qu'a-près

près qu'elles seront échangées dans les termes convenus, que les Places seront évacuées ou rasées.

XXXV.

Le Roi Très-Chrétien, pour donner des preuves de son désir & inclination pour terminer dès-à-présent, cette guerre sanglante, promet aussitôt la conclusion & ratification desdits articles, d'évacuer, comme ci-dessus, aux Païs-Bas, les Villes de Namur, Mons & Charleroy, avant le 15 de Juin prochain; Luxembourg, Condé, Tournay & Maubeuge, 15 jours après; & avant le 15 de Juillet, les Villes de Nieuport, Furnes, Fort de la Kenoq & Ypres, comme aussi la Ville & Citadelle de Strasbourg, avec le Fort de Kell, & avant l'expiration de ces deux mois, raser & combler, comme est convenu ci-dessus, les Fortifications & Port de Dunkerque.

Le Roi Très-Chrétien, pour donner des preuves de son désir & inclination pour terminer dès-à-présent cette sanglante guerre, promet, aussi-tôt la conclusion & ratification desdits articles, d'évacuer, comme ci-dessus, aux Païs-Bas, les Villes de Namur, Mons & Charleroy, avant le 15 de Juin prochain; Luxembourg, Condé, Tournay & Maubeuge, 15 jours après; & avant le 15 de Juillet, les Villes de Niewport, Furnes, Fort de la Kenoq & Ypres; & avant l'expiration de ces deux mois, de raser & combler, comme est convenu ci-dessus, les Fortifications & Port de Dunkerque, se rapportant à l'égard de Strasbourg, & du Fort de Kell, à ce qui est rapporté par l'Article VIII.

XXXVI.

XXXVI.

Sa Majesté Très Chrétienne promet de remettre au tems de ladite conclusion, & devant l'expiration des deux mois après, d'exécuter tout ce qui a été accordé ci-devant à l'égard des autres Alliés.

XXXVII.

Et en cas que le Roi Très Chrétien exécute tout ce qui a été dit ci-dessus, & que la Monarchie d'Espagne soit rendue & cédée au Roi Charles III. comme il est accordé par ces articles, dans le terme stipulé on a accordé que la cessation d'armes entre es armées des haute Parties en guerre, continuera jusqu'à la conclusion & la ratification des Traités de paix à faire.

XXXVIII.

Tout ceci servira de baze & de fondement des Traités de paix à faire, dont on fera l'exécution dans les formes les plus amples qu'on a accoutumé de faire dans les Traités de paix, tant à l'égard des cessions successions, renonciations, dépendances & annexes, évacuation du canon, artillerie, ammunitions de guerre, galéres, chiourmes, sans frais ni dépens, & de semblables choses.

XXXIX.

Les ratifications des articles préliminaires ci-dessus, seront fournies & échangées de la part du Roi Très-Chrétien, de la Reine de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats-Généraux, avant le 15 Juin prochain, & de la part de l'Empereur, dans le premier Juillet suivant, & de celle

celle de l'Eſpagne, le plutôt qu'il ſera poſſible; & auſſitôt après la délivrance des ratifications de la Reine de la Grande-Bretagne & des Seigneurs Etats-Généraux, on procédera à l'exécution de ce qui eſt ſtipulé touchant l'évacuation des Places que Sa Majeſté Très-Chrétienne doit rendre & céder aux Païs-Bas, comme auſſi touchant la démolition de la Ville de Dunkerque & comblement du Port, & de tout ce qui eſt accordé auxdites Puiſſances. La même exécution aura lieu pour ce qui eſt ſtipulé en faveur de l'Empereur & du Roi Charles III. & après la ratification de Sa Majeſté Impériale; & pour ce qui touche l'Empire, on exécutera ce qui le regarde, après que la ratification dudit Empire ſera échangée. Quant aux autres Alliés, les articles qui les regardent, ſeront exécutés, après qu'ils auront acquieſcé, ſigné & ratifié leſdits articles.

XL.

Et pour avancer la concluſion des Traités de paix générale, il a été convenu que le 25 du mois de Juin prochain, le Congrès commencera en ce lieu de La Haye, & tous les Rois, Princes & Etats, Alliés & autres, ſeront invités d'y envoyer leurs Miniſtres Plénipotentiaires. Et pour prévenir toutes difficultés & embarras ſur le cérémonial, & avancer d'autant plus la concluſion de la paix générale, ceux des Miniſtres qui auront le caractére d'Ambaſſadeur, ne le déclareront que le jour de la ſignature des Traités pour ladite paix.

Ainſi fait & convenu, & ſigné par les Plénipotentiaires de Sa Majeſté Impériale, de Sa Majeſté la Reine de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, avec les Plénipotentiaires de Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Le

Le Roi connut parfaitement que ſous le nom d'articles de paix, ſes ennemis ne lui propoſoient que des conditions inadmiſſibles d'une tréve captieuſe de deux mois, dont ils profiteroient pour ſe mettre en poſſeſſion des Places principales de la frontiére de Flandre, perſuadés qu'ils en demeureroient maîtres, puisqu'il ſeroit impoſſible d'exécuter le Traité de paix définitif, dans l'eſpace de tems fixé pour l'accomplir. Ainſi Sa Majeſté ne balança pas ſur le ſeul parti qu'elle eut à prendre, non ſeulement pour ſa gloire, mais auſſi pour le bien de ſon Royaume. Elle différa cependant de faire ſavoir ſes intentions, & d'envoyer ſes derniers ordres au Préſident Rouillé, jusqu'à ce que Torcy de retour auprès d'elle, lui eût rendu compte de pluſieurs circonſtances qu'il pourroit avoir omiſes dans les Lettres qu'il avoit eu l'honnenr de lui écrire.

Il vit à Mons l'Electeur de Baviére, très-inquiet de l'iſſue des conférences de La Haye. Il deſabuſa ce Prince de l'eſpérance, dont il s'étoit vainement flatté, d'être ſoutenu par les Hollandois, & calma la crainte que l'Electeur avoit que le Roi ne vînt enfin à l'abandonner. Il ne lui cela pas que le nombre de ſes ennemis étoit grand & puiſſant dans l'Empire.

Il continua ſa route pour Douay, où le Maréchal de Villars aſſembloit l'armée. Le bien du ſervice demandoit qu'il fût inſtruit de l'état d'une négociation dont l'incertitude avoit

avoit suspendu jusqu'alors l'ouverture de la campagne. On étoit au premier de Juin. Le Maréchal surpris des demandes des ennemis, persuadé que le Roi n'accepteroit pas leurs propositions, plein de confiance en la valeur & la bonne volonté des troupes, le pria d'en assûrer Sa Majesté. Quant à la subsistance de l'armée, „ j'ai, dit-il, „ du bled pour le cours du mois où nous „ entrons ; quand il n'y en aura plus, il faut „ espérer que la Providence nous fera trou- „ ver moyen de subsister".

Le Roi pleinement instruit des intentions de ses ennemis, rappella le Président Rouillé. Sa Majesté voulut aussi que Torcy satisfît à la parole qu'il avoit donnée au Prince Eugéne, & que suivant l'engagement qu'il en avoit pris, il lui écrivît à Bruxelles, pour l'avertir avant le 4 du mois, de la résolution qu'elle prenoit de rejetter le projet du Pensionnaire.

La dépêche du Roi au Président Rouillé, contient ses justes motifs de décision.

Dépêche du Roi à Monsieur le Président Rouillé.

Du 2 Juin 1709.

„ Monsieur le Président Rouillé, j'ai vou- „ lu entendre le compte que Torcy devoit „ me rendre de son voyage à La Haye, „ avant que de prendre ma derniére réso- „ lution sur les conditions, nommées préli-

„ minaires, & contenues dans le Projet que
„ le Penſionnaire de Hollande a dreſſé, de
„ concert avec les Miniſtres des Alliés de
„ cette République.

„ Leur fermeté à ſoutenir de pareilles
„ prétentions, ſemble contredire les aſſu-
„ rances qu'ils vous ont données du déſir
„ qu'ils ont de travailler de bonne-foi au
„ rétabliſſement du repos public. J'avois
„ lieu de croire que voulant ſincérement
„ l'avancer, ils ſe déſiſteroient enfin des
„ inſtances preſſantes qu'ils vous ont faites,
„ pour obtenir la démolition de toutes les
„ Fortereſſes que j'ai fait conſtruire en Al-
„ ſace, & qu'ils ſe contenteroient de trai-
„ ter ſur les intérêts des Electeurs de Co-
„ logne & de Baviére, puiſque dans ces
„ mêmes préliminaires il eſt fait mention
„ de ces deux Princes, pour confirmer les
„ diſpoſitions faites ou à faire à leur préju-
„ dice: mais je vois qu'au-lieu de ſe rap-
„ procher de cette égalité néceſſaire, lors-
„ qu'il s'agit de prendre des engagemens
„ réciproques, la République de Hollande
„ & ſes Alliés s'en éloignent encore davan-
„ tage dans le principal article du Traité
„ qu'ils propoſent; car ils promettent ſeu-
„ lement une ceſſation d'armes pendant
„ deux mois, pour le prix des Places qu'ils
„ exigent que je céde immédiatement après
„ l'échange des ratifications de ces articles
„ préliminaires, leur deſſein étant de re-
„ commencer la guerre, ſi je ne puis alors
„ obte-

„ obtenir du Roi d'Eſpagne de renoncer „ au Trône, condition qu'ils regardent „ comme abſolument néceſſaire pour aſſu- „ rer l'entiére exécution de la paix.

„ Si je pouvois céder ſur les deux pre- „ miers articles, je ne le ferois qu'en con- „ ſidération de mes Peuples, & dans la „ ſeule vue de leur procurer le repos qu'ils „ ont raiſon de ſouhaiter, après pluſieurs „ années d'une guerre auſſi onéreuſe que „ celle que je ſoutiens: mais en acceptant „ le projet dreſſé à La Haye, je ſerois bien „ éloigné du but que je me propoſe; car „ en cédant & démoliſſant mes Places avant „ que mes ennemis euſſent pris aucun en- „ gagement réel avec moi, je leur donne- „ rois de nouveaux avantages pour me faire „ plus commodément la guerre, & je me „ priverois volontairement des moyens que „ j'ai de réſiſter à leurs efforts. Ainſi mes „ Sujets n'en ſeroient que plus expoſés à „ de nouvelles entrepriſes, & par conſé- „ quent que plus malheureux; car il m'eſt „ impoſſible de répondre du conſentement „ du Roi mon petit-fils, lorsqu'il s'agit de „ renoncer à une Couronne; il l'eſt auſſi „ que je promette de me joindre à mes en- „ nemis, pour agir contre une Nation qui „ n'auroit à mon égard d'autre démérite „ que d'être fidéle à ſon Roi légitime. Il „ paroît cependant que ſi je l'abandonne, „ ceux qui lui ſont attachés céderont aux „ conjonctures, & que la guerre d'Eſpagne

„ finira bientôt, lorsque j'en aurai retiré
„ mes troupes; mais c'eſt le ſeul engage-
„ ment qu'on puiſſe me demander, & je
„ crois tout faire en le promettant. Je l'exé-
„ cuterai de bonne-foi, ſi vous pouvez en-
„ core à cette condition conclure le Trai-
„ té: mais ſi mes ennemis perſiſtent à de-
„ mander des conditions qu'il n'eſt pas en
„ mon pouvoir de tenir, quand je pourrois
„ me réſoudre à les promettre, le Public
„ jugera facilement qu'ils ne veulent point
„ de paix, parce qu'ils ſe confient en la
„ force de leurs armes, & que leur unique
„ deſſein eſt de tenter de nouveaux événe-
„ mens. Dieu peut les rendre auſſi funeſtes
„ pour eux, que les précédens leur ont été
„ favorables.

„ Il ne ſeroit pas cependant de la pru-
„ dence de conſentir à une perte certaine,
„ telle que ſeroit celle des Places que je
„ céderois, ou que je ferois démolir, pour
„ acheter une apparence de repos pendant
„ deux mois, & dans la ſeule vue d'éviter
„ pendant un intervalle auſſi court, les mal-
„ heurs incertains que mes ennemis veulent
„ me faire enviſager. Je ſais que la répéti-
„ tion des bonnes raiſons que vous avez em-
„ ployées, ne les perſuadera pas à la veille
„ d'une campagne prête à s'ouvrir, & dont
„ ils attendent de grands ſuccès; mon in-
„ tention eſt cependant qu'auſſitôt que vous
„ aurez reçu ma Lettre, vous informiez le
„ Penſionnaire de Hollande de ce que je
„ vous

„ vous écris. Vous pouvez même le lui faire „ voir, ſi vous le jugez néceſſaire; & ſi „ vous n'attendez aucun changement, vous „ partirez de La Haye, lui déclarant aupa- „ ravant, comme vous avez déjà fait, que „ je révoque & regarde déſormais comme „ nulles, toutes les offres faites de ma part, „ ſoit aux Etats-Généraux des Provinces- „ Unies, ſoit à leurs Alliés, puiſqu'elles ne „ peuvent rétablir, ſuivant mes intentions, „ une bonne & ſolide paix, ſi néceſſaire au „ bien général de la Chrétienté.

„ Vous parlerez de-même au Duc de „ Marlborough, s'il eſt encore à La Haye. „ Sur ce je prie Dieu, &c".

Le Préſident Rouillé exécuta ponctuellement les ordres du Roi, & partit de La Haye après avoir déclaré nulles les offres que Sa Majeſté avoit faites pour faciliter la concluſion de la paix.

Elle étoit déſirée ſi ardemment en France, que quelques perſonnes diſtinguées par un mérite ſupérieur, par de grandes actions, & par des emplois élevés, deſapprouvérent, ſans avoir vu les préliminaires, le refus qu'on avoit fait de les ſigner. Leur jugement étoit fondé ſur l'extrême beſoin que le Royaume avoit de la paix.

La même conſidération avoit tellement frappé le Préſident Rouillé, que lorſque le Penſionnaire remit le projet des préliminaires, Rouillé inclinoit à les ſigner. „ Vous „ ſavez, dit-il à Torcy, quel étoit l'état des

„ affaires, quand vous êtes venu en Hol-
„ lande. Votre voyage en eſt une preuve.
„ Si vous partez ſans conclure, quelque
„ onéreuſe que ſoit la paix, jugez & ſo-
„ yez ſûr du découragement de toute la
„ Nation".

Dieu permit que Torcy eſpéra mieux; mais à ſon retour il prit la liberté de propoſer au Roi de relever le courage de ſes fidéles Sujets, & de leur donner une marque de ſa bonté pour eux, en les inſtruiſant des facilités presque incroyables que Sa Majeſté avoit inutilement apportées à la paix, & de l'oppoſition opiniâtre de ſes ennemis.

La Lettre qu'elle écrivit pour cet effet aux Gouverneurs des Provinces de ſon Royaume, fit connoître au Public qu'elle n'avoit rien omis pour procurer la paix à des Peuples dont elle ſe regardoit comme le Pére, & qui ne lui étoient pas moins chers que ſes Enfans.

Les fabricateurs des préliminaires crurent auſſi qu'il étoit de l'intérêt commun, non ſeulement de les publier, mais encore de les ſigner, comme un engagement que les Puiſſances unies renouvelloient réciproquement entr'elles. Ils les obligeoient ainſi à continuer la guerre jusqu'à ce que la France fût forcée de ſouſcrire aux conditions qu'ils prétendoient lui impoſer.

Le Prince Eugéne ſut bien remarquer qu'elle demeuroit libre, pendant que ſes en-

ennemis reſſerroient les nœuds de leur alliance, & renonçoient à toutes les voies de ſe délivrer, par une paix équitable, du poids d'une guerre très-onéreuſe. Il le dit au Duc de Marlborough.

Le Penſionnaire de Hollande eſſuya de quelques-uns de ſes compatriotes des reproches à-peu-près ſemblables.

On ſe plaignit en Angleterre, comme en Hollande, des Miniſtres qui laiſſoient échapper une occaſion peu eſpérée de faire la paix à des conditions dont l'une & l'autre de ces deux Puiſſances étoient contentes, & les ennemis perſonnels de Marlborough ſurent profiter à ſon desavantage, de ſa complaiſance à préférer les intérêts de l'Empereur au bien de ſa Patrie.

Ce Prince ne fut pas plus ſatisfait de la conduite de ſes Alliés. Ils avoient, ſelon lui, donné trop peu d'attention à la ſûreté de la Barriére de l'Empire.

Les intérêts du Duc de Lorraine avoient été trop négligés; enfin les Miniſtres Impériaux à La Haye avoient ſouffert une eſpéce de violence, pour conſentir à ſigner les préliminaires „ que ceux de France refuſoient „ d'accepter; d'où l'on conclut à Vienne, „ que le contrat n'étoit pas obligatoire de „ part & d'autre".

Dieu connoît les penſées des Sages du Monde, & ſait combien elles ſont vaines; ſa ſeule puiſſance avoit placé Philippe V. ſur le Trône d'Eſpagne; elle ſeule pouvoit

 l'y

l'y maintenir. Les hommes n'avoient pas conduit ce grand événement. Celui de la paix ne devoit pas être attribué à leur habileté; mais avant que d'accorder cette paix à la France, que Dieu par ſa bonté a toujours protégée, le moment devoit en être précédé par les humiliations d'un grand Roi. Sa réſignation ſatisfit à la Juſtice Divine, & le Dieu de miſéricorde regarda favorablement le Monarque & ſes peuples. Il inſpira une nouvelle ardeur aux François, toujours pleins de zéle pour la gloire de leur Maître. La patience de la Nation dans les traverſes qu'elle eut encore à ſouffrir, égala ſa valeur connue.

Le Gouvernement vint à changer en Angleterre; le Duc de Marlborough & ceux qui liés avec lui dominoient dans ce Royaume, furent congédiés; l'adminiſtration de l'Etat confiée à des Miniſtres éclairés, plus occupés que leurs prédéceſſeurs du bien véritable de la Nation; ils connurent l'erreur & le préjudice de la continuation d'une guerre infructueuſe, propoſérent ſecrétement de la terminer par une paix équitable, & enlevérent aux Hollandois la négociation dont ils ſe croyoient en poſſeſſion.

Enfin l'Angleterre ſe ſéparant de ſes Alliés, défaits enſuite à Denin, eut la gloire de contribuer à rendre à l'Europe une paix heureuſe & ſolide, avantageuſe à la France par la reſtitution des principales Places qu'elle avoit perdues pendant le cours de la

guer-

guerre, par la conſervation de celles que le Roi offroit trois ans auparavant, glorieuſe pour le maintien d'un Prince de la Famille Royale ſur le Trône d'Eſpagne, néceſſaire par la perte fatale que le Royaume fit, quatre ans après cette triſte négociation, & deux ans après la paix, du plus grand des Rois qui jusqu'alors en eût porté la Couronne. La ſuite de ces Mémoires expliquera les circonſtances principales de cet ouvrage de la Providence, précédé de tribulations qu'il falloit encore eſſuyer, avant que de reſſentir l'effet admirable de la Toute-puiſſance & de la Bonté Divine.

DEPECHES DU ROI

A Monſieur le Marquis de Torcy.

A Marly, le 14 *Mai* 1709.

„ J'ai reçu la dépêche que vous m'avez „ écrite, commencée le 7 de ce mois, & „ continuée le 8 & le 9. Je remarque par „ le compte que vous me rendez des con- „ férences que vous avez eues en particu- „ lier avec le Penſionnaire Heinſius, & en- „ ſuite avec lui & les Sieurs Buys & Van „ der Duſſen, que les Etats-Généraux „ flattés de leurs ſuccès, étendent encore „ leurs prétentions au-delà de ce que vous „ avez ajoûté par mes ordres aux offres qui „ leur avoient déjà été faites de ma part,

„ & qu'ils n'oppoſent aux ſolides raiſons
„ que vous avez employées contre leurs
„ demandes, pour eux ou pour leurs Al-
„ liés, que les prétextes d'une vaine crain-
„ te, ou la néceſſité de remplir les engage-
„ mens qu'ils prétendent avoir pris : mais
„ comme on ne peut eſpérer de parvenir à
„ la prompte concluſion d'une paix devenue
„ abſolument néceſſaire à mon Royaume,
„ qu'en déterminant les Hollandois par la
„ vue de leurs intérêts particuliers, je ne
„ puis qu'approuver la conduite ſage que
„ vous avez tenue dans vos conférences.
„ Vous n'avez rien oublié pour ſurmonter
„ les difficultés conſidérables que vous y
„ avez trouvées, & je ne remarque pas
„ moins votre ſageſſe, lorsque je vois qu'a-
„ près avoir uſé avec modération des pou-
„ voirs que je vous ai confiés, tant que
„ vous avez pu eſpérer que la ſolidité de
„ vos raiſons perſuaderoit ceux qui traitent
„ avec vous. Vous avez enfin pris le parti
„ dans votre troiſiéme conférence, d'aug-
„ menter par degrés les motifs qui doivent
„ porter les Hollandois à finir la guerre ;
„ mais en promettant de fortifier encore
„ leur barriére des Villes de Tournay & de
„ Lille, avec ſa Châtellenie, ſans réſerver
„ aucun équivalent. Vous devez obſerver
„ que les Châtelenies d'Orchies & de Douai,
„ qui ſont des dépendances de Lille, ne doi-
„ vent point être compriſes dans cette ces-
„ ſion. J'ai lieu de croire que les Etats-
„ Gé-

„ Généraux feront touchés de ces offres, „ & il étoit néceſſaire de les faire avant le „ tems de leur aſſemblée, pour ôter tou- „ tes ſortes de prétextes à ceux qui déſi- „ rent encore la continuation de la guerre, „ de faire rejetter des propoſitions moins „ avantageuſes à leur République, & afin „ de vous donner les moyens de lever les „ autres difficultés qui reſtent encore ſur „ les articles que vous avez déjà traités, „ je veux encore expliquer, & même éten- „ dre les ordres que je vous ai déjà confiés.

„ L'extrait que je fais joindre à cette dé- „ pêche de la Lettre que le Sieur Amelot „ m'a écrite le 30 Avril, vous inſtruira des „ démarches que le Roi mon petit-fils a „ cru devoir faire, pour s'aſſurer des ſen- „ timens de ceux qui entrent dans ſes Con- „ ſeils, & de ceux qui tiennent le premier „ rang entre la Nobleſſe d'Eſpagne. Il eſt „ aiſé de prévoir les ſuites des engagemens „ qu'il a pris, de leur remettre l'adminiſtra- „ tion des affaires principales de ſon Royau- „ me; & quand ils ſeroient capables de „ montrer autant de fermeté & de courage „ qu'ils lui ont témoigné de zéle en cette „ occaſion, ſon Etat épuiſé d'hommes & „ de toutes reſſources, ne lui fournira pas „ les moyens de ſoutenir longtems la guer- „ re, lorſque mes troupes abandonneront „ ſa défenſe. Cette diſpoſition ne change „ rien aux ordres que je vous ai confiés; „ & ſoit que vous puiſſiez obtenir pour lui

„ les

„ les Royaumes de Naples & de Sicile, ou „ celui de Naples ſeulement, je conſentirai de ſtipuler un terme fixe, comme de „ trois mois, dans lequel le Roi d'Eſpagne „ ſera tenu d'accepter ce qui lui ſera réſervé, & qu'il en ſera déchu s'il laiſſe expirer ce terme. Je veux bien que vous „ promettiez encore, qu'en cas qu'il refuſe „ d'accepter le partage qui ſera réglé pour „ lui, il en ſera déchu s'il laiſſe expirer „ ce terme, & que non ſeulement je retirerai celles de mes troupes qui ſervent en „ Eſpagne, mais encore que je ceſſerai de „ lui donner aucun ſecours par mer ni par „ terre, pas même aucune ſomme d'argent „ pour ſa défenſe; mais auſſi je ne puis jamais, ni en aucun cas prendre l'engagement d'employer mes forces pour détrôner „ le Roi mon petit-fils, ni de donner des „ paſſages par mes Etats aux troupes „ que les Hollandois ou leurs Alliés voudroient faire entrer en Eſpagne.

„ Quoiqu'il ſemble qu'il n'y ait rien à „ déſirer à l'étendue du ſacrifice que je fais, „ pour procurer à mes Peuples le repos dont „ ils ont un preſſant beſoin, je veux bien „ encore y en ajoûter un nouveau, s'il eſt „ abſolument impoſſible de déterminer les „ Anglois à conſentir de laiſſer les Royaumes de Naples & de Sicile, ou le premier ſeulement, au Roi mon petit-fils; „ & ſi les derniéres réſolutions des Hollandois pour la paix, dépendoient de celles

„ de

„ de cette Nation, je veux bien enfin con-
„ ſentir encore à toute extrémité, de ne
„ réſerver aucun Etat au Roi mon petit-
„ fils, & promettre auſſi de ne lui donner
„ aucune aſſiſtance pour défenſe, de la ma-
„ niére que je viens de vous l'expliquer,
„ & auſſi ſans m'engager à employer mes
„ forces contre lui, ni à donner des paſſa-
„ ges à celles des Alliés ſur mes Terres;
„ & je remets à votre prudence de ne vous
„ déclarer, tant ſur la promeſſe que je fe-
„ rois de ne point ſecourir le Roi d'Eſpa-
„ gne, que ſur le refus que je ferois d'ai-
„ der à le dépouiller de ſes Etats, que lors-
„ que vous le jugerez à propos. Je ſuis per-
„ ſuadé que ſi vous étiez obligé de céder
„ même l'article de Naples aux inſtances
„ des Anglois, vous n'oublieriez rien pour
„ en tirer avantage, auſſi-bien que de la
„ ceſſion de la Sicile, & pour vous ſervir
„ de ce moyen, ſoit pour conſerver Dun-
„ kerque & Strasbourg, ou l'une de ces
„ deux Places, ſoit pour faire ceſſer la pré-
„ tention injuſte, formée par les Hollan-
„ dois, de ne vouloir exécuter du Traité
„ de Weſtphalie, dont ils demandent le
„ rétabliſſement, que les articles contrai-
„ res aux intérêts de ma Couronne; mais
„ je ne regarde point les vues que je vous
„ explique, comme un équivalent abſolu-
„ ment néceſſaire du nouveau ſacrifice que
„ je fais, & je vous permets d'épuiſer toute
„ l'étendue des pouvoirs que je vous ai déjà
„ don-

„ donnés, & d'y ajoûter cette nouvelle ex-
„ tenſion, s'il eſt néceſſaire de le faire, pour
„ prévenir l'ouverture de la campagne.

„ La demande qui vous a été faite du
„ Fort Louis, eſt encore une de ces pré-
„ tentions ajoûtées ſucceſſivement, & à
„ meſure que le bruit de l'épuiſement de
„ mes Peuples eſt répandu. Je compte que
„ vous n'oublierez rien pour me conſerver
„ cette Fortereſſe, en raſant les ouvrages
„ de la tête du pont vers l'Empire. Si ce-
„ pendant on inſiſtoit ſur cet article, &
„ que vous puiſſiez en conſentant de raſer
„ cette Place, conſerver Strasbourg & la
„ Ville de Landau fortifiés, en rendant Bri-
„ ſack, je vous permets de le promettre
„ encore.

„ Je ne doute pas que l'Electeur Palatin
„ n'employe toutes ſortes de moyens, pour
„ empêcher que Landau fortifié ne me ſoit
„ remis: mais ſi les Hollandois vouloient
„ ſoutenir toutes les prétentions de leurs
„ Alliés, fondées, comme celle-là, ſur la
„ ſeule convenance, il faudroit ſe préparer
„ à faire longtems la guerre.

„ Je ne doute pas que vous ne profitiez
„ des occaſions que vous aurez de voir le
„ Duc de Marlborough, pour lui faire con-
„ noître que j'ai été informé des démarches
„ qu'il a faites, pour empêcher les progrès
„ des conférences pour la paix, & même
„ pour les faire rompre; que j'en ai été
„ d'autant plus ſurpris, que j'avois lieu de
„ croi-

„ croire, après les aſſurances qu'il en avoit „ données, qu'il vouloit y contribuer, & „ que je ſerai bien-aiſe qu'il s'attire par ſa „ conduite la récompenſe que je lui ai fait „ promettre; & pour vous mettre en état „ de vous en expliquer encore plus claire- „ ment avec lui, je veux bien que vous „ lui donniez une parole préciſe, que je lui „ ferai remettre deux millions de livres, s'il „ peut contribuer par ſes offices à me faire „ obtenir l'une des conditions ſuivantes.

„ La réſerve de Naples & de la Sicile „ pour le Roi mon petit-fils, ou enfin pour „ la réſerve de Naples ſeule à toute extré- „ mité. Je lui ferois la même gratification „ pour Dunkerque conſervé ſous mon obéiſ- „ ſance, avec ſon Port & ſes fortifications, „ ſans la réſerve de Naples ni de la Sicile; „ même gratification pour la ſimple conſer- „ vation de Strasbourg, le Fort de Kell ex- „ cepté, que je rendrai à l'Empire dans l'é- „ tat où il étoit lorsque j'en ai fait la pre- „ miére fois la conquête, ou enfin dans ce- „ lui où il s'eſt trouvé, lorsqu'il a été remis „ ſous mon obéiſſance, & auſſi ſans réſer- „ ver Naples ni la Sicile: mais de tous ces „ différens partis, la réſerve de Naples eſt „ celle que je préférerois.

„ Je conſentirois à porter cette gratifica- „ tion à trois millions, s'il contribuoit à la „ réſerve de Naples, & à me faire conſer- „ ver Dunkerque auſſi fortifié, & avec ſon „ Port. Si j'étois obligé de céder ſur l'ar-

„ ticle

„ ticle de Dunkerque, je lui donnerois la „ même ſomme, en procurant la réſerve de „ Naples & la conſervation de Strasbourg, „ de la maniére que je viens de l'expliquer, „ & Landau fortifié, en remettant Briſack; „ ou bien encore, s'il me procuroit la con- „ ſervation de Strasbourg & de Dunkerque, „ l'un & l'autre dans l'état où ils ſe trou- „ vent. En dernier lieu, je veux bien que „ vous offriez au Duc de Marlborough jus- „ qu'à quatre millions, s'il me facilitoit les „ moyens d'obtenir Naples & la Sicile pour „ le Roi mon petit-fils, & de conſerver „ Dunkerque fortifié, & ſon Port, & Stras- „ bourg & Landau de la maniére qu'il eſt „ expliqué, ou encore la même ſomme, „ quand la Sicile ſeroit exceptée de ce der- „ nier article.

„ Il eſt encore néceſſaire de vous expli- „ quer, ſi le Traité étoit une fois ſigné avec „ les réſerves pour le Roi d'Eſpagne, & „ que ce Prince en fût déchu pour n'avoir „ pas accepté dans le tems qui ſeroit pres- „ crit, ce changement n'en auroit aucun „ dans ce que vous auriez promis au Duc de „ Marlborough. Il me reſte encore à vous „ donner mes ordres à l'égard du Duc de „ Lorraine. Ce Prince s'eſt expliqué clai- „ rement au Sieur de Saint-Conteſt, de ſes „ prétentions; & vous verrez par la copie „ que je fais joindre à cette dépêche, d'u- „ ne Lettre que ce dernier vous a écrite de- „ puis votre départ, la maniére dont il l'a

„ fait.

„ fait. Vous devez éviter, autant que vous „ le pourrez, de faire entrer dans les pré„ liminaires dont il eſt préſentement ques„ tion, les articles qui regardent le Duc „ de Lorraine: mais ſi vous étiez obligé de „ le faire, vous refuſeriez abſolument de „ conſentir à la permiſſion qu'il voudroit „ obtenir, de fortifier Nancy, ou quelque „ autre Place; cet article ne ſeroit pas „ moins contraire aux Traités qui ont dé„ cidé à cet égard, qu'il le pourroit deve„ nir à mes intérêts.

„ Je conſentirois à donner même dès-à„ préſent un équivalent de la Ville & de la „ Prévôté de Longwi, mais je ne puis ad„ mettre en aucune maniére la propoſition „ de donner pour cet équivalent la Ville „ de Toul & le Toulois. L'indemnité que „ ce Prince peut prétendre pour le Mont„ ferrat, ne peut me regarder en aucune „ maniére, & il n'en doit pas être queſtion, „ non plus que de la prétendue Souverai„ neté de Charleville. J'ai laiſſé les voies „ ouvertes à tous les Prétendans, pour ſou„ tenir leurs droits ſur cette Terre; mais „ ſi les Hollandois inſiſtent ſur ce dernier „ article, vous jugez bien que cette Sou„ veraineté n'eſt pas un objet qui doit vous „ empêcher de conclure, après tout ce que „ je fais pour la paix.

„ Enfin ſi les moyens que je vous donne „ pour avancer l'important ouvrage de la „ paix, vous mettent en état d'en régler

„ les préliminaires, mon intention eſt que „ vous propoſiez poſitivement une ſuſpen- „ ſion d'armes. Ce qui reſtera à régler pour „ conſommer ce grand ouvrage, en ſera „ plus facile, lorsque le tumulte des armes „ ſera ceſſé; & les Hollandois ſatisfaits dans „ tous leurs intérêts, doivent la déſirer „ eux-mêmes. Il ne peut leur convenir d'a- „ bandonner au ſort des armes des avan- „ tages acquis & conſidérables, & je vois „ que le Penſionnaire vous en a lui-même „ fait l'ouverture.

„ La Princeſſe d'Epinoy m'a demandé „ avec inſtance de vous recommander ſes „ intérêts, & quoiqu'il ne doive pas être „ queſtion de ceux des Particuliers dans ce „ dont vous êtes préſentement chargé de „ ma part, j'ai bien voulu cependant par „ la conſidération que j'ai pour elle, vous „ marquer que ſi vous trouvez quelque oc- „ caſion de lui rendre quelques bons offi- „ ces, j'approuverai les démarches que vous „ ferez en ſa faveur. Sur ce je prie Dieu „ qu'il vous ait, Monſieur le Marquis de „ Torcy, en ſa ſainte garde. Ecrit à Mar- „ ly, le 14 de Mai 1709. *Signé*, LOUIS, „ *& plus bas* CHAMILLARD.

17 *Mai* 1709.

„ Monſieur le Marquis de Torcy, je „ viens d'apprendre par le Duc d'Albe la „ nouvelle d'un avantage aſſez conſidérable,

„ rem-

„ remporté par le Marquis de Bay fur l'armée Portugaife. J'ai voulu vous en informer ; & vous confirmer en même tems les ordres que je vous ai donnés, par le retour de votre Courrier dépêché le 14 de ce mois. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monfieur le Marquis de Torcy, en fa fainte garde. *Signé* Louis, *& plus bas* Chamillard.

22 *Mai* 1709.

„ Monfieur le Marquis de Torcy, vous faviez qu'il m'eft revenu depuis quelque tems divers avis des mefures que l'Electeur de Baviére prenoit avec mes ennemis pour faire fon accommodement, en entrant avec eux dans des engagemens auffi contraires à ceux qu'il a pris avec moi, qu'ils le feroient à mes intérêts. Ces mêmes avis viennent de m'être confirmés par une voie affez fûre, pour ne me plus laiffer aucun lieu de douter de fes deffeins ; & vous jugerez de l'importance dont il eft pour mon fervice, dans la conjoncture préfente, d'empêcher qu'il ne faffe cette démarche, ou au moins d'en fufpendre l'exécution. C'eft auffi pour cette raifon que je dépêche l'Exprès qui fera chargé de cette Lettre, pour vous informer de l'avis que j'ai reçu, & pour vous marquer que comme l'Electeur de Baviére n'a pu entamer

„ cette négociation, que dans la vue de „ rentrer dans la poſſeſſion de ſes Etats, & „ d'acquérir encore de nouveaux avantages „ par le ſacrifice qu'il feroit à mes ennemis, „ de tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir; „ on ne peut auſſi eſpérer d'en empêcher „ l'exécution, qu'en lui donnant lieu de „ croire que je veux contribuer à ſon entier „ rétabliſſement, & même aux vues qu'il „ peut avoir pour ſon agrandiſſement. Mon „ intention eſt donc que lorsque vous au- „ rez reçu cette Lettre, vous voyiez le „ Miniſtre de l'Electeur de Baviére, qui „ eſt à La Haye; que ſans lui donner lieu „ de connoître que vous ſoyez inſtruit des „ intentions de ſon Maître, vous lui diſiez „ que j'ai encore renouvellé les ordres que „ je vous avois déjà donnés, de ne rien „ oublier pour les avantages de l'Electeur „ ſon Maître, & d'examiner ſi vous pour- „ riez par toutes ſortes de moyens, lui pro- „ curer une entiére reſtitution de ſes Etats, „ & d'autres avantages encore, ſoit pour la „ conſervation du Gouvernement général „ des Païs-Bas, ſoit par l'acquiſition du „ Duché de Mantoue, ou par celle du Ro- „ yaume de Sardaigne; enfin vous ajoûte- „ rez à tout ce que je vous marque, tout „ ce que vous croirez qui ſera propre à dé- „ tourner l'Electeur de Baviére de man- „ quer à ſes engagemens, ou au moins tout „ ce qui pourra regarder la concluſion de la „ négociation qu'il a commencée avec mes

„ en-

„ ennemis, & que j'ai lieu de croire qu'il „ a déjà fort avancée.

„ J'ai vu par votre Lettre du 16, arrivée „ hier, combien vous avez infifté, fuivant „ mes ordres fur la reftitution d'Exilles & „ de Feneftrelles, & l'obftacle que vous y „ trouvez toujours. Vous favez combien „ j'aurois de répugnance à confentir que le „ Duc de Savoye confervât par un Traité „ de paix les deux Châteaux qui font de „ l'ancien Domaine de mon Royaume. „ Ainfi je fuis perfuadé que vous n'oublie- „ rez rien encore, pour obtenir cette refti- „ tution: mais fi les Anglois & les Hollan- „ dois fe fervoient toujours du prétexte de „ la néceffité où ils font, de remplir entié- „ rement les engagemens qu'ils ont pris „ avec leurs Alliés, que par cette feule „ raifon ils refufaffent de convenir des „ préliminaires d'un Traité, & que fa con- „ clufion dépendît abfolument de cet arti- „ cle, j'ai déjà fait un fi grand facrifice, „ pour rendre le repos à mes Peuples, que „ je ne voudrois pas en perdre le fruit par „ cette feule confidération; ainfi je vous „ permets de céder les Châteaux d'Exilles „ & de Feneftrelles, s'il eft impoffible de „ convenir des préliminaires dont vous trai- „ tez, fans cette nouvelle condefcendan- „ ce, & fi cette feule confidération en em- „ pêchoit la conclufion.

„ Je vous ai déjà donné mes ordres, par „ rapport à la prétendue Souveraineté de

„ Charleville; j'y ajoûterai feulement, que
„ fi vous étiez obligé de convenir dans les
„ articles préliminaires, de remettre cette
„ Principauté au Duc de Lorraine, vous
„ devez employer vos foins pour conferver
„ à ceux de mes Sujets qui ont des pré-
„ tentions fur cette Terre, leurs hypothé-
„ ques, & pour engager le Duc de Lorrai-
„ ne à fe charger de les indemnifer. Cette
„ condition ne doit cependant point em-
„ pêcher ni retarder la conclufion de l'af-
„ faire importante dont vous êtes chargé.
„ Sur ce &c. *Signé* LOUIS, *& contrefigné*
„ CHAMILLARD.

30 *Mai.*

„ Monfieur le Marquis de Torcy, la let-
„ tre que vous m'avez écrite le 22 & le
„ 23 de ce mois, m'a été apportée par le
„ Courier que vous m'avez dépêché. Le
„ compte exact que vous me rendez des
„ conférences que vous aviez eues avec le
„ Prince Eugéne & le Duc de Marlborough,
„ le Penfionnaire Heinfius & les Députés
„ des Etats-Généraux, foit enfemble ou
„ féparément, m'a fait connoître les diffi-
„ cultés extrêmes que vous avez trouvées
„ fur des points qui ne devoient pas être
„ foutenus de la part de mes ennemis; &
„ je vois en même tems que quoique vous
„ n'ayez rien oublié, pour faire connoître
„ combien leurs prétentions font éloignées
„ de

„ de la juſtice, après ce que je veux bien „ faire pour rétablir la tranquillité dont „ l'Europe a un ſi grand beſoin, vos raiſons „ ſolides, & ménagées avec votre ſageſſe „ ordinaire, n'avoient pas pu vaincre les „ obſtacles que la paſſion ou l'intérêt des „ Particuliers apportoient encore à un ſi „ grand bien; enfin l'addition de votre let- „ tre me donne lieu de croire que le Pen- „ ſionnaire & ceux qui ont la principale au- „ torité en Hollande, connoiſſant toute „ l'étendue des avantages conſidérables qui „ ont été offerts de ma part, n'étoient plus „ retenus que par leurs égards pour des Al- „ liés qui ſe ſont mis en droit de faire dé- „ pendre les réſolutions de leur Républi- „ que, de leurs volontés, & que le premier „ Miniſtre du Gouvernement de Hollande „ vous avoit engagé à différer encore vo- „ tre départ, pour donner la derniére main „ à cet important ouvrage, dans une con- „ férence où l'on devoit régler tous les ar- „ ticles préliminaires qui en doivent faire „ la matiére; comme elle devoit ſe tenir „ le 23, que vous comptiez me dépêcher „ auſſitôt un Exprès, pour m'informer du „ ſuccès qu'elle devoit avoir, & qu'il ne „ m'eſt rien venu depuis de votre part, j'au- „ rois lieu de craindre que votre Courier „ n'eût été arrêté en chemin, ſi je ne ju- „ geois auſſi que vous aurez été obligé de „ diſcuter même, jusqu'aux termes des dif-

„ férens articles que vous aurez eu à rédi-
„ ger, & qu'ayant à négocier avec des Mi-
„ niſtres remplis de difficultés, cette dis-
„ cuſſion peut avoir été longue. J'ai voulu
„ cependant vous avertir par cet Exprès,
„ ſi vous êtes encore en Hollande, que je
„ n'ai point eu de vos lettres depuis celle
„ dont je vous accuſe la réception, afin
„ que ſi vous m'aviez dépêché un Courier,
„ & qu'il eût été enlevé dans ſon paſſage,
„ vous puiſſiez me renvoyer le duplicata
„ des expéditions dont il auroit été
„ chargé.

„ Vous devez avoir appris par une lettre
„ qui vous a été écrite par l'ordinaire le
„ 23, que j'avois fait partir un Courier le
„ 22, & je ne doute pas de votre inquiétu-
„ de, ne le voyant point arriver. Il n'y
„ avoit point ici de paſſeport pour aſſurer
„ ſon paſſage, & j'avois fait adreſſer ma
„ lettre pour vous au Comte de Bergheick,
„ croyant qu'il ſeroit en état de vous l'en-
„ voyer avec ſûreté. Comme il n'avoit
„ point auſſi de paſſeport, & qu'il a cru
„ ne devoir pas risquer de la laiſſer inter-
„ cepter, il l'a renvoyée, & c'eſt celle
„ que vous trouverez dans ce paquet. Vous
„ verrez par l'un des articles qu'elle con-
„ tient, que j'avois prévenu ce que vous
„ m'avez marqué de l'obſtacle invincible
„ que vous avez trouvé à faire déſiſter ceux
„ qui traitent avec vous, ſur le point des
„ Châ-

„ Châteaux d'Exilles & de Feneſtrelles, &
„ que cédant à la néceſſité extrême que
„ mes peuples ont de la paix, j'avois levé
„ encore cet obſtacle, qui eſt l'un des deux
„ qui reſtoient à régler, en vous permet-
„ tant de céder ſur ce point, s'il étoit im-
„ poſſible de finir autrement l'affaire dont
„ vous êtes chargé, & ſi cette nouvelle con-
„ deſcendance vous mettoit en état de con-
„ clure. Il ſera de votre prudence, ſi vous
„ êtes encore à La Haye lorsque ce Cou-
„ rier arrivera, d'examiner ſi vous devez vous
„ ſervir de cette nouvelle extenſion des or-
„ dres que je vous ai confiés, auſſitôt que
„ cette lettre vous ſera parvenue, & vous
„ n'en devez faire aucune difficulté, ſi vous
„ pouviez en cédant ſur cet article, ter-
„ miner celui de l'Alſace, en me laiſſant
„ la poſſeſſion entiére de cette Province,
„ & rendant ſelon vos offres Strasbourg
„ & le Fort de Kell fortifiés.

„ Enfin ſi la ceſſion des deux Châteaux
„ d'Exilles & de Feneſtrelles ne vous met-
„ toit point en état de lever les difficultés
„ qui regardent l'Alſace, dont vous con-
„ noiſſez toute la conſéquence, je crois
„ qu'il ſera plus à propos de différer de les
„ céder, jusqu'à ce qu'étant inſtruit par le
„ compte que vous me rendrez, de l'état
„ où ſont demeurées les choſes à cet égard,
„ je puiſſe donner mes ordres au Préſident
„ Rouillé, ſur ce qui reſtera à régler, en

L 5 „ cas

„ cas que vous ayez ſuivi la réſolution que
„ vous aviez priſe, de partir immédiatement
„ après l'expédition du Courier qui doit
„ m'apporter le réſultat que j'attends de
„ vos derniéres conférences. Je ne doute
„ pas que vous n'y ayez employé vos con-
„ noiſſances & toute votre habileté, pour
„ faire voir l'injuſtice de la demande que
„ l'on me fait, de raſer les Fortereſſes que
„ j'ai en Alſace, ſous prétexte de la pré-
„ tendue ratification d'un Traité que l'Em-
„ pire a toujours regardé comme la baze de
„ ſa ſûreté & de ſa liberté. Vous ſavez que
„ ce Traité s'explique bien clairement,
„ qu'il ne ſera élevé aucune Fortereſſe ſur
„ le bord du Rhin, entre Bâle & Philips-
„ bourg, ſeulement du côté de l'Allema-
„ gne. Il n'y a aucune équivoque ſur ce
„ point, il n'en a même jamais été men-
„ tion, lorſqu'il a été queſtion d'expliquer
„ l'étendue de mes droits ſur l'Alſace ; ainſi
„ c'eſt une prétention auſſi mal fondée,
„ qu'elle eſt opiniâtrement ſoutenue, & ſi
„ elle avoit lieu, je ne pourrois m'aſſurer
„ la poſſeſſion de l'Alſace, qui m'a été cé-
„ dée de concert avec toutes les Puiſſan-
„ ces de l'Empire. Cette Province ſéparée
„ preſque de toutes parts de mes Etats,
„ pourroit être bientôt envahie par l'Em-
„ pereur, s'il conſervoit ſur cette frontié-
„ re les Fortereſſes conſidérables qui de-
„ meureront en ſon pouvoir, pendant qu'il

„ ne

„ ne me reſteroit point de Places d'armes, „ & que l'on me priveroit des moyens de „ tenir en ſûreté dans cette Province un „ corps capable de la défendre, ſi elle étoit „ attaquée. Je compte que vous aurez em- „ ployé toutes ces raiſons; mais comme „ l'expérience fait voir que l'équité n'eſt „ pas la régle des prétentions de mes enne- „ mis dans les demandes qu'ils ont faites, „ je remets, comme je vous l'ai déjà mar- „ qué, à expliquer plus particuliérement „ mes intentions à cet égard, lorsque j'au- „ rai reçu la dépêche que j'attends de vous. „ Enfin le Courier que j'ai fait partir au- „ jourd'hui, a ordre de vous remettre ma „ lettre ſur la route, ſi vous êtes en che- „ min pour revenir, afin que vous puiſſiez, „ après qu'elle ſera déchifrée, écrire au „ Préſident Rouillé, par ce même Courier, „ ce que vous jugerez qu'il devra ſavoir de „ mes intentions, ſuivant le dernier état „ où les affaires ſeront demeurées lors de „ votre départ, & en attendant les ordres „ que je lui donnerai ſur la dépêche que „ j'attends de vous à tout moment. Sur „ ce, &c. *Signé* LOUIS, *& contreſigné* „ CHAMILLARD.

Lettre du Roi aux Gouverneurs des Provinces de ſon Royaume.

„ Meſſieurs, l'eſpérance d'une paix pro- „ chai-

„ chaine étoit si généralement répandue
„ dans mon Royaume, que je crois devoir
„ à la fidélité que mes peuples m'ont témoi-
„ gnée pendant le cours de mon régne, la
„ consolation de les informer des raisons
„ qui empêchent encore qu'ils ne jouïssent
„ du repos que j'avois dessein de leur pro-
„ curer.

„ J'aurois accepté, pour le rétablir, des
„ conditions bien opposées à la sûreté de
„ mes Provinces frontiéres; mais plus j'ai
„ témoigné de facilité & d'envie de dissi-
„ per les ombrages que mes ennemis affec-
„ tent de conserver de ma puissance & de
„ mes desseins, plus ils ont multiplié leurs
„ prétentions, ensorte qu'ajoûtant par de-
„ grés de nouvelles demandes aux premié-
„ res, & se servant ou du nom du Duc de
„ Savoye, ou du prétexte de l'intérêt des
„ Princes de l'Empire, ils m'ont également
„ fait voir que leur intention étoit seule-
„ ment d'accroître aux dépens de ma Cou-
„ ronne les Etats voisins de la France, &
„ de s'ouvrir des voies faciles pour péné-
„ trer dans l'intérieur de mon Royaume,
„ toutes les fois qu'il conviendroit à leurs
„ intérêts de commencer une nouvelle guer-
„ re. Celle que je soutiens, & que je vou-
„ lois finir, ne seroit pas même cessée,
„ quand j'aurois consenti aux propositions
„ qu'ils m'ont faites: car ils fixoient à deux
„ mois le tems où je devois, de ma part,

„ exé-

„ exécuter le Traité, & pendant cet inter-
„ valle ils prétendoient m'obliger à leur
„ livrer les Places qu'ils me demandoient
„ dans les Païs-Bas & dans l'Alſace, & à
„ raſer celles dont ils demandoient la dé-
„ molition. Ils refuſoient de prendre de leur
„ côté d'autre engagement, que de faire
„ ceſſer tous actes d'hoſtilités jusqu'au pre-
„ mier du mois d'Août, ſe réſervant la li-
„ berté d'agir alors par la voie des armes,
„ ſi le Roi d'Eſpagne, mon petit-fils, per-
„ ſiſtoit dans la réſolution de défendre la
„ Couronne que Dieu lui a donnée, & de
„ périr plutôt que d'abandonner des peu-
„ ples fidéles qui depuis neuf ans le recon-
„ noiſſent pour leur Roi légitime. Une tel-
„ le ſuſpenſion, plus dangereuſe que la guer-
„ re, éloignoit la paix plutôt que d'en a-
„ vancer la concluſion; car il étoit non ſeu-
„ lement néceſſaire de continuer la même
„ dépenſe pour l'entretien de mes armées,
„ mais le terme de la ſuſpenſion d'armes
„ expiré, mes ennemis m'auroient attaqué
„ avec les nouveaux avantages qu'ils au-
„ roient tirés des Places où je les aurois
„ moi-même introduits, en même tems
„ que j'aurois démoli celles qui ſervent de
„ remparts à quelques-unes de mes Pro-
„ vinces frontiéres. Je paſſe ſous ſilence
„ les inſinuations qu'ils m'ont faites, de
„ joindre mes forces à celles de la Ligue,
„ & de contraindre le Roi mon petit-fils

„ à

„ à deſcendre du Trône, s'il ne conſentoit
„ pas volontairement à vivre déſormais ſans
„ Etats, & à ſe réduire à la ſimple condi-
„ tion d'un Particulier. Il eſt contre l'hu-
„ manité de croire qu'ils ayent ſeulement
„ eu la penſée de m'engager à former avec
„ eux une pareille alliance. Mais quoique
„ ma tendreſſe pour mes peuples ne ſoit pas
„ moins vive que celle que j'ai pour mes
„ propres enfans, quoique je partage tous
„ les maux que la guerre fait ſouffrir à des
„ Sujets auſſi fidéles, & que j'aye fait voir
„ à toute l'Europe que je déſirois ſincére-
„ ment de les faire jouïr de la paix, je ſuis
„ perſuadé qu'ils s'oppoſeroient eux-mêmes
„ à la recevoir à des conditions également
„ contraires à la juſtice & à l'honneur du
„ Nom François.

„ Mon intention eſt donc que tous ceux
„ qui depuis tant d'années me donnent des
„ marques de leur zéle, en contribuant de
„ leurs peines, de leurs biens, & de leur
„ ſang, à ſoutenir une guerre auſſi peſan-
„ te, connoiſſent que le ſeul prix que mes
„ ennemis prétendoient mettre aux offres
„ que j'ai bien voulu leur faire, étoit celui
„ d'une ſuſpenſion d'armes, dont le terme
„ borné à l'eſpace de deux mois, leur pro-
„ curoit des avantages plus conſidérables
„ qu'ils ne peuvent en eſpérer de la confian-
„ ce qu'ils ont en leurs troupes. Comme
„ je mets la mienne en la protection de
„ Dieu,

„ Dieu, & que j'eſpére que la pureté de
„ mes intentions attirera ſa bénédiction ſur
„ mes armes, je veux que mes peuples,
„ dans l'étendue de votre Gouvernement,
„ ſachent de vous qu'ils jouïroient de la
„ paix, s'il eût dépendu ſeulement de ma
„ volonté, de leur procurer un bien qu'ils
„ déſirent avec raiſon, mais qu'il faut ac-
„ quérir par de nouveaux efforts, puisque
„ les conditions immenſes que j'aurois ac-
„ cordées, ſont inutiles pour le rétabliſſe-
„ ment de la tranquillité publique. *Signé*
„ LOUIS. *Contreſigné* COLBERT.

SOMMAIRE.

LE Roi fait encore des démarches auprès de la Hollande, pour obtenir la paix. Il envoye Mr. le Maréchal d'Huxelles & Mr. l'Abbé de Polignac en Hollande, pour négocier. Instructions données à ces Plénipotentiaires. Sa Majesté accorde tous les articles des préliminaires, excepté le 4 & le 37, concernant la cession de l'Espagne. Premiéres conférences tenues dans un Yacht auprès de Moerdyk. Conférences de Geertruydenberg. Les Députés se rendent toujours plus difficiles. Leurs prétentions augmentent avec la facilité du Roi à céder. Ils veulent entr'autres articles, que Sa Majesté fasse la guerre à son petit-fils, le Roi d'Espagne, pour le détrôner. Variations des Députés. Triste situation de la France. Le Roi fait un dernier effort: il céde l'Alsace, plusieurs Places en Flandre, & offre même de fournir des subsides, pour faire la guerre au Roi d'Espagne. Toutes ces offres sont rendues inutiles par l'orgueil des ennemis. Quelles étoient les conditions qu'ils vouloient imposer. Le Roi en est indigné. Il écrit à ses Plénipotentiaires. Les conférences sont rompues. Etat de la France & de l'Espagne.

CONFÉRENCES

de Geertruydenberg, 1710.

LEs ennemis de la France avoient enfin révélé le ſecret de leurs vaſtes prétentions. Elles n'étoient plus douteuſes, depuis que les Miniſtres de l'Empereur, de l'Angleterre & des Provinces-Unies, avoient ſigné l'Ecrit dreſſé par le Penſionnaire de Hollande, contenant les articles préliminaires qu'ils établiſſoient comme la baze & le fondement néceſſaire de la paix.

On ne pouvoit plus dire avec la moindre apparence de vérité, que ſa concluſion dépendît uniquement de la volonté du Roi; & que cette paix ſi déſirée en France, ſeroit bientôt ſignée, ſi Sa Majeſté conſentoit à ſacrifier quelques Places, dont la conſervation lui étoit chére, parce qu'elles étoient le fruit de ſes conquêtes.

Les conférences tenues à La Haye au mois de Mai 1709, avoient clairement fait voir que rien ne coutoit au Roi pour rendre la paix à ſes Peuples; que ſes ennemis au-contraire profitoient de ſa condeſcendance, pour s'animer mutuellement à continuer la guerre.

Les articles préliminaires devinrent pour eux un nouveau lien, & comme une loi

nouvelle qu'ils s'imposérent, pour fortifier les obstacles qu'ils apportoient au rétablissement de la tranquillité générale.

Plus Sa Majesté souhaitoit de la rendre à ses Peuples, plus ils témoignoient de zéle pour son service, & d'ardeur pour soutenir sa gloire & celle de la Nation; mais la fidélité des Sujets augmentoit encore le désir que le Souverain avoit de mettre fin à leurs maux; & pour y parvenir à quelque prix que ce fût, Sa Majesté acceptoit toutes les conditions contenues dans les préliminaires, à l'exception seulement de celles qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'exécuter.

C'étoit précisément sur ces conditions impossibles dans leur exécution, que les ennemis de la France & de la paix insistoient avec plus d'opiniâtreté. Fiers de leurs succès, persuadés que rien ne pouvoit résister à leurs armes, ils prétendoient que si ces conditions, dont l'effet ne dépendoit pas du Roi, n'étoient pas pleinement exécutées dans l'espace de deux mois, ce terme expiré toute suspension d'armes cesseroit. Ils se proposoient d'agir alors avec d'autant plus d'avantage, qu'ils seroient en possession des Places fortes que, suivant les préliminaires, le Roi auroit fait remettre entre leurs mains, comme ôtages, disoient-ils, de sa parole Royale.

Les deux articles dont ils demandoient l'effet réel, dans le terme fatal de deux mois, étoient le quatriéme & le trente-septiéme des préliminaires. Le

Le quatriéme article portoit : „ Que pour
„ assurer l'exécution des Traités à consom-
„ mer dans ce terme de deux mois, le Roi
„ feroit ensorte que le Royaume de Sicile
„ possédé alors par le Roi d'Espagne son
„ petit-fils, seroit remis à l'Archiduc, qua-
„ lifié par le même article de *Roi Catholi-*
„ *que*, & que le Roi Philippe, nommé seu-
„ lement *Duc d'Anjou*, sortiroit dans ce
„ même espace de tems, lui & sa famille,
„ de tous les Etats dépendans de la Monar-
„ chie d'Espagne".

L'article 37 faisoit dépendre la paix de l'exécution de l'article 4; c'étoit seulement au cas que ce quatriéme article eût son entier effet, la Monarchie d'Espagne étant rendue & cédée à l'Archiduc, que la cessation d'armes seroit prolongée jusqu'à la conclusion & ratification des Traités de paix.

Il étoit alors également impossible au Roi de disposer & de la Sicile, & de l'Espagne. Sa Majesté n'avoit pas un seul homme en Sicile; elle avoit retiré d'Espagne toutes ses troupes, persuadée que cessant de secourir le Roi son petit-fils, elle prouveroit le désir sincére qu'elle avoit de faciliter la paix. Dans la même vue de donner des preuves incontestables de sa sincérité, elle offroit de s'engager à refuser désormais tout secours au Roi d'Espagne; elle promettoit de donner de tels ordres, & si sévérement exécutés, que ce Prince ne recevroit à l'avenir

aucune aſſiſtance directe ni indirecte, de la part de la France.

Tout autre engagement étoit inutile, parce qu'il auroit été impoſſible d'y ſatisfaire.

Le Roi d'Eſpagne ſoutenoit alors la guerre avec ſes propres forces. Ses Sujets fidéles lui témoignérent autant d'attachement, que d'éloignement pour la domination de l'Archiduc.

La propoſition de renoncer à ſa Couronne, de ſortir de ſon Royaume, & de fixer pour cet effet un terme de deux mois, n'étoit pas moins abſurde, qu'il étoit impoſſible de le forcer à prendre une réſolution ſi contraire à ſon honneur; mais la meilleure raiſon ne perſuade pas ceux dont l'intérêt eſt de ne la pas écouter.

La direction des Conſeils de la Ligue, le commandement des armées, étoient de puiſſans motifs pour éloigner de toute apparence de paix, ſoit les Miniſtres, ſoit les Généraux qui étoient à la tête des affaires, & trouvoient leur avantage particulier à la continuation de la guerre.

Ils inſiſtoient ſur une renonciation, qu'ils ſavoient certainement que le Roi d'Eſpagne ne feroit jamais à la Couronne dont il étoit en poſſeſſion.

Il avoit déclaré pluſieurs fois qu'il perdroit plutôt la vie, que d'abandonner le Trône où Dieu l'avoit placé; & parce que les ennemis de la paix étoient également inſtruits de la réſolution de ce Prince, & de

ſa

ſa fermeté, ils perſiſtoient avec plus d'opiniâtreté à demander comme néceſſaire à la paix, une condition qu'ils étoient ſûrs de ne pas obtenir.

Dans le même eſprit, ils avoient rejetté durement toute propoſition de former une eſpéce de dédommagement capable d'engager le Roi d'Eſpagne à ſe ſacrifier, en l'acceptant, au repos de tant de nations accablées du poids d'une longue & ſanglante guerre.

Les avantages que les Alliés remportérent pendant la campagne de l'année 1709 (*a*), augmentérent encore les ſouffrances de leurs Peuples; & ſi cette campagne releva la glóire de la Nation Françoiſe, par les preuves qu'elle donna de ſa valeur & de ſa patience dans une année de famine, la néceſſité de faire la paix n'en devint que plus preſſante.

Les ennemis prirent Menin & Tournay; ils eurent à la journée de Malplaquet l'honneur de demeurer maîtres du champ de bataille, mais ils l'achéterent chérement.

Les Hollandois y perdirent leur meilleure Infanterie, & la priſe de Mons ne leur fut pas aſſez utile pour les conſoler de cette perte, ni pour la réparer.

Les dommages que la guerre cauſoit de part & d'autre, devoient être de puiſſans motifs pour faciliter la concluſion de la paix.

Le Roi n'auroit jamais perdu le déſir de con-

(*a*) Voyez la note Tom. I. pag. 120.

contribuer de tout ſon pouvoir à ſon rétabliſſement, & nonobſtant le mouvement des armées on entretenoit toujours en Hollande, par ordre de Sa Majeſté, quelque correſpondance, ſoit pour en recevoir des avis, ſoit auſſi pour profiter des momens où l'on pourroit renouer encore quelque négociation plus heureuſe que les précédentes.

Ces voies indirectes, & qui n'étoient pas exemptes de ſoupçon, furent employées pour faire ſavoir au Penſionnaire de Hollande, que Sa Majeſté conſentiroit à remettre aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, comme en dépôt, trois de ſes Places qu'elle choiſiroit, & qu'ils garderoient jusqu'à ce que la ceſſion de la Monarchie d'Eſpagne eût ſon entier effet. Cette offre nouvelle fut inutile : le Penſionnaire de Hollande répondit que véritablement le dépôt offert étoit néceſſaire, mais qu'il ne ſuffiſoit pas pour aſſurer que le Traité de paix auroit ſon effet; que le Roi d'Eſpagne ne ſe croiroit pas obligé à renoncer à ſa Couronne, pour dégager & faire reſtituer au Roi ſon grand-pére trois Places dépoſées pour ſûreté, & comme ôtage de la bonne-foi de la France; enfin que ſi le Roi perdoit ces Places faute d'exécution de ſa promeſſe, il gagneroit encore beaucoup, en maintenant à ce prix le Roi ſon petit-fils ſur le Trône d'Eſpagne.

Pettekum reparut ſur la ſcéne; il s'étoit flatté d'une forte récompenſe, lorsque de lui-même il s'étoit ingéré à travailler à la paix

paix générale. Il ne voulut pas perdre l'objet de ses désirs, & le fruit de ses peines. Il continua d'écrire en France, lorsque toute négociation paroissoit rompue, & de se donner en Hollande comme instruit des intentions du Roi.

Le Pensionnaire étoit cependant l'oracle qu'il consultoit. Conduit par ce Ministre, après avoir reçu ses ordres, ceux du Prince Eugéne & de Marlborough, Pettekum se rendit à Versailles, chargé simplement d'écouter les propositions qui lui seroient faites, pour établir de nouvelles conférences, & traiter sur les articles 4 & 37 des préliminaires, les deux seuls qu'on croyoit arrêter la conclusion de la paix.

En effet le Roi la désiroit si sincérement, que nonobstant la rigueur des conditions contenues dans les articles préliminaires dressés à La Haye, Sa Majesté avoit déclaré qu'elle les accepteroit, s'il étoit possible de convenir de quelque tempérament à l'égard de ces deux articles.

On étoit alors au commencement de l'hyver; la saison suspendoit toute action de guerre, & laissoit aussi un libre cours à la négociation. Le consentement que le Roi donnoit aux préliminaires, à l'exception de deux seuls articles, applanissoit beaucoup de difficultés; ensorte qu'il y avoit sujet d'espérer qu'au-lieu de préliminaires, de suspension d'armes, on pourroit, avant le printems, si-

ſigner la paix définitivement, ſi la bonne-foi régnoit de part & d'autre.

Mais les ennemis de la France envenimérent la condeſcendance du Roi à leurs énormes demandes; & pour la tourner en poiſon, ils répandirent que Sa Majeſté ne ſe montreroit pas ſi facile, ſi elle ne ſavoit qu'en acquieſçant à tant d'articles, elle ne prenoit réellement aucun engagement, parce que la cauſe principale de la guerre ſubſiſtoit toujours; qu'elle ne pouvoit ceſſer, que lorsque le Roi d'Eſpagne renonceroit effectivement à ſa Couronne, & ſortiroit des Etats de cette Monarchie; qu'il paroiſſoit clairement, que l'intention ſecréte du Roi avoit toujours été, & qu'elle étoit encore, de le maintenir ſur le Trône, malgré les efforts de tant de Nations unies pour le forcer d'en deſcendre; qu'il étoit de l'intérêt commun de veiller & d'agir unanimement, pour empêcher que ces vues cachées ne réuſſiſſent, comme il arriveroit peut-être, ſi l'on ſe laiſſoit endormir par des négociations vaines, dont la prolongation n'auroit d'autre objet que de profiter de la part de la France, de quelque conjoncture favorable de diviſer les Alliés, ainſi que ſes Miniſtres l'eſpéroient des troubles préſens dont le Nord de l'Europe étoit agité.

Ces diſcours ſemés pour entretenir l'eſprit de guerre, & l'oppoſition à la paix, n'empêchérent pas le Penſionnaire, qui peut-être

les

les fomentoit, de charger Pettekum de dire, que si véritablement le Roi consentoit à la signature des préliminaires, on ouvriroit encore de nouvelles conférences, pour y traiter principalement de l'article 37, dont l'explication seroit aussi celle de l'article 4, par la liaison qu'ils avoient l'un avec l'autre; qu'en ce cas il enverroit les passeports des Etats pour les Plénipotentiaires qu'il plaîroit au Roi de nommer, & les conférences se tiendroient secrétement au Moerdyk.

La précaution du secret étoit aussi inutile que difficile à observer. Ce n'étoit pas avec les Hollandois seuls que le Roi vouloit traiter, c'étoit avec toutes les Puissances ennemies. Il ne s'agissoit ni d'une paix particuliére, ni de conditions inconnues. Elles étoient publiques, puisque les préliminaires signés par les principaux Ministres des Alliés, & donnés comme une loi de la paix, étoient entre les mains de tout le monde, quand même on auroit voulu faire mystére des conférences proposées. Le passage du Moerdyk si fréquenté, n'étoit pas un lieu propre pour les cacher, & pour tromper la vigilance de tant de Ministres étrangers, résidens à La Haye, principalement attentifs à toutes les démarches qui pouvoient tendre à renouer une négociation. Comme on vouloit attribuer encore au Pensionnaire de bonnes intentions pour la paix, & supposer qu'il désiroit la conclusion, le Roi té-

moigna qu'il défireroit qu'elle fût traitée à La Haye, ou dans quelque Ville de la Province de Hollande, préférablement à tout autre lieu. Sa Majefté voulant croire que l'affiftance du Penfionnaire aux conférences, abrégeroit les longueurs, & contribueroit à réfoudre plus promptement beaucoup de difficultés.

Elle accepta l'offre des paffeports, & nomma le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac pour traiter de la paix en qualité de fes Plénipotentiaires. Le lieu des conférences fut fixé à Geertruydenberg, & le point principal de la négociation, même l'unique, fe réduifoit à convenir des moyens d'exécuter l'article 37, par conféquent l'article 4: tous les autres articles des préliminaires étant accordés, il y avoit lieu de prévoir qu'un confentement verbal, que les Plénipotentiaires donneroient aux préliminaires, à l'exception feule des articles 4 & 37, ne contenteroit pas des Négociateurs, dont la défiance étoit exceffive, occupés à former des difficultés plutôt qu'à les applanir, & perfuadés que quelque fûreté qu'on leur offrît elle ne feroit jamais fuffifante.

Il n'étoit donc que trop vraifemblable que les Députés de la République exigeroient des Plénipotentiaires, de figner avant toutes chofes les articles que le Roi leur permettoit d'accorder.

Depuis les premiéres ouvertures pour la paix, une expérience fuivie avoit fouvent fait

fait connoître l'attention des ennemis du Roi, à tendre des piéges à ſa bonne-foi, & à abuſer du déſir ſincére qui portoit Sa Majeſté à rendre au-plutôt la paix à ſes peuples.

Elle jugeoit donc que ſitôt qu'elle auroit permis à ſes Plénipotentiaires de ſigner les préliminaires, avant que d'être convenus de l'explication à donner aux deux articles exceptés, les Députés de Hollande ne manqueroient pas de prétendre que les articles ſignés ſeroient exécutés, par conſéquent les Places accordées comme ôtages, livrées entre les mains des Hollandois, & qu'alors eux & leurs Alliés employeroient des prétextes peut-être déjà préparés, pour recommencer la guerre.

Cette raiſon ſi forte de refuſer toute ſignature, avant que d'être d'accord ſur l'article 37, céda cependant à la fatale néceſſité de faire la paix, néceſſité ſupérieure à toute autre conſidération. Ainſi le Roi permettant à ſes Plénipotentiaires de ſigner les préliminaires, s'ils y étoient forcés, à l'exception des deux articles, leur preſcrivit ſeulement d'engager les Députés Hollandois à convenir d'un article ſecret qu'ils ſigneroient auſſi, & qui porteroit, que ſi leurs Alliés prétendoient donner plus d'étendue aux préliminaires, ſous prétexte d'explication, après qu'ils auroient été ſignés, ces explications ne ſeroient jamais une cauſe de reprendre les armes.

Telle étoit alors la triſte ſituation de la Fran-

France, que ſon ſalut paroiſſoit dépendre de l'acceptation des conditions les plus dures, ſi l'on pouvoit enfin en eſpérer la paix.

L'unique obſtacle à ſa concluſion étoit, comme on l'a vu, la ceſſion de la Monarchie d'Eſpagne.

Toutes les difficultés ſe réduiſoient à celle de trouver des expédiens capables de la lever. Le premier que le Roi avoit propoſé, étoit de former un partage ſuffiſant pour déterminer le Roi Catholique à céder la Couronne d'Eſpagne. On ſe flattoit nonobſtant les déclarations que ce Prince avoit faites, que peut-être on réuſſiroit à lui perſuader qu'il ſeroit plus avantageux pour lui, de ſe contenter de la poſſeſſion paiſible d'une Couronne moins conſidérable que celle d'Eſpagne, que de s'expoſer au risque de perdre le reſte de ſa Monarchie.

S'il rejettoit une telle propoſition, le Roi s'engageoit à lui refuſer tout ſecours, de quelque eſpéce que ce fût. Sa Majeſté promettoit de plus d'impoſer des peines très-ſévéres à ceux de ſes Sujets, Officiers ou Soldats, qui paſſeroient au ſervice d'Eſpagne; & ſi quelqu'un d'eux étoit admis dans les armées du Roi Catholique, elle s'obligeoit à regarder cette admiſſion, comme un ſujet de rupture.

Elle offroit de remettre, pour ſûreté de ſa parole, quatre de ſes Places entre les mains des Hollandois; elle ſe réſervoit d'en faire le choix dans les Païs-Bas, & conſentoit à les laiſſer aux Etats-Généraux en dé-

pôt,

pôt, comme ôtages jusqu'à la fin de la guerre d'Eſpagne.

Ces Places auroient été Bergues, Douay, Charlemont & Aire: mais l'objet des ennemis étoit alors, que le Roi promît d'unir ſes forces à celles qu'ils employeroient, pour contraindre le Roi d'Eſpagne à renoncer à ſa Couronne: propoſition qu'on ne croyoit pas que Sa Majeſté pût jamais écouter.

Outre le dépôt de ces quatre Places, le Roi admettant les préliminaires, eût remis encore aux Hollandois, à la ſignature de la paix définitive, celles qui devoient former leur Barriére prétendue: il eût fait raſer Dunkerque & les Places fortes de l'Alſace.

Si Sa Majeſté, comme ſes ennemis le publioient, eût voulu les tromper par une feinte négociation, dans la vue de profiter de leur crédulité, pour conſerver le Roi ſon petit-fils ſur le Trône d'Eſpagne, elle ſe ſeroit bien abuſée; & de ſa part il y auroit eu peu de prudence à fortifier des ennemis éclairés, que l'excès de confiance ne pouvoit aveugler.

Enfin les Plénipotentiaires avoient pouvoir de propoſer le Royaume de Navarre, pour tenir lieu au Roi d'Eſpagne de tout le reſte de ſa Monarchie; mais ils en devoient réſerver la propoſition, ne la faire qu'à l'extrémité, & ſeulement lorsqu'on auroit rejetté tout tempérament ſur les deux articles conteſtés

Le poids de la guerre toujours onéreux aux

aux Peuples, inſpiroit à ceux de Hollande le déſir de la paix, & ſur ce fondement Pettekum aſſuroit hardiment que les Miniſtres que le Roi enverroit aux conférences, trouveroient ceux des Etats-Généraux mieux diſpoſés qu'ils ne l'avoient paru jusqu'alors, à laiſſer un partage convenable au Roi Catholique.

On eſpéroit quelque changement en Angleterre, dont les ſuites ſeroient favorables à la paix.

Quelques Princes de l'Empire ſe plaignoient des Alliés.

La guerre continuoit dans le Nord, & ſes événemens pouvoient changer la face de l'Europe. Toute apparence de danger flatte, & plus on déſire d'en être délivré, plus on croit cette apparence bien fondée.

On aimoit donc à prévoir que la nouvelle négociation, quoique dure ſur les conditions, ne ſeroit pas infructueuſe par rapport à la paix.

L'inſtruction du Roi à ſes Plénipotentiaires, les préparoit à la patience. Ils furent avertis qu'elle ſeroit ſouvent miſe à l'épreuve; mais la paix étoit néceſſaire, & rien ne le prouvoit ſi évidemment, que les ordres & les pouvoirs que Sa Majeſté leur confioit.

Elle n'oublia pas les intérêts des deux Electeurs; ſes ordres en leur faveur furent précis, & d'autant plus à propos qu'il s'agiſſoit, non d'articles préliminaires, mais d'un Traité de paix définitif.

Le

Le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac, inſtruits des intentions du Roi, arrivérent au Moerdik le 9 Mai 1710. Un Meſſager de l'Etat les y attendoit; il avoit ordre de leur dire que Buys & Van der Duſſen, Députés aux conférences, étoient près de ce lieu dans un Yacht; qu'ils ſe rendroient au logement des Plénipotentiaires, ſi peut-être eux-mêmes n'aimoient mieux conférer dans le Yacht, ce que les Députés laiſſoient à leur déciſion.

Le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac choiſirent le ſecond parti. Ils s'embarquoient dans une chaloupe, pour ſe rendre à bord du Bâtiment des Députés, quand Buys & Van der Duſſen abordérent & deſcendirent à terre pour les recevoir. Ils ſe rembarquérent avec les Plénipotentiaires, & entrérent enſemble dans le Yacht. Il étoit accompagné de deux autres Bâtimens pareils, l'un deſtiné pour les Plénipotentiaires, l'autre pour leurs domeſtiques. Les Députés laiſſérent encore à leur choix, ou d'habiter ces Bâtimens, ou de prendre des logemens à Gertruydenberg. L'habitation ſur terre fut préférée; car outre la commodité du logement, les Miniſtres du Roi ſoupçonnérent qu'on ne leur propoſoit la demeure ſur l'eau, que dans la vue de les éloigner de tout commerce & de toute correſpondance.

Le premier jour ſeulement l'Abbé de Polignac paſſa la nuit dans le Yacht, & le Maréchal

réchal d'Huxelles, ſous prétexte d'incommodité, alla coucher au Moerdyk.

La premiére conférence qu'ils eurent avec les Députés, dura trois heures. Ils éprouvérent à quel point la patience que le Roi leur avoit recommandée, étoit néceſſaire. Au-lieu de tempérament pour modérer la rigueur de l'article 37, Buys prenant la parole, commença par établir les droits de la Maiſon d'Autriche ſur tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne. Il ſoutint longuement qu'elle appartenoit dans ſa totalité à l'Archiduc ſeul.

Le Roi par conſéquent, ſelon cette Jurisprudence, ne pouvoit en juſtice, non plus qu'en conſcience, retenir ce bien, & le donner à ſon petit-fils. La Loi vouloit que celui qui avoit cauſé le dommage, fût obligé de le réparer. Les Alliés étoient donc bien fondés à demander que le Roi Philippe, injuſte détempteur de la Couronne d'Eſpagne, fût obligé, de concert avec eux, à la reſtituer à l'Archiduc. Rien de plus juſte, ajoûtoit Buys, rien de plus naturel que de pouſſer la guerre contre la France, jusqu'à ce qu'elle ait forcé par de communs efforts avec les Alliés le Roi Philippe, qu'il nommoit ſeulement *Duc d'Anjou*, à deſcendre d'un Trône qu'il occupe injuſtement; rien en même tems de plus contraire à toute équité, que de prétendre en faveur de ce Prince, le moindre dédommagement d'une Monarchie dont aucune partie ne doit lui appartenir.

Les

Les Plénipotentiaires répondirent vainement à ce torrent de paroles. Ils citérent inutilement l'exemple du feu Roi d'Angleterre, dont la mémoire étoit si respectée en Hollande, celui des Etats-Généraux, dont les Députés présens étoient les Ministres. Ce Prince & la République de Hollande avoient reconnu le droit du Roi d'Espagne, & sa possession. On n'étoit pas même éloigné d'entrer en accommodement avant la guerre; mais sans rappeller un tems passé, la question présente ne rouloit plus sur un droit incontestable selon les loix. Il s'agissoit actuellement de lever l'obstacle que l'article 37 des préliminaires apportoit à la paix, & de convenir des expédiens qu'on pourroit employer pour en rendre l'exécution possible.

Buys reprit vivement qu'il n'étoit plus question de l'article 37, puisque le Roi convenoit de l'article 4, ainsi que des autres préliminaires. Il appuyoit ce faux argument, sur ce que la substance de l'article 37 étoit renfermée dans l'article 4, d'où il tiroit la conséquence que le Roi acceptant l'article 4, acceptoit aussi le 37; mais le principe étant faux, la conclusion ne pouvoit être vraie.

Buys soutenoit cependant que c'étoit uniquement à cette condition, que ses Maîtres avoient consenti aux nouvelles conférences, & donné des passeports aux Plénipotentiaires; qu'il n'y avoit plus à régler entr'eux,

que la forme & le tems d'exécuter les conditions, dont il ſuppoſoit qu'on étoit de part & d'autre entiérement d'accord.

Quant à la forme, le Roi, diſoit-il, ne peut ſatisfaire à ſes engagemens, qu'en uniſſant ſes forces à celles des Alliés pour contraindre ſon petit-fils à ſortir d'Eſpagne: à la premiére menace il prendra certainement le parti d'obéir.

A l'égard du tems on en conviendra facilement, quand on ſera d'accord ſur la forme, & qu'on agira de concert.

Van der Duſſen approuvoit en ſilence le plaidoyer de ſon collégue. On a dit qu'un des Plénipotentiaires, perſuadé de la bonne-foi des Hollandois, prévenu en faveur de Buys, dont il eſtimoit la candeur & la franchiſe, ne s'éloignoit pas d'avouer que ce Député plaidoit bien, & qu'il établiſſoit inconteſtablement le droit de l'Archiduc ſur toute la Monarchie d'Eſpagne.

Quoi qu'il en ſoit, les Plénipotentiaires n'eurent pas le don de perſuaſion. L'offre de quatre Places de ſûreté dans les Païs-Bas François, ne fit pas la moindre impreſſion. Ils eſſayérent de faire valóir le rappel des troupes que le Roi avoit en Eſpagne, déjà exécuté; ce qu'ils dirent ſur ce ſujet n'eut pas plus d'effet, & les Députés ne firent pas plus de cas de la défenſe générale que le Roi venoit de faire à ſes Sujets, d'entrer au ſervice d'Eſpagne.

Les Députés répondirent à l'offre des quatre

tre Places, qu'elles étoient demandées, non au choix du Roi, mais telles que les Alliés voudroient les choisir; qu'un tel dépôt seroit bien un gage de la parole de Sa Majesté, mais qu'il n'assureroit pas la cession réelle de l'Espagne, unique objet de tant de Traités, de dépenses & d'efforts de la part des Alliés; que la retraite totale des troupes Françoises ne termineroit pas la guerre en Espagne; que le Roi Catholique se défendroit longtems encore par ses propres forces, & que si les François lui manquoient il prendroit à son service des Irlandois, des Suisses, des Allemands; enfin qu'il disputeroit sa Couronne, de maniére que cette guerre nouvelle épuiseroit les Alliés, pendant que la France en repos jouïroit tranquillement de la paix. Le point de politique que les Ministres des Alliés observoient particuliérement, étoit de supposer & d'attribuer au Roi de secondes intentions, lorsque Sa Majesté offroit beaucoup au-delà de ce que ses ennemis pouvoient espérer. Leur industrie consistoit à entretenir la défiance des Peuples, & à leur persuader que l'unique but de la France étoit de les tromper.

C'étoit selon eux à ce dessein que le Roi avoit fait venir dans son Royaume les troupes qu'il avoit en Espagne. Il vouloit, en les rappellant, se mettre en état de répondre aux Alliés, qu'aucune Place du Roi son petit-fils n'étoit en son pouvoir. Il espéroit éluder la demande qu'ils avoient déjà faite,

 de

de trois Places de sûreté en Espagne, ainsi qu'ils en demandoient trois en Flandre.

Buys reprocha ce rappel aux Plénipotentiaires, & s'en plaignit comme d'un nouvel obstacle à la conclusion de la paix. Il fondoit son raisonnement sur ce que les troupes du Roi rentrées en France, fortifieroient ses armées en Flandre, en Allemagne, en Dauphiné.

Il disoit que le Roi d'Espagne sans secours, contraint de se défendre par ses propres forces, redoubleroit ses efforts, & trouveroit peut-être dans la nécessité des ressources inespérées.

L'idée du Pensionnaire, dirent les Députés, étoit en demandant trois Places en Espagne, au choix des Alliés, d'épargner au Roi le desagrément de faire la guerre au Roi son petit-fils; car en les accordant, la conquête d'Espagne devenoit facile, & la guerre n'auroit pas duré longtems. Il ne restoit à ces Députés, que d'insister sur la récompense que l'attention du Pensionnaire méritoit de Sa Majesté.

Ils insinuérent sans s'engager, que les trois Places en Espagne étant cédées avec trois autres dans les Païs-Bas, au choix des Alliés, leurs Maîtres tâcheroient d'obtenir le consentement des Alliés à la paix, après que celui des Villes & des Provinces de Hollande auroit été accordé.

Nul autre expédient n'étoit à proposer sur l'article 37. Les Députés en renouvellérent

la

la déclaration formelle ; s'ils ne difoient rien de nouveau, c'eſt que les propoſitions des Plénipotentiaires ne ſont pas, dirent-ils, plus nouvelles.

Buys & Van der Duſſen traitérent de chimére la propoſition renouvellée d'un partage pour le Roi d'Eſpagne. Il ſuffiſoit qu'elle eût été rejettée l'année précédente aux conférences de La Haye.

La premiére tenue dans le Yacht étant finie, on paſſa dans un autre Bâtiment auſſi ſur l'eau. Les Plénipotentiaires y ſoupérent avec les Députés ; & pendant qu'ils étoient à table, un Courier venu de La Haye apporta des Lettres à ces derniers ; ils les lûrent, ſans s'expliquer de ce qu'elles contenoient. Ils propoſérent le lendemain aux Plénipotentiaires, d'aller à Gertuydenberg, dont le ſéjour ſeroit plus commode, & leur conviendroit mieux que l'habitation des Yachts ; les Plénipotentiaires y conſentirent ; mais cette attention des Députés ne produiſit pas le moindre adouciſſement dans la ſeconde conférence.

Il parut même inutile de s'efforcer de part & d'autre à trouver un tempérament ſur l'article 37, conſidéré comme le ſeul des préliminaires qui renfermoit des difficultés, regardées jusqu'alors comme inſurmontables : ce n'étoit pas le ſeul obſtacle à la paix.

Buys déclara qu'il y en avoit encore d'autres à ſurmonter après que les préliminaires ſeroient ſignés, & que ſes Maîtres ſe réſer-

voient la faculté de former alors des demandes, qu'il nomma *ultérieures*.

Il tut ce qu'elles contiendroient, & dit seulement que l'une d'entr'elles feroit au sujet de la Principauté d'Orange, & des biens dépendans de cette succession.

Van der Dussen plus humain que son collégue, voulut bien confier aux Plénipotentiaires, mais sous une espéce de secret, que l'Etat comprendroit dans les demandes ultérieures, Valenciennes, Douay & Cassel; que de-plus il prétendroit un dédommagement des frais que les siéges de Tournay & de Mons lui avoient causés.

Ainsi les demandes faites en 1709, aux conférences de La Haye, ne suffisoient plus pour satisfaire les Hollandois. On pouvoit donc juger du succès qu'auroit la négociation. Le Public en étoit si persuadé, qu'on offroit communément à La Haye le parti de trois contre un, sur l'inutilité des conférences.

Néanmoins les Députés assurérent & voulurent persuader que les intentions de leurs Maîtres étoient pacifiques. Ils protestoient de leur zéle particulier pour la paix. La preuve en étoit selon eux, que jusqu'alors ils n'avoient pas encore parlé de la nécessité de signer les préliminaires, conditions cependant nécessaires, dont les mal-intentionnés exigeoient l'accomplissement avant que de convenir d'aucun tempérament sur l'article 37.

Les

Les Plénipotentiaires peu contens des premiéres conférences, louérent dans le compte qu'ils en rendirent au Roi, le traitement personnel qu'ils avoient reçu, & la commodité des logemens préparés pour eux à Geertruydenberg; mais ils prévirent que la négociation ne seroit pas heureuse. Les discours des Députés de la République ne permettoient pas d'en juger autrement. Ils avoient dit nettement que les Alliés exigeoient, comme condition essentielle de la paix, que le Roi unît ses forces aux leurs, pour obliger conjointement le Roi d'Espagne à renoncer à sa Couronne, s'il résistoit à l'abandonner volontairement. Cependant la même proposition hazardée l'année précédente dans les conférences de La Haye, y parut si odieuse, que le Prince Eugéne & le Duc de Marlborough niérent qu'elle eût jamais été faite. Elle fut renouvellée aux conférences de Geertruydenberg, & de-plus les Députés annoncérent qu'ils y ajoûteroient ces demandes ultérieures qu'ils vouloient tenir suspendues, sans en expliquer aucunes, que dans le tems & de la maniére que la République le jugeroit à propos.

Malgré tant d'obstacles qu'elle formoit à la paix, ses Alliés souffroient impatiemment la continuation de toute apparence de négociation, quoique persuadés qu'ils seroient toujours maîtres des décisions, & qu'il ne se prendroit aucune résolution qu'ils ne l'eussent approuvée.

Mais la ſeule que les Chefs de la Ligue approuvoient, étoit de continuer la guerre, & de faire de nouveaux efforts pour accabler la France. Ils ne ceſſoient de répandre qu'il falloit ſe défier continuellement de ſes artifices, & n'oubliérent rien pour empêcher que la ſincérité des intentions du Roi ne fût connue, & ne fît ſur les peuples une impreſſion trop vive.

C'étoit principalement dans cette vue qu'ils avoient fixé le lieu des conférences, loin de La Haye, dans une petite Ville fermée, où qui que ce ſoit ne pouvoit entrer, encore moins parler aux Plénipotentiaires, ſans que l'Etat en eût auſſitôt avis.

Il étoit d'ailleurs aiſé de laiſſer de longs intervalles d'une conférence à l'autre, & ſans affectation apparente de faire écouler inutilement le tems de la campagne, ce qui ſeroit arrivé plus difficilement, ſi les Plénipotentiaires étant admis à La Haye, comme ils le demandérent par ordre du Roi, euſſent eu la liberté de conférer avec le Penſionnaire de Hollande, & les Députés de l'Etat, auſſi ſouvent que le bien des affaires & l'avancement de la négociation l'euſſent exigé.

Les Députés partis de Geertruydenberg le 10 Mars, y retournérent le 21, excités par les plaintes que les Plénipotentiaires firent d'un ſi long ſilence, lorsqu'il s'agiſſoit d'une affaire qui demandoit plus d'empresſément.

Buys

Buys étoit chargé de répondre à la propoſition de transférer les conférences à La Haye, ou tout au moins dans quelque Ville voiſine, telle que Delft, Rotterdam, ou quelque autre à-peu-près à la même distance. Il dit donc qu'avant que de changer de lieu, il étoit néceſſaire de s'accorder ſur l'article 37, & de ſigner les préliminaires; qu'après cette ſignature eſſentielle on pourroit s'aſſembler à La Haye, pour y ſigner la paix, lorsqu'on ſeroit convenu de toutes les autres conditions.

Envain les Plénipotentiaires repliquérent que ces conditions intéreſſoient toutes les Puiſſances liguées contre la France, qu'il étoit donc néceſſaire d'en conférer avec leurs Miniſtres, de ſavoir quelles étoient les prétentions de leurs Maîtres, de chercher les moyens d'en applanir les difficultés, & de ſe concilier; qu'on y réuſſiroit plus facilement à La Haye, où ils ſe trouveroient tous aſſemblés, qu'en aucun autre lieu ſurtout auſſi éloigné que Geertruydenberg, où non ſeulement toute entrevue avec les Miniſtres des Alliés étoit interdite, mais deplus les conférences établies avec les Députés de l'Etat s'y tenoient ſi rarement, que les longs intervalles faiſoient perdre un tems précieux qu'on employeroit utilement au progrès de la négociation, ſi toutes les Parties intéreſſées ſe trouvoient raſſemblées dans le même lieu, principalement à La Haye, réſidence des Etats-Généraux.

Les Députés déclarérent qu'ils avoient l'ordre de leurs Maîtres, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'y contrevenir; que deplus, le nœud de la négociation étoit de convenir de l'exécution de l'article 37, par conséquent de l'article 4, qu'il renfermoit.

Pour y parvenir, dirent les Plénipotentiaires, il est absolument nécessaire de former un partage au Roi d'Espagne. Comment l'engager autrement à renoncer à tous les Etats de sa Monarchie? S'il y a quelque moyen de le résoudre à ce parti extrême, c'est en lui représentant d'un côté, l'état déplorable où il se trouvera réduit, lorsque privé des secours de la France, il sera obligé de soutenir seul les efforts de tant d'ennemis puissans réunis contre lui; d'un autre côté, le bonheur de sortir d'une situation si fâcheuse, & de posséder en paix un Royaume moins grand à-la-vérité, & moins considérable que celui d'Espagne, mais dont il jouïroit tranquillement, de l'aveu de tant de Nations que son consentement à la paix auroit desarmées.

Ils proposérent ensuite de composer cette nouvelle Monarchie, des deux Royaumes de Naples & de Sicile, & des Places que l'Espagne posséde sur les Côtes de Toscane.

Les Députés se recriérent sur une telle proposition. L'Empereur étoit maître de Naples; ses Alliés ne pouvoient ni ne devoient s'engager à l'en déposséder.

Quant à la Sicile, les Anglois ni la Ville d'Am-

d'Amſterdam, ne conſentiroient jamais à la laiſſer entre les mains d'un Prince de la Maiſon de France.

Enfin, dès l'année précédente, le Préſident Rouillé avoit déclaré que le Roi ſe déſiſtoit des Places de Toſcane. Ils conclurent que les Alliés s'oppoſeroient conſtamment à la demande d'un tel partage. Les Plénipotentiaires crurent entrevoir pour la premiére fois, qu'un partage moins conſidérable ne ſeroit peut-être pas refuſé. Pluſieurs avis, ſoit de La Haye, ſoit d'Amſterdam, fortifioient cette légére eſpérance; ils offrirent donc de retrancher le Royaume de Sicile, de la propoſition qu'ils avoient faite, & tentérent de faire valoir, comme une attention du Roi aux intérêts de la Province de Hollande, & ſurtout de la Ville d'Amſterdam, la complaiſance que Sa Majeſté avoit d'employer ſes offices pour perſuader au Roi ſon petit-fils, de ſe contenter du Royaume de Naples, avec la Sardaigne & les Places de la Côte de Toſcane.

Les Députés en rejettérent encore la propoſition.

Les Alliés ne vouloient pas qu'un Prince, petit-fils du Roi, devînt ſi puiſſant dans le voiſinage de la France. Ils diſoient qu'il pourroit aiſément obtenir des ſecours, s'emparer des Etats d'Italie, & par ces degrés remonter ſur le Trône d'Eſpagne; que c'étoit ainſi que le Roi Auguſte étoit remonté ſur le Trône de Pologne.

Les

Les Plénipotentiaires ſubſtituérent aux alternatives rejettées, celle de laiſſer au Roi d'Eſpagne le ſeul Royaume d'Arragon; ils y trouvérent encore plus d'oppoſition.

L'Arragon étoit continent d'Eſpagne, la Nation la même, par conſéquent le poſſeſſeur de cette Couronne avoit encore plus de facilité de revenir contre les diſpoſitions d'un Traité de paix.

L'idée d'engager quelqu'un des Princes de l'Europe à remettre ſes Etats au Roi d'Eſpagne, & recevoir en échange ceux que les Alliés refuſoient de laiſſer à Sa Majeſté Catholique, fut rejettée comme chimére; enfin aucune propoſition de dédommagement n'étant admiſe, les Plénipotentiaires preſſérent Buys & Van der Duſſen de déclarer au-moins quel étoit le partage que les Alliés ſe propoſoient de laiſſer au Roi Philippe. Les Députés répondirent que ſi jamais il en étoit accordé quelqu'un pour le bien de la paix, un tel partage ne pourroit être que bien petit.

Les repréſentations réitérées des Plénipotentiaires, furent auſſi vaines que l'avoient été les premiéres.

Buys rompit la conférence, & ſortit avec Van der Duſſen, remettant à conférer encore après qu'on auroit dîné.

Le repas fini, les Plénipotentiaires & les Députés ſe raſſemblérent; Buys ouvrit la conférence, & laiſſant en ſuſpens la queſtion du partage, il demanda quelles ſeroient les

les meſures que le Roi prendroit pour en aſſurer l'effet, ſi les Alliés conſentoient à l'accorder.

Ils répondirent que le Roi fixeroit un terme au Roi d'Eſpagne, pour déclarer s'il acceptoit la diſpoſition qui ſeroit faite à ſon égard. Qu'en cas de refus, ou de ſilence au-delà du terme fixé, ce Prince ſeroit déchu du partage ſtipulé en ſa faveur; qu'alors le Roi s'engageroit non ſeulement à ne lui donner aucun ſecours directement ni indirectement, mais encore à regarder comme cauſe de rupture, ſi ce Prince recevoit à ſon ſervice aucun François, au préjudice des défenſes ſévéres que Sa Majeſté feroit à tous ſes Sujets de prendre parti dans les armées d'Eſpagne.

Les Députés peu ſatisfaits de cette offre, demandérent un engagement plus précis, & tel que le Roi Philippe ſe vît forcé à s'en tenir au partage que les Alliés conſentiroient de lui laiſſer: ils prétendirent donc que le Roi promît formellement, clairement & ſans équivoque, d'agir hoſtilement contre le Roi ſon petit-fils, s'il refuſoit le partage qu'ils fixeroient; qu'en ce cas Sa Majeſté uniroit ſes forces à celles de la Ligue, pour contraindre ce Prince à ſortir d'Eſpagne, & à ſe contenter de la portion qu'on lui auroit aſſignée pour ſon dédommagement Nul Traité ſans cette condition, nul expédient pour en adoucir la rigueur.

Cette conférence auſſi peu utile que les pré-

précédentes, confirma les Plénipotentiaires dans la penſée que le but des Députés étoit de les engager à demander ſimplement la Sicile pour tout dédommagement; alors Buys & Van der Duſſen ſe ſeroient ſeulement chargés d'en faire le rapport, & peut-être, choſe douteuſe, ſeroient-ils revenus déclarer dans une nouvelle conférence, qu'on accordoit à la France ce qu'elle auroit demandé, à condition toutefois d'un engagement précis & poſitif de faire la guerre au Roi d'Eſpagne, s'il refuſoit le partage réglé & demandé pour lui par le Roi ſon grand-pére. Si le Roi refuſoit de prendre cet odieux engagement, les Hollandois & leurs Alliés auroient la ſatisfaction de faire retomber la haine de la continuation d'une guerre onéreuſe, ſur Sa Majeſté & ſur le refus qu'elle auroit fait d'accorder les ſûretés néceſſaires pour la ſolidité d'un Traité de paix.

Deux autres conférences tenues à Geertruydenberg, ne furent pas plus heureuſes. Les mêmes demandes & les mêmes réponſes à peu près s'y répétérent, ſans oublier les demandes ultérieures que les Députés ſe réſervoient à expliquer, quand il en ſeroit tems. Ils dirent ſeulement que la République demanderoit pour elle, & ſans préjudice des autres prétentions des Alliés, Valenciennes, Douay, la Gouvernance de Caſſel, & le dédommagement des frais que les ſiéges de Mons & de Tournay avoient coutés à l'Etat.

Ils

Ils laiſſérent entendre que l'Archiduc auroit lieu d'exiger un dédommagement du partage, quoique médiocre, qu'il laiſſeroit au Roi Philippe.

Que les héritiers du feu Roi Guillaume d'Angleterre inſiſteroient ſur la reſtitution de la Principauté d'Orange.

L'intérêt des François de la R. P. R. réfugiés en Hollande, ne fut pas oublié. Il étoit juſte, dirent les Députés, d'accorder à ceux qui ſeroient naturaliſés Hollandois, la liberté de commercer en France.

Les Plénipotentiaires rendirent compte au Roi le 24 Mars, de l'état d'une négociation ſi peu ſatisfaiſante. Ils le ſuppliérent en même tems de leur envoyer ſes ordres, & des inſtructions nouvelles ſur quatre queſtions principales.

La premiére, ſi Sa Majeſté leur commandoit de ſe contenter ſimplement du Royaume de Sicile, & de le demander comme un dédommagement ſuffiſant, la premiére fois qu'ils en conféreroient encore avec les Députés de Hollande.

2. Quelle aſſurance ils donneroient que le Roi Catholique accepteroit un dédommagement ſi peu proportionné aux Etats dont les ennemis exigeoient la ceſſion.

3. Suppoſé qu'il fût poſſible de convenir de ces deux articles, les Plénipotentiaires demandoient s'ils devoient en ce cas ſigner

les

les préliminaires, ſans être éclaircis de la qualité des demandes ultérieures.

4. Enfin s'ils inſiſteroient ſur une garantie certaine de la paix, après que les préliminaires ſeroient exécutés, ou s'ils conſentiroient à ſigner ſans avoir cette garantie.

Le Roi loua la prudence de ſes Plénipotentiaires, & approuva qu'ils n'euſſent pas demandé la Sicile, comme un dédommagement ſuffiſant pour les autres Etats de la Monarchie d'Eſpagne. Outre l'inégalité de ce qu'ils appelloient échange, on ne pouvoit en donner le nom à cette portion médiocre qu'il n'étoit pas même en leur pouvoir d'offrir, car ils n'étoient pas maîtres de la Sicile; le Roi Catholique la poſſédoit encore, & lui ſeul avoit droit d'en diſpoſer.

Le Roi obſerva dans la conduite & les diſcours des Députés de Hollande, la même méthode qu'ils avoient ſuivie depuis qu'il étoit queſtion de traiter. Toute leur attention étoit de rejetter ſur la France, ce que la rupture des négociations de paix auroit d'odieux. C'étoit le but & la cauſe de leurs diſcours ambigus, de leur étude continuelle à déguiſer leurs véritables intentions, à ſe laiſſer deviner pour demander enſuite au-delà de ce qu'ils eſpéroient obtenir. Ils croyoient que par de tels artifices ils conduiroient les Plénipotentiaires à leur faire toujours de nouvelles offres, & qu'enfin le Roi ſe contenteroit d'un partage moindre peut-être que les Alliés n'étoient réſolus d'accorder.

Le

Le Roi répondit à la seconde question, qu'il ne consentiroit jamais à forcer le Roi son petit-fils à recevoir pour dédommagement le Royaume de Sicile, avec des conditions si contraires à toute équité. Que les événemens d'une guerre forcée, quand même ils seroient malheureux, étoient à préférer à une fausse paix, dont la vaine apparence ne pouvoit l'assurer de conserver longtems le peu que ses ennemis lui auroient laissé, sous le nom de dédommagement.

Que toutefois si la Sicile étoit offerte, le Roi pour le bien de la paix conseilleroit au Roi son petit-fils de se contenter de cette partie très-modique de tant d'Etats, plutôt que de risquer de perdre le tout; mais Sa Majesté promettoit seulement de simples conseils, non ses forces pour persuader le Roi Catholique. Elle consentoit cependant à lui fixer un tems pour déclarer sa volonté, & de-plus à donner ses ordres si précisément, que ce Prince ne pût désormais recevoir de secours de France directement ni indirectement.

3. Si le Roi permettoit à ses Plénipotentiaires de signer les préliminaires, c'étoit uniquement pour faire la paix. On ne pouvoit dire qu'elle fût conclue, lorsqu'il resteroit encore des articles essentiels à débattre, & que sous le nom de demandes ultérieures les Alliés se réserveroient la faculté de former plusieurs prétentions nouvel-

les, dont une ſeule étoit capable de renverſer tout l'ouvrage, comme on en pouvoit juger par l'échantillon que les Députés avoient laiſſé échapper de quelques-unes de ces demandes.

Ils ne pouvoient donc inſiſter avec raiſon, non plus qu'avec équité, ſur la prétention de faire admettre ces demandes, ſi elles n'étoient auparavant expliquées & accordées avant la ſignature des préliminaires.

4. Lorsqu'on ſeroit d'accord, & que tout obſtacle à la paix ſeroit ſurmonté, le Roi étoit bien fondé à demander que la République de Hollande garantît le Traité. Elle ne devoit pas le refuſer, & n'avoit rien à craindre, ſi elle étoit ſûre de ſes Alliés, & qu'elle agît de bonne-foi.

Si au-contraire elle ſe trouvoit dans d'autres diſpoſitions, la prudence ne permettoit pas à Sa Majeſté de ſe livrer à des ennemis cachés, & de les mettre en état de l'attaquer avec les nouveaux avantages qu'ils auroient obtenus d'elle, par la ſignature d'une paix ſimulée.

Si les Hollandois garantiſſoient la paix, le Roi entreroit auſſi dans la garantie générale du repos de l'Europe.

Quoiqu'il n'y eût pas lieu d'attendre que les conférences continuées euſſent un ſuccès heureux, le Roi réitéra les ordres qu'il avoit déjà donnés pluſieurs fois, de faire enſorte que lorsqu'elles ſe romproient, la rupture ne pût en être imputée à Sa Majeſté.

Le

Le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac avertirent le Pensionnaire de Hollande, qu'ils avoient reçu les réponses du Roi. Les Députés retournérent aussitôt à Geertruydenberg, & les conférences y recommencérent le 7 Avril. Ils demandérent quel étoit le contenu de ces réponses, & les Plénipotentiaires répondirent qu'ils avoient ordre de leur demander à eux-mêmes, quelle étoit enfin la résolution de leurs Maîtres sur le dédommagement à donner au Roi d'Espagne, & sur la sûreté de la paix.

Au-lieu de répondre précisément sur une condition si essentielle, les deux Députés rendirent compte des prétendus reproches que la proposition de dédommagement & de partage, leur avoit attirés de la part des Ministres de l'Empereur à La Haye. Ils accusoient Buys & Van der Dussen d'avoir changé l'ordre de la négociation, en consentant à traiter d'un partage, lorsqu'il n'étoit question que de régler l'article 37, & suivant l'article 4, de convenir des moyens d'assurer la cession pleine, entiére & totale de la Monarchie d'Espagne.

Les Plénipotentiaires rappellérent ce qui s'étoit passé dans les conférences précédentes. Le simple récit faisoit voir qu'ils avoient toujours déclaré nettement qu'il étoit impossible de conclure la paix, si le Roi d'Espagne n'obtenoit une espéce de dédommagement de toutes les cessions que les Alliés exigeoient de sa part; qu'on laissoit à leur

choix celui qu'ils aimeroient le mieux, des différens projets proposés pour un partage; qu'au refus de faire ce choix, ils devoient au moins expliquer clairement leurs intentions sur la paix, puisqu'elle en dépendoit, que cependant jusqu'alors ils les avoient tenu cachées.

Les Députés répétérent ce qu'ils avoient dit dans les conférences précédentes, nulle replique de leur part; pour conclusion, ils dirent qu'ils étoient venus simplement pour apprendre quelles étoient les offres du Roi; que de leur part ils n'avoient pouvoir de rien offrir. Si la France, dirent-ils, demande un partage raisonnable, nos Maîtres feront leurs efforts pour engager leurs Alliés à l'accorder; mais nous devons vous avertir que ce partage ne sera point admis, si vous ne le demandez très-médiocre, & si le Roi ne promet formellement d'obliger de gré ou de force le Roi son petit-fils à l'accepter.

Les Plénipotentiaires ne doutoient pas des intentions du Roi; ses derniers ordres étoient clairs & précis. Ils savoient que Sa Majesté rejetteroit toute proposition d'employer ses forces à contraindre le Roi Catholique de se contenter du partage que ses ennemis lui prescrivoient. Il étoit en même tems évident qu'un refus absolu serviroit de prétexte à rompre les conférences & la négociation que Sa Majesté jugeoit encore à propos d'entretenir; que les partisans de la guerre s'éléveroient à leur ordinaire contre la bonne-

foi

foi de la France, continueroient avec plus de ſuccès les déclamations ſi rebattues de la néceſſité de ſe précautionner contre ſes artifices. Ces diſcours uſés faiſoient toujours quelque impreſſion nouvelle, & les Plénipotentiaires avoient lieu de croire qu'ils ſe conformeroient aux intentions du Roi, en évitant de donner aux Peuples de Hollande lieu de rejetter ſur la France la haine des difficultés inſurmontables que ſes ennemis apportoient à la concluſion de la paix. Ils crurent pénétrer qu'elle dépendoit de l'acceptation de la Sicile, & que l'acceptant pour le dédommagement du Roi d'Eſpagne, ce partage médiocre mettoit peut-être fin à la guerre; mais ſe flattant d'obtenir quelque augmentation, ils demandérent que le Royaume de Naples, joint à la Sicile, fût auſſi laiſſé au Roi d'Eſpagne. Ils repréſentérent que la ſûreté de ce Prince en dépendoit, que la liberté de l'Italie & la ſolidité de la paix n'y étoient pas moins intéreſſées; que cette union des deux Royaumes de Naples & de Sicile, étoit abſolument néceſſaire pour maintenir l'équilibre de l'Europe.

Les Députés à leur ordinaire demeurérent inflexibles. Ils étoient obligés de s'en tenir préciſément aux ordres qu'ils avoient reçus, & faute de bonnes raiſons pour juſtifier leurs Maîtres, ils alléguérent l'amitié de la République pour l'Empereur, ſes alliances avec ce Prince, & rejettérent tout autre équivalent en faveur du Roi d'Eſpagne, que

celui du feul Royaume de Sicile, avec la condition expreffe de l'engagement que le Roi prendroit, de forcer le Roi fon petit-fils à s'en contenter.

Jamais négociation de paix n'avoit eu plus befoin de l'interpofition des offices d'un Médiateur, que la négociation dont il s'agiffoit alors. Tous les Souverains de l'Europe étoient intéreffés à fa pacification. Celui qui auroit exercé fans partialité cette fonction honorable, auroit également travaillé pour le bien général & pour fa propre gloire, en même tems qu'il auroit applani les difficultés que les prétentions réciproques des Parties engagées dans la guerre, rendoient infurmontables.

Les Députés rejettérent la propofition de choifir des Médiateurs, ils renouvellérent la propofition de fe réferver ces demandes ultérieures qu'ils ne vouloient déclarer qu'après que les préliminaires auroient été fignés. A quoi bon, dirent-ils, traiter plus longtems? toute négociation eft inutile, fi le Roi ne fe détermine, & ne promet d'unir fes forces à celles de fes ennemis, pour contraindre fon petit-fils de renoncer à fa Couronne.

Ces difcours répétés annonçoient une rupture prochaine; les Plénipotentiaires tâchoient de l'éviter, felon les ordres qu'ils en avoient reçus encore en dernier lieu; mais enfin tant de patience de la part de Sa Majefté étoit inutile; fa condefcendance aug-

augmentoit la fierté de ses ennemis, ils devenoient plus difficiles à mesure qu'elle apportoit de nouvelles facilités à la paix. Il ne restoit plus que de publier le consentement qu'elle avoit donné à leurs demandes, dont l'injustice connue aux conférences de La Haye, étoit encore augmentée l'année précédente; alors le Roi ne voulut pas admettre le projet des articles préliminaires, comme baze & fondement de la paix.

En 1710, à l'occasion des conférences tenues à Geertruydenberg, Sa Majesté excepta seulement de ce projet les articles 4 & 37. Elle consentoit même d'exécuter, avant que la paix fût signée, les conditions les plus dures d'un plan dressé par ses ennemis; telles que l'étoient celles de remettre entre leurs mains les Places qu'ils exigoient, pour les posséder dès-lors en propriété; de leur en confier quatre pour gages, & comme ôtages de sa parole; d'en démolir d'autres, sous prétexte de l'ombrage & de la crainte qu'elles inspiroient à ces mêmes Alliés, qui prétendoient donner la loi, & dictoient les conditions d'un Traité qu'ils n'avoient pas intention de conclure. Les demandes ultérieures qu'ils se réservoient de produire, quand ils le jugeroient à propos, prouvoient le dessein formé de se garder un prétexte de rompre toute négociation, quand elle paroîtroit le plus avancée & le plus près d'une heureuse conclusion.

Ils ne cessoient cependant de vanter leur

bonne-foi; ils auroient voulu qu'on eût fermé les yeux sur l'inexécution totale du Traité que l'Empereur Joseph avoit fait & signé avec l'Electrice de Baviére; qu'on eût oublié les engagemens secrets que le Duc de Savoye, lié avec la France au commencement de la guerre, avoit pris alors avec l'Empereur Léopold; que remontant à des tems plus éloignés, le souvenir des infidélités des Hollandois dans leurs alliances, fût totalement effacé. Ces reproches inutiles ne convenoient pas à la pacification de l'Europe, que le Roi se proposoit uniquement, & ne pouvoit se promettre, tant que la liberté de former des demandes ultérieures laisseroit aux inventeurs de cette prétention nouvelle le prétexte de prolonger la guerre.

Il y avoit lieu d'espérer, lorsque le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac se rendirent en Hollande, que le tems d'entrer en campagne étant éloigné, ils pourroient avant son ouverture avancer considérablement la négociation. Toutefois on étoit au 15 d'Avril, & jusqu'alors elle n'avoit pas fait le moindre progrès; au-contraire toute apparence de paix s'évanouïssoit, on ne parloit de tous côtés que de guerre. Les ennemis se préparoient à faire le siége de Douay au commencement de la campagne. Le Roi d'Espagne assembloit ses troupes, & plein de confiance en la fidélité & l'affection de ses Sujets, il s'assuroit de résister seul, & par

ses

ſes propres forces, aux efforts de ſes ennemis. Ses troupes étoient exactement payées; il trouvoit dans ſon Royaume des reſſources qu'il jugeoit ſuffiſantes pour ſoutenir encore longtems la guerre. La conduite que tenoit la France, pour parvenir à la paix, lui paroiſſoit trop molle. Il traitoit de déſir effrené, l'empreſſement qu'elle témoignoit de finir la guerre. Enfin perſuadé qu'elle ſacrifieroit à cet objet unique les intérêts de l'Eſpagne, il voulut tenter des voies plus directes de traiter avec la Hollande.

Le Duc d'Albe étoit alors ſon Ambaſſadeur en France; le Roi Catholique lui confia ſes pouvoirs, auſſi-bien qu'au Comte de Bergheick, pour lier, s'il étoit poſſible, une négociation particuliére avec la République de Hollande. Il ne vouloit pas cependant traiter à l'inſu de la France, & les Miniſtres d'Eſpagne eurent ordre d'inſtruire Sa Majeſté du commencement de la négociation; mais ſitôt qu'elle fut entamée, ils gardérent le ſecret de ſon progrès: à-la-vérité ils n'eurent pas lieu de s'en glorifier, ni Bergheick de l'avoir propoſée. Il s'étoit flatté, & ne doutoit presque pas de trouver les Hollandois acceſſibles & prêts à l'écouter avec plaiſir, dès qu'il s'agiroit de négocier avec l'Eſpagne ſeule, & ſéparément de la France.

Cette tentative inutile n'altéra ni ne refroidit les ſentimens du Roi à l'égard du Roi Catholique. L'armée que ce Prince avoit

ſur pied, pouvoit ſuffire pour défendre les Provinces de ſon Royaume; mais elle manquoit d'un Général.

Le Duc de Vendôme ne commandoit plus les armées du Roi. Sa réputation étoit grande & bien établie. Le Roi d'Eſpagne avoit été témoin de ſa conduite en Lombardie. Il demanda au Roi un Général ſi capable de commander ſes armées. Sa Majeſté différa d'accorder au Duc de Vendôme la permiſſion de paſſer en Eſpagne, tant qu'elle eut lieu de croire qu'on pourroit enfin convenir des conditions onéreuſes de la paix; mais chaque jour ces lueurs ſe diſſipoient. Les ennemis preſſoient les préparatifs de la campagne, leurs projets étoient publics, & le ſiége qu'ils avoient réſolu d'entreprendre n'étoit plus un ſecret. Tout ménagement de la part de la France, étoit inutile; & comme on ne devoit plus ſonger qu'à ſe garantir de leurs efforts, le Roi permit au Duc de Vendôme d'accepter le commandement que le Roi Catholique lui deſtinoit, & de paſſer en Eſpagne pour ſe mettre à la tête des armées de ce Prince.

Sa Majeſté avertit ſes Plénipotentiaires de la permiſſion qu'elle avoit donnée au Duc de Vendôme; enſorte que ſi de la part de la Hollande ils en recevoient quelques plaintes, quoique mal fondées, ils répondiſſent qu'une négociation traînante, dont le ſuccès étoit très-incertain, ne devoit pas empêcher Sa Majeſté d'accor-

corder un Général au Roi son petit-fils, puisque cette même négociation n'empêchoit pas ses ennemis d'entrer de bonne heure en campagne, & de déclarer les Places qu'ils prétendoient assiéger.

Les conférences de Geertruydenberg se rallentissoient; il sembloit que les Hollandois voulussent copier celles qui s'étoient tenues aussi inutilement à Bodegrave l'année 1709. Après quelques conférences où rien n'étoit décidé, les Députés retournoient à La Haye; ils n'en revenoient que lorsque les Plénipotentiaires avertissoient le Pensionnaire qu'ils avoient reçu les réponses du Roi sur l'état de cette prétendue négociation. Elle demeura sans mouvement depuis le 9 Avril jusqu'au 28 du même mois. Les Plénipotentiaires écrivirent alors à Heinsius, & Buys & Van der Dussen revinrent à Geertruydenberg.

Avant leur arrivée, le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac avoient reçu différens avis, confirmés aussi par Pettekum, de quelque disposition des Alliés à leur accorder les Iles de Sicile & de Sardaigne, & les Places de la Côte de Toscane, si le Roi se contentoit d'un tel partage pour le dédommagement du Roi d'Espagne. On ajoûtoit que les Ministres de l'Empereur & le Duc de Marlborough, non seulement s'opposoient à ce projet, mais qu'ils mettoient tout en usage pour engager à la continuation

tion de la guerre, les Provinces qui témoignoient le plus de diſpoſition à la paix.

Soit qu'ils euſſent réuſſi, ſoit que les avis donnés fuſſent mal fondés, rien ne pouvoit être moins pacifique qu'un long diſcours de Buys, lors de la premiére conférence tenue à ſon retour de La Haye, après la répétition de ce qu'il avoit dit tant de fois, depuis le commencement de la négociation des conférences, qu'il étoit inutile de traiter, & que ſes Maîtres prendroient enfin leur parti, ſi le Roi inſiſtoit à prendre des Médiateurs, s'il demandoit l'explication des demandes ultérieures, la garantie de la tréve jusqu'à la ſignature de la paix définitive, le Royaume de Naples & les Places de la Côte de Toſcane, pour compoſer le dédommagement à donner au Roi d'Eſpagne.

Ces conditions n'étoient pas la ſeule loi que les Hollandois ſe croyoient alors en droit d'impoſer; ils en ajoûtérent une encore plus dure, & Buys proteſta que toute condeſcendance, toute offre de la part de la France ſeroit inutile; qu'on ne l'écouteroit pas même, ſi le Roi ne donnoit ſa parole poſitive de forcer le Roi Catholique à ſe contenter du partage que les Alliés conſentiroient de lui laiſſer.

Dieu deſtinoit un plus grand héritage aux deſcendans de St. Louis, & endurciſſoit le cœur de leurs ennemis.

Envain les Plénipotentiaires réfutérent tou-

toutes les parties du discours de Buys. Il étoit inutile d'en faire voir l'absurdité, & même de persuader un homme qui n'avoit pas le pouvoir de s'écarter des ordres de ses Maîtres : ainsi la conférence finit comme les précédentes, sans décision, sans s'approcher, & donna lieu à de nouvelles difficultés insurmontables.

On auroit cru que les Députés avoient quelque intention de les applanir dans une seconde conférence tenue le lendemain ; car ils laissérent entendre, Buys portant toujours la parole, que les Alliés n'étoient pas absolument éloignés de laisser la Sicile & la Sardaigne au Roi d'Espagne ; mais ils attachoient à cette condescendance la condition barbare, que le Roi contraindroit ce Prince à sortir d'Espagne, soit de gré, soit de force.

Les Plénipotentiaires instruits des résolutions de Sa Majesté sur cette clause fatale, ne pressérent plus les Députés de s'expliquer clairement sur le partage. On disputa de part & d'autre, & sans se concilier sur la nécessité de spécifier les demandes ultérieures, de garantir jusqu'à la paix la cessation d'armes, quand les préliminaires seroient signés. C'étoit occuper le tems sans l'employer utilement ; enfin les Députés se levérent assez brusquement, & finissant la conférence, ils annoncérent qu'elle seroit la derniére. Ils dirent cependant que la simple parole des Députés ne suffisoit pas

pour

pour les obliger à se retirer; qu'il étoit nécessaire que le Pensionnaire leur apprît par une lettre qu'il leur écriroit, la résolution des Etats-Généraux sur la rupture de la négociation. Ils suivoient les intentions du Roi, en demandant une preuve incontestable du refus que les ennemis faisoient de traiter, & de leur opposition à la paix, dont le retardement ne pourroit être imputé à Sa Majesté. Attentifs à l'exécution de ses ordres, ils comptoient protester, lorsqu'ils répondoient au Pensionnaire, que le Roi se tenoit quitte & dégagé de toutes ses offres pour la paix, & de toutes les conditions contenues dans les articles préliminaires.

L'opposition des ennemis à la paix, étoit évidente. La continuation des conférences devenoit inutile; les Députés de Hollande s'étoient toujours bornés à proposer simplement une tréve, qu'ils prétendoient faire acheter chérement, sans en garantir la sûreté, ni le tems qu'elle dureroit. Ils réservoient à leurs Maîtres les prétextes & le pouvoir de la rompre, quand il leur plaîroit. Les demandes ultérieures non expliquées auroient suffi pour former tels obstacles qu'ils jugeroient à propos, à la conclusion d'une paix définitive. Comme il n'y avoit plus lieu de se flatter d'y parvenir, on ne pouvoit aussi se proposer d'autre utilité de tant d'offres inutilement faites, que l'avantage de faire connoître à tou-

tes

tes les Nations amies & ennemies, que le Roi n'oublieroit rien pour pacifier l'Europe, & terminer une guerre ſanglante & onéreuſe à tant de peuples.

Sa Majeſté approuva donc la conduite de ſes Plénipotentiaires, & le parti qu'ils avoient pris de ne pas recevoir encore la derniére déclaration des Députés de Hollande, comme une rupture abſolue des conférences. Il en falloit une déclaration plus formelle, & qu'elle parût faite de la part des Etats-Généraux. Le Public les regardoit comme les dépoſitaires de la paix; il ſembloit qu'elle ſe tînt cachée dans les marais de la Hollande, & qu'il dépendît des Provinces-Unies de faire part à l'Univers d'un tréſor ſi précieux.

La ſituation intérieure de l'Angleterre commençoit cependant à mériter une attention ſérieuſe; l'eſprit de diviſion régnoit dans ce Royaume, & pouvoit influer ſur la paix au dehors; mais la prévention ſans fondement en faveur des Hollandois, détournoit toute penſée, toute réflexion ſur ce qui ſe paſſoit en Angleterre: on diſoit au-contraire que s'il y avoit véritablement quelque agitation intérieure, elle intéreſſoit encore plus particuliérement à la continuation de la guerre, le ſeul homme qui ſe voyoit à la tête de ſa Nation, & revêtu de toute l'autorité de ſa Souveraine, pendant que les armées étoient en campagne.

Celle du Roi s'aſſembloit en Flandre, en état

état de s'oppoſer aux entrepriſes des ennemis. L'événement d'une bataille, dont la déciſion eſt entre les mains du Dieu des armées, pouvoit changer totalement la face des affaires.

Le Roi voulut prévenir ces événemens, & faire connoître encore qu'il ne négligeoit rien pour le rétabliſſement de la paix, il ordonna donc à ſes Plénipotentiaires d'écrire au Penſionnaire de Hollande, & de lui demander de renvoyer les Députés, pour les inſtruire dans une nouvelle conférence, des derniers ordres de Sa Majeſté. Ils conſiſtoient à dire, qu'étant informée par ſes deux Plénipotentiaires d'une rupture prochaine des conférences, elle vouloit qu'ils ſuſſent avant que de quitter la Hollande, quelle démarche la République s'étoit propoſée de faire pour la paix; quelles étoient véritablement ſes intentions, que les Députés avoient toujours tenues dans l'obſcurité ſans la moindre propoſition pour faciliter une heureuſe concluſion; qu'ils avoient au-contraire enveloppé leurs réponſes de difficultés nouvelles, principalement ſur l'article eſſentiel du partage néceſſaire à laiſſer au Roi d'Eſpagne, ſans jamais parler clairement que pour rejetter toute propoſition; que lorsqu'ils avoient laiſſé entendre qu'on pourroit conſentir à former ce partage, ils ne s'étoient expliqués que vaguement, & jamais préciſément ſur les Etats dont il ſeroit compoſé, ajoûtant toujours la condition,

que

que le Roi obligeroit le Roi Catholique de consentir à ce qui seroit réglé en sa faveur.

Les Plénipotentiaires devoient presser les Députés de s'expliquer enfin nettement sur la nature de ce partage, comme le seul moyen de lever la difficulté des articles 4 & 37. Si les Députés offroient les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, & s'il étoit impossible que les Places de Toscane y fussent ajoûtées, le Roi, malgré la disproportion d'un tel dédommagement, pour tenir lieu de la Couronne d'Espagne & des Indes, consentoit encore à l'accepter, pourvu que pour persuader le Roi d'Espagne on trouvât quelque moyen moins odieux que celui d'obliger un pére à s'armer contre son fils. Il seroit inutile de rappeller le souvenir de l'état où le Royaume étoit alors, de retracer une triste peinture de l'épuisement de ses Provinces; toute ressource sembloit tarie. L'expérience & l'habileté du Ministre chargé de l'administration des finances, ne pouvoit suffire encore longtems à trouver les fonds nécessaires aux dépenses d'une guerre où la plus grande partie des Puissances de l'Europe étoit liguée pour accabler la France. Le Roi accoutumé à donner la loi à ses ennemis, soutenoit avec fermeté le changement de ces tems heureux où la victoire paroissoit attachée à ses armes; mais son courage ne diminuoit pas la compassion qu'il avoit des souffrances de ses Peuples. Ses offres pour la paix devenoient inutiles; elles

avoient au-contraire augmenté l'animosité & l'espérance en même tems des Princes alliés contre la France ; ils se flattoient de la réduire en tel état, que désormais il ne feroit plus en son pouvoir de les faire trembler.

Rien ne faisoit mieux connoître à quel point le Roi sans s'abattre, étoit cependant pénétré de cette situation si différente des tems précédens, que la résolution qu'il prit d'acheter enfin la paix, non seulement à prix d'argent, mais à des conditions encore plus fâcheuses, persuadé que les sommes qu'il donneroit, seroient utilement employées, s'il acquéroit cette paix si nécessaire, soit pas un tel moyen, soit en y ajoûtant un plus grand sacrifice.

Il voulut donc que ses Plénipotentiaires, avant que de se retirer, offrissent aux Députés des subsides que Sa Majesté payeroit aux Alliés, si le Roi d'Espagne refusant le partage dont on feroit convenu, ils étoient obligés après la paix faite avec la France, de continuer contre lui la guerre en Espagne. Une telle proposition devoit être faite à discrétion, & seulement, s'il étoit possible, lorsqu'ils se croiroient sûrs du succès, & que par quelques discours antérieurs ils auroient pénétré ce que les Députés en penseroient.

S'il y avoit donc quelque apparence que cette nouvelle proposition réussît mieux que tant d'autres précédentes, il étoit nécessaire de convenir que la paix se faisant, les troupes feroient également & réciproquement ré-

réformées, tant de la part du Roi que de celle des Alliés; car il n'auroit pas été juste que Sa Majesté remettant entre leurs mains les Places qu'elle céderoit en conséquence du Traité de paix, se vît obligée pour fournir à la dépense des subsides, de diminuer le nombre de ses troupes, pendant que celles des Alliés demeureroient toutes sur pied, sans diminution.

Une telle négociation n'avoit rien que de dur & de pénible, & de la part du Maître qui donnoit les ordres, & de celle de ses Ministres chargés de les exécuter. Le Roi voulut bien entrer dans la peine des Plénipotentiaires; mais il leur prescrivit la patience, & de ne se pas rebuter d'une négociation fastidieuse à-la-vérité, mais plus difficile à renouer après une rupture, qu'à prolonger pendant qu'elle subsistoit encore.

L'explication des demandes ultérieures étoit si nécessaire, que le Roi renouvella l'ordre d'insister sur cet article, comme absolument essentiel.

Tant de prévoyance étoit inutile, le parti de la guerre prévaloit en Hollande. Envain quelques gens sensés connoissoient & s'exposoient même à représenter qu'il ne convenoit pas à l'intérêt de la République de travailler à ruiner la France; que si la puissance de cette Couronne étoit à craindre, il arriveroit un tems où les Provinces-Unies regretteroient peut-être sa foiblesse. Ils regardoient comme un mal prochain, l'agran-

diſſement du commerce de l'Angleterre, que la guerre favoriſoit aux dépens de celui de Hollande. Sa continuation les menaçoit du rétabliſſement des Charges poſſédées autrefois par les Princes d'Orange, & par conſéquent de l'anéantiſſement de la République & de la perte de ſa liberté; mais le crédit des Miniſtres de l'Empereur & d'Angleterre à La Haye, ſoutenus par les clameurs des autres Miniſtres des Princes alliés, l'emportoit ſur ces ſages réflexions. Ainſi le Comte de Sinzendorff & Townſend preſſant vivement le Penſionnaire, l'obligérent d'ordonner à Pettekum d'écrire aux Plénipotentiaires: „ Qu'on avoit jugé inutile de ren„ voyer les Députés à Geertruydenberg „ pour y continuer les conférences, puis„ que le Roi ne faiſoit point d'autres pro„ poſitions que celles qui avoient déja été „ faites".

Les paſſeports des Etats-Généraux furent joints à cette Lettre, & le paquet fut porté par un Exprès.

Les Plénipotentiaires délibérérent s'ils partiroient; mais ils jugérent plus à propos de différer, & d'attendre pendant quelques jours les ordres qu'ils recevroient peut-être de Sa Majeſté. Ils répondirent à Pettekum, „ Qu'ils étoient bien fâchés de voir que „ malgré toutes les avances que le Roi avoit „ faites pour la paix, on étoit déterminé à „ la refuſer: que puiſque ces Meſſieurs ju„ geoient à propos de rompre la négocia„ tion,

„ tion, ils alloient ſe diſpoſer à partir.

Ils ſuivirent cependant la réſolution qu'ils avoient priſe, & reçurent peu de jours après les ordres du Roi au ſujet de la Lettre que Pettekum leur avoit écrite. Sa Majeſté louoit leur prudence & le parti qu'ils avoient pris, de ne pas déférer à la Lettre d'un Particulier étranger en Hollande, ſans charge dans cette République, ſans autorité & ſans pouvoir de traiter ſur aucun point de la négociation. On ne pouvoit donc regarder une façon ſi bizarre & ſi ſinguliére de congédier les Miniſtres d'un grand Roi, & revêtus de ſes pouvoirs, que comme un artifice pour les engager à ſe retirer, & donner lieu aux ennemis de leur attribuer la rupture des conférences; car autrement ils n'auroient pas reçu comme une déciſion la ſimple Lettre d'un homme tel que Pettekum, qui ne marquoit pas même qu'il eût ordre de leur faire une déclaration trop importante pour leur être ſignifiée par d'autres que par le Penſionnaire, ou par les Députés employés jusqu'alors par la République, aux conférences tenues pour la négociation de la paix.

Les diſcours rebattus depuis longtems en Hollande, étoient que la France avoit propoſé & renoué les conférences, à deſſein ſeulement de gagner du tems, de ſuſpendre s'il étoit poſſible les hoſtilités, d'arrêter par ce moyen les progrès des Alliés, enfin de les tromper.

Rien n'auroit mieux prouvé la fauſſeté de

pareils diſcours, que les ordres ſuivis que le Roi avoit donnés à ſes Plénipotentiaires, & particuliérement ceux que contenoit ſa derniére dépêche. Sa Majeſté y ajoûta que ſi ces derniéres inſtructions ne produiſoient aucun effet, ſi les Députés ne revenoient pas conférer, ou ſi retournant à Geertruydenberg, ils refuſoient à l'ordinaire les éclairciſſemens que les Plénipotentiaires perſiſtoient à leur demander, ſoit pour le partage à laiſſer au Roi d'Eſpagne, ſoit ſur la néceſſité de l'engager à s'en contenter; dans tous ces cas leur ſéjour en Hollande étant non ſeulement inutile mais peu décent, Sa Majeſté vouloit qu'ils en partiſſent, différant cependant ce départ encore aſſez pour avoir le tems de lui dépêcher un Courier, & de recevoir ſes réponſes. Elle ſupportoit depuis ſi longtems l'indigne procédé de ſes ennemis, & particuliérement depuis l'ouverture des conférences de Geertruydenberg, que ſes Miniſtres pouvoient bien demeurer encore en ce lieu quelques jours de plus, pour mieux faire connoître qu'ils n'étoient pas cauſe de la rupture d'une négociation qui eût moins duré, & n'eût pas même commencé, ſi le Roi n'eût conſulté que ſa gloire perſonnelle.

Ces derniers ordres n'étoient pas encore arrivés, lorsque les Plénipotentiaires ayant reçu la Lettre de Pettekum, écrivirent au Penſionnaire: „ Qu'ils avoient appris par „ cette Lettre, que les conférences étoient „ rom-

„ rompues, qu'en même tems un Courier
„ leur avoit remis les passeports de l'Etat,
„ pour la sûreté de leur retour en France;
„ qu'ils étoient bien fâchés d'avoir inutile-
„ ment travaillé pour le rétablissement du
„ repos public; que toutes les avances que
„ le Roi avoit faites, pour parvenir à un si
„ grand bien étant inutiles, ils déclaroient
„ que Sa Majesté révoquoit tout consente-
„ ment donné aux préliminaires, en traitant
„ sur l'article 37, & tout engagement à cet
„ égard absolument rompu".

Quelle que fût alors la soumission des Hollandois aux volontés de l'Empereur & de l'Angleterre, ceux qui étoient à la tête des affaires de la République, jugérent qu'il ne lui convenoit pas, non plus qu'à leur intérêt personnel, d'attirer sur elle & sur eux-mêmes les reproches odieux de rompre les conférences. Leur objet avoit toujours été d'en rejetter la haine sur la France, comme si elle eût été cause des prétentions impossibles à exécuter, que les Alliés formoient de ces demandes ultérieures que les Hollandois se réservoient, sans vouloir les expliquer. On résolut donc pour éblouir les Peuples, de renvoyer encore les Députés à Geertruydenberg; les Alliés n'avoient rien à craindre d'une nouvelle conférence. Toutefois les Ministres de l'Empereur & de l'Angleterre s'en allarmérent; ils en parlérent vivement au Pensionnaire, & lorsqu'ils virent qu'ils s'opposoient inutilement à la ré-

ſolution de l'Etat, Sinzendorff prétendit asſiſter à ces conférences qu'il ne pouvoit empêcher. Les Envoyés de Savoye & de Brandebourg formérent la même prétention; le dernier menaça, & dit que ſon Maître retireroit les troupes qu'il donnoit aux Alliés, s'il n'étoit informé directement par ſon Miniſtre, de toutes les circonſtances de la négociation que la Hollande vouloit encore entretenir.

Malgré ces inſtances & ces menaces, Buys & Van der Duſſen partirent, arrivérent ſeuls à Geertruydenberg, & renouérent les conférences; ils dirent qu'ils venoient écouter & apprendre les nouvelles propoſitions que les Plénipotentiaires avoient à leur faire; mais ni de la part de la République, ni de ſes Alliés, ils n'en firent aucune ſur le partage à laiſſer au Roi d'Eſpagne. Ils ſuppoſérent qu'ils s'étoient ſuffiſamment fait entendre dans les conférences précédentes. Les Plénipotentiaires répondirent, que les Députés à leur tour devoient auſſi les entendre ſuffiſamment, puisqu'ils ſe relâchoient de la demande du Royaume de Naples, pour faire partie du dédommagement du Roi Catholique.

Puisqu'on s'entend de part & d'autre, repliquérent les Députés, il faut que vous renonciez à toutes prétentions ſur les Places de Toſcane; car il ne convient pas au bien de l'Europe, qu'un Prince de la Maiſon de France ait un pied dans le continent de l'Italie. Ils

Ils firent eſpérer que ce déſiſtement engageroit leurs Maîtres à rendre ſervice au Roi Philippe auprès de leurs Alliés, qu'ils eſſayeroient de lui faire obtenir la Sicile & la Sardaigne, & (ce qu'il n'avoient pas encore prononcé) qu'ils eſpéroient d'y réuſſir ; mais ils ajoûtoient la condition eſſentielle & capitale, que pour obtenir ce partage, il falloit que l'Archiduc fût mis réellement en poſſeſſion de l'Eſpagne & des Indes. Déclarez donc, dirent-ils, à quoi le Roi s'oblige pour aſſurer la reſtitution effective de la Monarchie d'Eſpagne. A telles conditions que vous voudrez, répondirent les Plénipotentiaires, excepté celle de faire la guerre directement au Roi, ſon petit-fils.

Les Députés repliquérent qu'il n'y avoit que deux voies pour obliger les hommes à faire ce qu'on leur demandoit ; celle de la perſuaſion, & celle de la contrainte. Si la premiére ne réuſſit pas, il faut néceſſairement employer la ſeconde, ou deseſpérer abſolument de la paix.

Il fut inutile aux Plénipotentiaires de repréſenter la barbarie d'une propoſition ſi odieuſe. Les Députés maintinrent qu'il n'y avoit d'autre expédient pour la paix, que de fixer au Roi d'Eſpagne un terme de deux mois, pour accepter le partage qu'on lui propoſoit ; que s'il perſiſtoit à le refuſer, il en ſeroit privé ſans retour, après l'expiration du terme ; qu'alors le Roi ſeroit obligé d'unir ſes forces à celles des Alliés, pour le

chaſſer non ſeulement de l'Eſpagne, mais de tous les États dépendans de cette Monarchie.

La conteſtation recommença, & fut ſi vive, que les Plénipotentiaires ne trouvérent ni le lieu, ni le moment de placer à propos l'offre des ſubſides que le Roi conſentoit de payer aux Alliés pour la guerre d'Eſpagne. Cette offre eût été d'autant plus inutile, que les Députés inſiſtant ſur une condition, ſelon eux, eſſentiellement néceſſaire à la paix, ne promettoient de la part de leurs Maîtres, ni ſûreté, ni garantie de la tréve qui devoit précéder le Traité. Ils ne s'ouvroient pas davantage ſur les demandes ultérieures, ſource des prétentions & des nouvelles difficultés, lorsqu'on ſe croyoit d'accord ſur les articles principaux. On commençoit à pénétrer quelques-unes de ces demandes ultérieures.

Celles de l'Empereur en faveur du Duc de Lorraine, devoient être, que le Roi ſatisfît à l'équivalent promis à ce Prince, pour Longwi; mais de-plus le Montferrat ayant été donné, à ſon préjudice, au Duc de Savoye, le Conſeil de Vienne n'imaginoit point d'autre moyen de dédommager le Duc de Lorraine, que de lui procurer l'Alſace; & pour cet effet il prétendoit obliger Sa Majeſté à lui céder cette Province. Comme elle croyoit ſon honneur engagé à rétablir les Electeurs de Cologne & de Baviére dans leurs Etats & Dignités, & faire lever le Ban de l'Em-

l'Empire prononcé si injustement contre eux, on faisoit dépendre de la cession de l'Alsace, le rétablissement de l'un & de l'autre de ces deux Princes; encore la Cour de Vienne vouloit-elle mettre des restrictions à la restitution à faire à l'Electeur de Baviére; car elle prétendoit que celle du haut Palatinat n'y seroit point comprise, non plus que le rang de premier Electeur. Que l'Electeur Palatin conserveroit le haut Palatinat & le rang de premier Electeur, pendant sa vie; que le Prince Charles, son frére, en jouïroit après lui, & que ce ne seroit que lorsque ces deux Princes cesseroient de vivre, que l'un & l'autre retourneroient à la Branche Electorale de Baviére.

A ces demandes on auroit ajoûté celle que l'Electeur de Mayence avoit faite l'année précédente, en son nom, comme au nom de plusieurs autres Princes de l'Empire. Ils prétendoient que le Roi cédât à titre de restitution, les trois Evêchés, pour être réunis au Corps Germanique. Une telle prétention traitée de visionnaire aux conférences de La Haye, devenoit légitime à celles de Geertruydenberg, parce qu'il n'y avoit alors aucune demande qui ne parût juste & raisonnable, quand elle étoit au préjudice de la France. C'étoit assez qu'elle pût diminuer la puissance du Roi, pour être adoptée, & inscrite par ses ennemis au catalogue des demandes ultérieures.

On auroit eu peine à croire dans ces cir-

con-

conſtances, qu'il viendroit un tems où les Hollandois, ſi attentifs à abaiſſer la puiſſance de la France, ſi prompts à ſe prêter à la haine de ſes ennemis, reconnoîtroient avec douleur qu'elle étoit trop affoiblie, & l'exciteroient à reprendre les armes, de concert avec la République, contre ces mêmes Alliés à qui elle étoit pour lors totalement dévouée.

Il étoit auſſi peu vraiſemblable qu'après tant d'efforts que la France avoit faits pour maintenir un Prince de la Maiſon Royale ſur le Trône où Dieu l'avoit placé, cette même France liguée avec ſes anciens ennemis, tourneroit ſes armes contre le Prince qu'elle avoit ſoutenu au prix de tant de travaux, & de tant de ſang répandu; enfin que ceux qui devoient s'intéreſſer le plus à la gloire de leur Maître, & à la ſplendeur de ſa Maiſon, regretteroient de ne plus voir celle d'Autriche régner en Eſpagne, & regarderoient comme un malheur, que cette Couronne, la ſeconde de l'Europe, fût demeurée dans la Maiſon Royale de France.

Des tems peu éloignés ont fait voir ces contrariétés. Comme elles n'ont point de rapport à la négociation de Geertruydenberg, qu'elles ont ſuivi de quelques années, on reprendra la rélation des conférences.

Les Plénipotentiaires jugérent donc que ſe taiſant ſur l'offre des ſubſides, dont ils ne pouvoient eſpérer aucun bon effet, la négociation n'avanceroit pas davantage, quand ils

ils ſe déſiſteroient des Places de Toſcane qu'ils avoient demandées pour augmenter le partage du Roi d'Eſpagne ; & la conférence finiſſant, ils déclarérent que puiſque les Alliés refuſoient d'aſſurer la continuation de la tréve juſqu'à la parfaite concluſion de la paix, le Roi ne pouvoit auſſi s'engager à répondre pour le Roi d'Eſpagne, que ce Prince abandonneroit ſa Couronne , & ſe contenteroit d'un médiocre partage.

La ceſſion réelle de la Monarchie d'Eſpagne étoit cependant le nœud de la négociation. Les Hollandois & leurs Alliés n'admettoient d'autre expédient, que d'obliger le Roi à faire la guerre ſeul, & à ſes dépens, pour contraindre par la force de ſes armes le Roi ſon petit-fils à renoncer à ſa Couronne. Cette idée que le Prince Eugéne avoit deſavouée l'année précédente, & traitée d'artifice inventé par la France, pour abuſer le Public, & perſuader que les Miniſtres des Alliés étoient les ennemis déclarés de la paix; cette même idée étoit non ſeulement devenue réelle, mais ſoutenue comme la baze & le fondement néceſſaire d'une paix ſolide.

Le Roi ne pouvoit promettre ce qui étoit hors de ſon pouvoir d'exécuter, & Sa Majeſté ſavoit parfaitement que la voie de perſuaſion, propoſée par l'un des Députés, ne produiroit aucun effet, & ne feroit pas la moindre impreſſion ſur l'eſprit du Roi d'Eſpagne.

La voie de contrainte faiſoit horreur. Il fal-

falloit cependant céder à la néceſſité, & comme elle étoit extrême, Sa Majeſté ſenſible aux maux de ſes peuples, & préférant leur ſoulagement à toute autre conſidération, voulut encore tenter ſi les reſtes d'une négociation expirante produiroient enfin quelque bon effet; s'il ſeroit poſſible d'obliger ſes ennemis à déclarer les prétentions qu'ils tenoient cachées ſous le nom de demandes ultérieures, & de convenir des ſûretés qu'ils donneroient pour la ceſſation des hoſtilités, jusqu'à la ſignature d'une paix ſolide.

Ainſi les nouveaux ordres qu'elle envoya à ſes Plénipotentiaires, après avoir reçu la rélation de la derniére conférence, les autoriſérent à déclarer en ſon nom, qu'elle feroit tous ſes efforts pour perſuader au Roi d'Eſpagne de ſe contenter de régner ſur les Iles de Sardaigne & de Sicile, & de céder pour le bien de la paix la Monarchie d'Eſpagne & les autres Etats ſoumis à cette Couronne.

En cas de refus, Sa Majeſté conſentoit de payer telle ſomme d'argent dont on conviendroit, pour faciliter aux Alliés les moyens de continuer & d'achever la guerre en Eſpagne.

Les Plénipotentiaires devoient inſiſter en ce cas ſur une réforme réciproque de troupes, tant de la part du Roi, que de celle de ſes ennemis.

Enfin ſi ces offres étoient rejettées, ils devoient preſſer encore vivement les Dépu-

putés de s'expliquer clairement ſur la maniére dont leurs Maîtres ſuppoſoient que le Roi uniroit ſes forces à celles des Alliés, ſi Sa Majeſté pouvoit jamais condeſcendre à une telle union, pour contraindre le Roi ſon petit-fils à renoncer à ſa Couronne. Il étoit en même tems eſſentiel de ſavoir encore nettement & préciſément quelles étoient les demandes ultérieures réſervées, & tenues jusqu'alors dans une obſcurité abſolument contraire au rétabliſſement du repos public. Outre ce qu'on avoit déjà pénétré de ces demandes, on commençoit à dire que les Hollandois ſe propoſoient d'y ajoûter celle d'une entiére liberté aux Réfugiés François de rentrer dans le Royaume & dans la poſſeſſion des biens qu'ils avoient abandonnés.

Les Députés avoient demandé qu'il fût fixé un tems au Roi d'Eſpagne, pour accepter le partage que les Alliés lui laiſſeroient, & ce terme n'auroit été que de deux mois. Le Roi avertit ſes Plénipotentiaires de ne pas diſputer pour obtenir une prolongation d'autant plus inutile, que ſi le Roi Philippe refuſoit un partage dans le premier moment qu'il lui ſeroit propoſé, rien ne ſeroit capable de le faire changer de réſolution; que ſon refus prouveroit qu'il auroit jugé plus avantageux pour lui & pour les Princes ſes enfans, de rejetter hautement toute eſpéce de dédommagement & de partage, que de tranſiger de ſes droits légitimes, à des con-

ditions

ditions que la crainte ſeule pouvoit faire écouter.

Ces derniers ordres reçus depuis le retour des Députés à La Haye, les Plénipotentiaires demandérent encore au Penſionnaire de les renvoyer à Geertruydenberg. Auſſitôt le Comte de Sinzendorff renouvella les mêmes inſtances qu'il avoit précédemment faites, pour aſſiſter à cette derniére conférence.

Le Penſionnaire ſoutenu de Van der Duſſen, eſſaya inutilement de l'en diſſuader. Sinzendorff avant que de renoncer à ſa prétention, voulut ſavoir ce que le Prince Eugéne en penſoit, & lui dépêcha un Courier pour en avoir ſon avis.

Cependant les Députés partis de La Haye, arrivérent à Geertruydenberg le 15 du même mois de Juin; ils ne différérent pas d'entrer en conférence, mais cette derniére ne fut pas plus heureuſe que tant d'autres dont elle avoit été précédée.

Les Plénipotentiaires les preſſérent d'expliquer clairement le partage que les Alliés ſe propoſoient de laiſſer au Roi d'Eſpagne.
„ Retranchez, dirent les Députés, les Pla-
„ ces de Toſcane du partage que vous avez
„ demandé, & voyez ce qui reſte.
„ La République tâchera d'obtenir de ſes
„ Alliés, auſſitôt que le Roi aura donné les
„ ſûretés valables & néceſſaires de la ces-
„ ſion de la Monarchie d'Eſpagne & des
„ Indes".

Ainſi le même point de la difficulté principa-

cipale ſubſiſtoit. La même queſtion des ſûretés que le Roi donneroit, étoit continuellement rebattue, & ce n'étoit qu'à condition de ces ſûretés réelles, que les Députés laiſſoient entrevoir quelque facilité de la part de leurs Maîtres & de leurs Alliés, à laiſſer au Roi d'Eſpagne la Sicile & la Sardaigne.

Les Plénipotentiaires ne pouvoient auſſi répondre que les mêmes choſes qu'ils avoient répétées tant de fois dans toutes les conférences, au ſujet de ces ſûretés prétendues, dont la demande opiniâtre formoit un obſtacle invincible à la paix. Les Députés dirent que ſi elles leur étoient données, ils parleroient plus affirmativement. Les Plénipotentiaires ne ceſſérent de repréſenter qu'il étoit impoſſible au Roi de promettre ce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'accomplir, ſi ce n'étoit peut-être à deux conditions.

L'une que les Alliés offriroient, & garantiroient tous enſemble au Roi Philippe, les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, pour le dédommager de la ceſſion de l'Eſpagne & des Indes, qu'ils exigeoient.

La ſeconde condition, qu'ils donneroient pareillement tous enſemble, garantie & ſûreté pleine & entiére de la concluſion parfaite de la paix, après que le terme fixé pour la ſuſpenſion d'armes ſeroit expiré.

Ce terme n'étoit que de deux mois; c'étoit le terme que fixoient les Alliés au Roi

d'Espagne pour se déterminer sur le partage offert. Les Plénipotentiaires se flattoient qu'il seroit prolongé jusqu'à trois mois, mais cette question étoit la moins importante. La difficulté essentielle rouloit toujours sur ces sûretés réelles, regardées comme impossibles de la part du Roi, & demandées comme essentielles de la part de ses ennemis.

Les Députés n'en admettoient point d'autres que la jonction des troupes de Sa Majesté à celles des Alliés, pour forcer le Roi d'Espagne à renoncer à sa Couronne, sans le moindre dédommagement, s'il n'acceptoit celui qui lui étoit offert, & ne le déclaroit dans le terme de deux mois.

Les Plénipotentiaires bien instruits des intentions du Roi, & de la juste horreur qu'il avoit de déclarer la guerre au Roi son petit-fils, rejettérent encore une telle proposition, & se défendirent par les préliminaires mêmes, aucun de ces articles que l'esprit de haine contre la France avoit dictés, n'exigeant une condition si barbare.

L'objet même des conférences actuelles avoit été de chercher quelque expédient capable de conduire à la même fin, & d'exclure la voie des armes. Ils soutinrent que ce n'étoit pas aux Alliés à la prescrire comme une loi absolue, & à lui donner une préférence injuste sur tout autre moyen, lorsqu'on étoit assemblé pour en chercher de plus doux.

D'ailleurs quelles difficultés ne trouveroit-on

on pas dans une union ſi étrange? Comment des Nations ennemies depuis tant d'années, agiroient-elles de concert? Les Députés interrompirent le détail de ces difficultés, & dirent qu'il falloit remettre aux Généraux des armées le ſoin d'écarter tous ces embarras, & de remédier à ceux qui ſurviendroient dans le cours de la guerre.

Pour les prévenir, dirent les Plénipotentiaires, ne ſeroit-il pas mieux que le Roi fournît les ſommes dont on conviendroit, pour vous aider à ſoutenir les dépenſes de cette guerre? La penſée ne déplut pas aux Députés, mais ils n'avoient point d'ordre. Ils ſe réduiſirent donc à demander quelle ſeroit à peu près la ſomme que le Roi donneroit par mois, & quelle ſûreté pour le payement.

Les Plénipotentiaires s'excuſérent à leur tour, de propoſer une ſomme fixe ſans en avoir d'ordre, & ſur un expédient dont ils n'avoient parlé que ſuivant leur propre idée. Ils ajoûtérent cependant qu'ils étoient perſuadés que le Roi pourroit l'approuver, ſurtout ſi les Députés les inſtruiſoient de la ſomme à peu près que leurs Maîtres pourroient prétendre.

Comme les mêmes ordres étoient néceſſaires ſur la quantité, ainſi que ſur l'acceptation de la ſomme, les Députés promirent ſeulement qu'ils tâcheroient d'apporter, lorſqu'ils reviendroient de La Haye, quelque inſtruction ſur cette nouvelle offre; que ſui-

vant leur penſée, le Roi devoit faire la principale dépenſe d'une guerre dont il étoit le principal acteur: „ car il étoit reſponſable „ du tort fait à la Maiſon d'Autriche, chargé par conſéquent, plus qu'aucune autre „ Puiſſance, de lui procurer la reſtitution „ de la Monarchie d'Eſpagne".

On étoit en uſage d'exiger du Roi des ſûretés de toutes ſes promeſſes. Tout Hollandois n'auroit eu garde de négliger celle des payemens que le Roi offriroit. Les Plénipotentiaires dirent que les plus forts Banquiers de Paris & d'Amſterdam en feroient caution, mais ce n'étoit pas aſſez. Les Députés obſervérent que ces Banquiers pourroient mourir, que d'ailleurs leur caution ne ſuffiſoit pas pour aſſurer le payement exact de ſommes ſi conſidérables. Ils ne jugérent de ſûreté valable, que celle des gages; en conſéquence ils demandérent, ſans ſe déſiſter de la caution des Banquiers, que le Roi remît encore quatre de ſes Places en ôtage entre les mains de la République.

La conteſtation ſur cet article fut inutile, & de part & d'autre ne perſuada perſonne, non plus que la propoſition que firent les Plénipotentiaires, d'une réforme réciproque, lorsqu'on feroit d'accord ſur tous les articles.

Ils ne purent obtenir d'éclairciſſement ſur les demandes ultérieures: ce qu'ils en dirent, donna ſeulement lieu aux Députés de les avertir que la République demanderoit un

un dédommagement des dépenſes faites & à faire pour le ſiége de Douay nouvellement entrepris.

Qu'elle inſiſteroit pour obtenir en faveur des Réfugiés François naturaliſés en Hollande, la liberté de commercer en France, comme ils commerçoient dans les Pays ſoumis à la domination des Etats-Généraux.

Le Duc de Lorraine compris dans le nombre des Alliés, devoit avoir un dédommagement du Montferrat; l'Empereur lui avoit promis de l'en indemniſer, lorſqu'il avoit diſpoſé de cet Etat en faveur du Duc de Savoye, au préjudice du Duc de Lorraine, & ce dédommagement étoit l'Alſace. Sans cette condition le Roi ne devoit point obtenir le rétabliſſement des Electeurs de Baviére & de Cologne.

Ce premier aveu de quelques-unes des demandes ultérieures, ſuffiſoit pour juger que la permiſſion que les Plénipotentiaires avoient reçue de ſe déſiſter des Places de Toſcane, dans le partage à compoſer pour le Roi d'Eſpagne, ne produiroit nul effet; auſſi n'en firent-ils aucun uſage, & de part & d'autre on garda le ſilence ſur cet article.

Cette conférence infructueuſe, ainſi que tant d'autres, étant finie les Députés partirent le 17 Juin, & promirent de revenir à Geertruydenberg, ſitôt que les Plénipotentiaires auroient reçu du Roi de nouveaux ordres.

L'état intérieur de la Hollande ſoutenoit mal les diſcours de ſes Miniſtres, & l'iniquité de leurs prétentions.

L'Angleterre ne ſouffroit pas moins que les Provinces-Unies, de la continuation d'une guerre ſi longue & ſi onéreuſe. Le Roi étoit inſtruit de l'état des deux Nations, mais leur miſére ne ſoulageoit ni ne diminuoit la ſouffrance de ſes Sujets.

La paix ſi néceſſaire ne pouvoit être trop promptement rendue au Royaume. Sa Majeſté donna donc une nouvelle étendue aux pouvoirs qu'elle avoit confiés à ſes Plénipotentiaires.

Ils avoient propoſé comme une ſimple penſée, & comme un expédient que leur ſeule réflexion produiſoit, l'engagement que le Roi pourroit prendre, de payer par mois aux Alliés, en forme de ſubſides, une ſomme dont on conviendroit, pour les aider à ſoutenir la guerre d'Eſpagne. Sa Majeſté voulut pour derniére tentative, que cette propoſition extrême ſe fît encore en ſon nom. La ſeule modération remiſe à la prudence des Plénipotentiaires, conſiſtoit à faire par degrés l'offre de cet étrange payement.

Elle devoit être d'abord de cinq cens mille francs par mois, ſomme équivalente à-peu-près à celle que coutoit à Sa Majeſté l'entretien de ſes troupes en Eſpagne, pendant qu'elles avoient ſervi dans ce Royaume. Elle autoriſoit les Plénipotentiaires à

por-

porter l'offre jusqu'à un million de livres par mois, ſi la ſomme de cinq cens mille livres n'étoit pas acceptée. Ils devoient fixer le commencement des payemens à l'expiration du terme qui ſeroit marqué au Roi d'Eſpagne, pour délibérer & ſe réſoudre ſur le parti qui lui ſeroit propoſé.

Quant aux ſûretés, elles auroient été telles que les Alliés n'auroient pu avec raiſon en demander de meilleures. Si toutefois ils ne s'en contentoient pas encore, le Roi conſentoit à confier comme en dépôt, & comme ôtages entre les mains des Hollandois, trois Places que Sa Majeſté choiſiroit, même quatre, pour aſſurance de l'effet ponctuel de ſa parole.

L'Alſace compriſe dans le nombre des demandes ultérieures, étoit le comble du ſacrifice. Le Roi conſentit encore à la céder, à condition qu'il ne ſeroit plus queſtion des demandes ultérieures, & que les deux Electeurs ſeroient pleinement rétablis dans leurs Biens, Etats & Dignités; que ce ſeroit à ce prix que Sa Majeſté fermeroit les yeux ſur l'indigne procédé du Duc de Lorraine, & ſur les diſpoſitions que les Alliés pourroient faire en ſa faveur.

Elle laiſſoit auſſi à leur liberté, de réſerver en ce cas à l'Electeur Palatin la jouïſſance, pendant ſa vie, du haut Palatinat, ainſi que du rang de premier Electeur, à condition que l'un & l'autre, après la mort de

ce Prince, retourneroient à l'Electeur de Baviére.

Tant de facilités au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de l'extrême désir que le Roi avoit de conclure la paix, ne furent pas les derniéres qu'il permit à ses Plénipotentiaires d'apporter à la perfection d'un ouvrage si difficile. Sa Majesté leur donna pouvoir d'ajoûter encore à ses offres, celle de céder Valenciennes, s'il étoit possible de supprimer à cette condition, & de faire cesser absolument toutes demandes ultérieures: mais en même tems elle réitéra très-expressément l'ordre précis qu'elle leur avoit déjà donné plus d'une fois, de rejetter toute demande que ses ennemis renouvelleroient en faveur des prétendus Réformés réfugiés, soit en Hollande, soit dans les autres Pays étrangers.

On apprit en même tems que la Duchesse de Marlborough, Dame-d'honneur de la Reine d'Angleterre, avoit été disgraciée. Le Duc de Marlborough en donna lui-même la nouvelle au Duc de Berwick, son neveu; cette disgrace fut le premier effet des agitations intérieures de l'Angleterre & des intrigues secrétes de cette Cour. La conséquence qu'on en tiroit le plus communément, étoit que le crédit du mari ne subsisteroit pas longtems après la ruine de celui de sa femme, & que si Marlborough subissoit le même sort, la paix en deviendroit plus

plus facile. Ceux qui ſe croyoient plus clairvoyans, raiſonnoient autrement, & jugeoient qu'un tel changement, loin de faciliter la paix, ſuſciteroit encore de nouveaux obſtacles à ſa concluſion. Ils fondoient leurs conjectures ſur l'intérêt que Marlborough avoit de prolonger la guerre, comme le ſeul moyen de ſe rendre néceſſaire, & de conſerver ſes Charges, & ſon autorité violemment attaquée par les perſonnes qui avoient alors le plus d'accès auprès de la Reine de la Grande-Bretagne.

Pettekum toujours ardent à faire un perſonnage dans la négociation de la paix, envoyé pour lors par le Penſionnaire de Hollande, arriva le 22 Juin à Geertruydenberg, avant que les Plénipotentiaires euſſent reçu les derniers ordres de Sa Majeſté. Il étoit porteur d'un Ecrit dicté, diſoit-il, mais non ſigné par le Penſionnaire, contenant que la propoſition qu'ils avoient faite, de contribuer par des ſubſides aux frais de la guerre à continuer en Eſpagne, avoit été longtems agitée à La Haye, & enfin rejettée. Pettekum ajoûta de lui-même, qu'on avoit conſidéré que ſi les Alliés l'acceptoient, ils demeureroient engagés dans la guerre jusqu'à ce qu'ils euſſent conquis la Monarchie d'Eſpagne; que la France ſeule jouïroit de la paix; qu'elle rétabliroit ſes forces, pendant que les Alliés trompés par l'avantage apparent des ſommes dont on ſeroit convenu, achéveroient réellement de s'épuiſer.

On s'écartoit ainsi de l'esprit des préliminaires, qu'on devoit regarder comme régle inviolable de la négociation. Selon ces articles, les ennemis communs de la France & de l'Espagne devoient en signant la paix, entrer en possession de l'Espagne & des Indes. Les frais & l'embarras d'une guerre onéreuse ne les regardant plus, c'étoit au Roi à se charger seul de ce fardeau, s'il vouloit avoir la paix. Ils ne laissoient donc à Sa Majesté, que le choix de la voie qu'elle voudroit employer: la persuasion ou la force, pour obliger le Roi d'Espagne à renoncer à une Couronne qu'ils ne vouloient pas avoir la peine de conquérir. L'espace de deux mois étoit le tems qu'ils fixoient au Roi pour terminer cet ouvrage, & la suspension d'armes auroit fini si dans ce tems il n'étoit totalement accompli.

Les Ministres de l'Empereur & d'Angleterre publioient que la France toujours artificieuse, ne s'expliquoit qu'obscurément; que si les intentions du Roi étoient sincéres, ses Ministres parleroient plus clairement. On tenoit ces discours, & les peuples mal informés y ajoûtoient foi, dans le tems que les Plénipotentiaires faisoient inutilement les plus grandes avances, & ne pouvoient arracher des Députés de la République, une seule réponse précise aux offres avantageuses de Sa Majesté.

Plusieurs avis confirmoient les discours de Pettekum, ensorte que la vérité n'en parois-

soit

ſoit pas douteuſe. Mais rien n'étoit plus irrégulier que la forme de rompre les conférences établies pour traiter de la paix générale de l'Europe, & de renvoyer les Miniſtres d'un grand Roi, ſans uſer d'autre voie pour leur déclarer cette rupture, que de la faire ſignifier verbalement par un Etranger indépendant de la République de Hollande, Agent d'un Prince d'Allemagne, qui de-plus n'étoit autoriſé d'aucun ordre des Etats-Généraux, ni même d'une ſimple Lettre du Penſionnaire, ni de ſa ſignature, pour confirmer au-moins l'Ecrit qu'il préſentoit.

Quoique la volonté de continuer la guerre, & de rejetter ſur le Roi la rupture des conférences, parût évidemment déterminée de la part de ſes ennemis, Sa Majeſté perſévéroit encore à prolonger ces conférences, dont l'événement n'étoit plus douteux; elle avoit plus d'une fois recommandé à ſes Plénipotentiaires de s'armer de patience. Elle voulut leur en donner l'exemple jusqu'à la fin de cette triſte négociation. Ainſi pour dernier ordre, le Roi leur commanda d'écrire aux Députés, pour ſavoir d'eux quel uſage ils avoient fait de la propoſition des ſubſides offerts dans la derniére conférence, pour ſoutenir la guerre d'Eſpagne. Les Plénipotentiaires déclarérent par la même Lettre, qu'ils ne pouvoient recevoir comme réponſe légitime, celle que Pettekum prétendoit leur avoit apportée de la part du Penſion-

ſionnaire, également irréguliére & dans la ſubſtance & dans la forme; qu'ils demandoient au défaut d'une réponſe préciſe, telle & dans la forme qu'elle leur étoit dûe, de ſavoir au-moins ſi les conférences étoient rompues: queſtion d'autant plus néceſſaire à éclaircir, que les menſonges ne coutoient rien aux ennemis de la paix, pour tromper les peuples, & leur faire croire que la ſeule vue du Roi étoit de gagner du tems, dans l'eſpérance de quelque événement favorable, dont il profiteroit pour maintenir ſon petit-fils ſur le Trône d'Eſpagne.

Que c'étoit l'unique objet de tant d'offres ſpécieuſes, dont les Alliés avoient habilement démêlé l'artifice, & qu'ils avoient prudemment rejettées, parce qu'ils ſeroient demeurés ſeuls chargés du poids de la guerre, pendant que la France s'en ſeroit affranchie.

Toute apparence de paix diſparoiſſant, il étoit de l'intérêt du Roi que la vérité fût connue; que les Provinces-Unies, auſſi-bien que les Nations engagées dans la guerre, appriſſent de quel côté ſe formoient tant d'obſtacles à la concluſion de la paix. C'étoit une des principales raiſons qui avoient porté le Roi à renouveller ſouvent à ſes Plénipotentiaires, l'ordre de prolonger leur ſéjour en Hollande le plus qu'il ſeroit poſſible. Sa Majeſté étoit perſuadée qu'il convenoit mieux d'entretenir une négociation languiſſante, de ſupporter la hauteur, l'injus-

tice,

tice, la mauvaiſe foi des Négociateurs & de leurs Maîtres, que de rompre tout reſte de négociation, comme le déſiroient les partiſans de la guerre. Toute apparence de traiter leur déplaîſoit d'autant plus, qu'ils craignoient les juſtes reproches des amateurs de la paix, & les efforts qu'ils feroient pour la favoriſer, lorsque le tems approcheroit de dreſſer & de préſenter aux Provinces un nouvel état de guerre. Ils craignoient de-plus les diviſions intérieures de l'Angleterre, & l'effet qu'elles pourroient enfin produire.

Pendant ce reſte de négociation, le Roi d'Eſpagne avoit ſi clairement fait connoître ſes intentions, qu'il n'y avoit plus lieu de croire qu'il voulût jamais abandonner l'Eſpagne, quelque partage qu'on lui offrît pour renoncer à ſa Couronne. Il étoit donc inutile de diſputer ſur le plus ou le moins du dédommagement qu'on lui propoſeroit; ainſi le Roi confirmant l'ordre qu'il avoit donné à ſes Plénipotentiaires d'offrir des ſubſides pour la guerre d'Eſpagne, leur commanda de-plus de ceſſer toute diſpute ſur le partage, même à ſe déſiſter des Royaumes de Sicile & de Sardaigne.

Ces derniers ordres étoient contenus dans la dépêche du 23 Juin. Sitôt qu'ils l'eurent reçue, ils avertirent le Penſionnaire que Sa Majeſté les avoit nouvellement inſtruits de ſes intentions, & demandérent que les Députés revinſſent à Geertruydenberg, afin de ſe communiquer réciproquement & les ré-

réponſes du Roi, & la réſolution de l'Etat ſur la derniére conférence.

La Lettre des Plénipotentiaires étoit du 2 Juillet; ils paſſérent pluſieurs jours ſans ſavoir quel parti l'on prendroit à La Haye. Celui de renouer les conférences, étoit directement contraire à l'intérêt de ceux qui gouvernoient encore l'Angleterre. L'autorité abſolue qu'ils avoient dans ce Royaume depuis pluſieurs années, leur échappoit. Le ſeul moyen de la retenir, étoit de prolonger la guerre. Leurs ennemis domeſtiques en attribuoient la continuation, à la paſſion que ces Chefs du Gouvernement avoient de ſe maintenir utilement dans l'adminiſtration des finances & dans le commandement des armées. Le parti des Torys, jusqu'alors inférieur, avoit déjà porté des accuſations contre quelques-uns des Wigs placés dans les principaux Emplois; elles avoient eu leur effet, & produit des changemens dans les Charges; mais on ne les regardoit encore que comme le prélude de révolutions plus conſidérables: c'étoit cependant une lueur, un commencement d'eſpérance, que ces diviſions inteſtines ſerviroient à la pacification de l'Europe.

La République de Hollande intéreſſée plus qu'aucune autre Puiſſance à la déſirer, s'épuiſoit pour complaîre à ſes Alliés, & par une fauſſe politique laiſſoit échapper l'occaſion qu'elle ne retrouveroit jamais, de faire enſorte qu'en arrachant au Roi ſes con-

quêtes, & la Couronne d'Eſpagne à ſon petit-fils, Sa Majeſté ſût gré aux Hollandois d'avoir travaillé & réuſſi à la concluſion de la paix générale.

Heinſius, ſoutenu du Duc de Marlborough & du Prince Eugéne, avoit eu la facilité d'aveugler ſes Maîtres, & le crédit de les engager dans une fauſſe route. Ils ne devoient ſuivant ſes conſeils entendre à aucun Traité ſi l'Eſpagne & les Indes n'étoient auparavant cédées, & non ſeulement cédées mais livrées à la Maiſon d'Autriche. Il ſoutenoit que les conférences tenues à Bodegrave, à La Haye, enfin à Geertruydenberg, avoient été établies & ouvertes ſur ce fondement; que la République ne devoit jamais ſe déſiſter d'un tel préliminaire, *à-moins*, comme il diſoit, *que tout ne fût perdu.*

Nonobſtant ces diſpoſitions, & tant d'obſtacles à renouer les conférences vivement combattues par les partiſans de la guerre, on vit arriver les Députés à Geertruydenberg le 13 Juillet; ils remirent aux Plénipotentiaires une Lettre du Penſionnaire, écrite en termes généraux; ils dirent qu'ils venoient apprendre les intentions du Roi ſur la commiſſion dont Pettekum s'étoit acquitté au nom de tous les Alliés.

Les Plénipotentiaires répondirent que Pettekum leur avoit remis un Mémoire très-obſcur, dont ils demandoient l'explication, auſſi-bien que celle des intentions de la République de Hollande. Ils demandérent auſſi

la

la réponſe à la propoſition qu'ils avoient faite dans la derniére conférence.

On ſe plaignit de part & d'autre du ſilence obſtiné qu'on obſervoit réciproquement ſur des points eſſentiels, dont l'éclairciſſement étoit abſolument néceſſaire pour le progrès de la négociation.

Après ces plaintes réciproques, les Députés élevant la voix, parlérent avec la même ſuffiſance que ſi leurs Maîtres, Vainqueurs de l'Univers, euſſent dicté les conditions de la paix. Il ſembloit qu'ils euſſent le pouvoir de preſcrire un terme de peu de momens, pour laiſſer le choix, ou d'accepter les loix qu'ils impoſeroient, ou de ſe précipiter en les refuſant dans une ruine inévitable.

„ La volonté des Alliés, dirent-ils, eſt „ que le Roi ſe charge, ou de perſuader au „ Roi d'Eſpagne, ou de le contraindre lui „ ſeul, & par ſes ſeules forces, de renoncer „ à toute ſa Monarchie". Ils rejettérent toute propoſition de les aider à faire la guerre au Roi Philippe. „ L'argent ni la jonc- „ tion des Troupes Françoiſes, ne leur con- „ vient pas ; l'exécution du Traité eſt la ſeule „ ſûreté qu'ils exigent, & qu'il ſoit ſatis- „ fait à tous les articles préliminaires dans „ l'eſpace de deux mois : ce terme expiré, „ la tréve eſt rompue, la guerre recom- „ mencera, quand même de la part du Roi „ les autres conditions préliminaires au- „ roient été pleinement accomplies.

A ce prix Buys qui portoit la parole, dit que ses Maîtres lui permettoient de parler positivement du partage qu'on laisseroit au Roi d'Espagne, & de-plus qu'ils faciliteroient les demandes ultérieures, dont on pourroit convenir avant que de signer les préliminaires. Enfin Buys & Van der Dussen laissérent entendre que les Alliés accorderoient comme grace, de permettre aux troupes à leur solde en Catalogne, comme en Portugal, de se joindre & d'agir avec les troupes Françoises, pour conquérir l'Espagne pendant les deux mois de la tréve, & remettre ce Royaume & les Indes au pouvoir de la Maison d'Autriche.

Il étoit aisé, mais inutile, de répondre. Les ordres donnés aux Députés, étoient si précis qu'ils ne pouvoient s'en écarter. Les discours concis, les expressions jusqu'au ton & à la prononciation, tout leur étoit prescrit. Toute raison à leur opposer, étoit vaine & superflue. Aucun autre parti ne restoit à prendre aux Plénipotentiaires, que celui de la patience, difficile à conserver en pareille conjoncture; mais il étoit plus à propos de se taire, que de rompre les conférences.

Les Députés prêts à se séparer, leur dirent que la République leur accordoit quinze jours au plus, pour attendre encore à Geertruydenberg la réponse du Roi; que lorsqu'elle seroit arrivée, ils auroient encore ensemble une nouvelle conférence; que

ce feroit la derniére, la République ni fes Alliés ne jugeant pas à propos de fouffrir qu'elles fuffent continuées plus longtems.

Un tel avertiffement précédé du difcours que Buys avoit tenu, accompagné des conditions que les Alliés prétendoient impofer, étoit de leur part une rupture réelle & véritable de toute négociation: mais pour mieux faire fentir leur oppofition à toutes conditions équitables, il eft bon de reprendre & de raffembler toutes les prétentions dont ils compofoient le projet de la fauffe paix, qui feule pouvoit leur plaîre.

Ils exigeoient donc comme baze du Traité, que le Roi le foufcrivant prît l'engagement formel d'employer fes forces feules, & fans fecours, à contraindre le Roi d'Espagne de renoncer à fa Couronne.

Que la guerre qu'il lui feroit, pour le dépouiller en faveur de la Maifon d'Autriche, fût terminée dans l'efpace de deux mois, & que dans ce terme le Roi Philippe fût dépoffédé de l'Efpagne & des Indes.

L'offre de leur payer des fubfides, de partager les frais de la guerre, d'affurer la réalité des payemens, ne les pouvoit toucher. Ils rejettérent toute propofition de joindre leurs troupes à celles de France. Ils chargeoient le Roi de conquérir l'Espagne, pour la remettre avec les Indes à l'Archiduc, & prétendoient demeurer fimples fpectateurs de la guerre entre le grand-pére & le petit-fils.

Ils perſiſtoient à déclarer que le terme de deux mois étant expiré, ſi l'Eſpagne n'étoit pas réduite alors, la tréve ceſſeroit; qu'ils reprendroient les armes, quoique la France eût ſatisfait aux articles préliminaires, le principal étant celui de la reſtitution de l'Eſpagne.

Le ſeul adouciſſement, ſelon eux, à ces conditions inouïes, étoit la promeſſe d'expliquer poſitivement, avant que de ſigner quel partage ils laiſſeroient au Roi Philippe. Les Hollandois s'engageoient de leur part à faciliter les moyens de convenir des demandes ultérieures. Ils laiſſoient entrevoir que peut-être ils pourroient ménager auprès des Alliés, de permettre que leurs troupes en Catalogne & en Portugal ſe joigniſſent à celles du Roi, pour conquérir l'Eſpagne & les Indes pendant les deux mois que devoit durer la tréve.

C'étoit à ce prix ſeulement, comme la rélation des conférences le fait voir, que le Roi pouvoit acheter une ombre fauſſe de paix. Et encore pour diſſiper tout ſujet d'équivoque, les Députés ajoûtérent qu'il étoit vrai que la République & ſes Alliés avoient propoſé d'unir leurs forces à celles de la France, pour mettre l'Archiduc en poſſeſſion de l'Eſpagne & des Indes: „ mais, dirent-ils, les choſes ſont changées. Il
„ n'eſt plus queſtion d'un tel concert, & de
„ la part de nos Maîtres nous deſavouons
„ la propoſition.

„ Il ne s'agit plus de chercher des expé-
„ diens: l'unique moyen d'avoir la paix,
„ eſt que les Alliés reçoivent des mains du
„ Roi l'Eſpagne & les Indes. Ce n'eſt
„ point à eux à s'embarraſſer des moyens,
„ il ſuffit qu'ils conſentent à laiſſer au Roi
„ Philippe le partage qu'ils lui aſſigneront;
„ ils s'en expliqueront quand ils le juge-
„ ront à propos".

La négociation étant ainſi rompue, le Roi donna ordre à ſes Plénipotentiaires, ſur le compte qu'ils lui rendirent de la derniére conférence, d'écrire au Penſionnaire qu'il étoit inutile de leur donner quinze jours pour être inſtruits des intentions de Sa Majeſté; qu'elle n'avoit que trop fait connoître qu'elle conſentoit à toutes les conditions qui dépendoient d'elle pour faciliter la paix, mais qu'il lui étoit impoſſible de s'engager à celles dont l'exécution étoit hors de ſon pouvoir; que les Alliés prouvoient en les exigeant, qu'ils n'avoient deſſein que de rompre toute négociation; que Sa Majeſté ſe confiant en la protection de Dieu, qui ſait, quand il lui plaît, humilier ceux qu'une proſpérité ineſpérée éléve, laiſſeroit au jugement de toute l'Europe, ſans excepter ni les Sujets de la République de Hollande, ni ceux du Royaume d'Angleterre, à reconnoître les auteurs de la durée d'une guerre ſi longue & ſi ſanglante; qu'il ſuffiroit, pour décider de quel côté la guerre étoit véritablement déſirée,

de

de confidérer les avances que Sa Majefté avoit faites, le confentement qu'elle donnoit aux propofitions les plus dures, les engagemens qu'elle offroit de prendre, pour affurer la paix & faire ceffer les défiances injuftes de fes ennemis, & de réfléchir enfuite fur la perfévérance de leurs Miniftres à taire les intentions de leurs Maîtres, l'attention qu'ils avoient toujours eue d'envelopper le peu qu'ils en découvroient, de tant d'obfcurités, qu'il étoit impoffible de faire aucun fond fur leurs difcours étudiés ; de maniére qu'il paroiffoit clairement que leur unique vue étoit de fe réferver des prétextes de former de nouvelles prétentions, à mefure qu'ils obtiendroient leurs premiéres demandes, & de varier ou fuivant les événemens de la guerre, ou fuivant les facilités que le Roi apporteroit encore à la paix; que l'année derniére, ils regardoient comme une injure, & comme une fuppofition pour les rendre odieux, qu'on leur eût imputé d'avoir propofé dans les conférences tenues à La Haye, l'union des forces de Sa Majefté à celles des Alliés, pour dépoffféder le Roi d'Efpagne; que cependant depuis, & principalement aux conférences de Geertruydenberg, ils en avoient non feulement adopté la propofition, mais de-plus ils avoient foutenu que fans cette condition il étoit impoffible de faire la paix, ajoûtant encore que s'ils avoient parlé plus modérément au commencement de

cette derniére négociation, ils avoient eu tort; qu'à l'avenir ils répareroient la mauvaise honte qu'ils se reprochoient, & seroient moins retenus.

Que la déclaration faite en dernier lieu par les Députés, étant une rupture formelle des conférences, les Plénipotentiaires déclareroient qu'il étoit inutile de les laisser encore quinze jours à Geertruydenberg, & que la République faisant dépendre la pacification de l'Europe d'une condition impossible à exécuter, ce seroit envain qu'on passeroit des années entiéres à négocier en Hollande; qu'ils ne prétendoient pas lui persuader de continuer une négociation qu'elle vouloit rompre; que véritablement le Roi désiroit ardemment de rendre le repos à ses Peuples, mais qu'il seroit moins fâcheux à des Sujets fidéles, & moins difficile de soutenir la guerre contre les mêmes ennemis que Sa Majesté combattoit depuis dix ans, que d'en augmenter le nombre, en y ajoûtant le Roi son petit-fils; que quand même la tendresse paternelle ne s'y opposeroit pas, il seroit contre toute prudence de s'engager témérairement à faire en deux mois la conquête de l'Espagne & des Indes, avec certitude que ce terme expiré sans y réussir, Sa Majesté trouveroit encore les mêmes ennemis armés contre elle, & de-plus fortifiés par la possession des Places qu'elle auroit remises entre leurs mains.

Il étoit nécessaire que la vérité fût connue en Hollande & dans les autres Pays étrangers; ainsi les Plénipotentiaires eurent ordre de répandre dans Amsterdam & dans les autres Villes des Provinces-Unies, des copies de cette Lettre, après qu'ils l'auroient écrite & envoyée au Pensionnaire; ils devoient aussi attendre sa réponse, avant que de partir.

Ils la reçurent promptement; elle étoit datée du 23 Juillet, & se rapportoit à celle de l'Etat qu'ils reçurent par la Lettre que les Députés étoient chargés de leur écrire; l'une & l'autre de même date, arrivérent en même tems. Les Députés témoignoient seulement en termes mesurés, le regret qu'ils avoient de n'avoir pu réussir, *nonobstant les soins & la peine qu'ils avoient prise.*

On publia le même jour 23 Juillet, à La Haye, un Acte contenant la résolution des Etats-Généraux sur la Lettre que les Plénipotentiaires avoient écrite au Pensionnaire Heinsius. L'Acte portoit en substance, que cette Lettre ayant été communiqué aux Ministres des Alliés résidens à La Haye, suivant le concert observé jusqu'alors, *ils avoient jugé que puisque lesdits Sieurs Plénipotentiaires rejettent par leurs réponses les propositions qu'on leur a faites, & déclarent qu'il est inutile de conférer plus longtems sur lesdites propositions, il ne reste plus de la part des Hauts-Alliés, que d'acquiescer à cette rupture, & de ne plus continuer les conférences, tant que les en-*

ennemis demeureront dans ces ſentimens; puisque dans les diſpoſitions où les ennemis ſe trouvent, les conférences ne pourroient être d'aucun fruit, & que bien loin d'acheminer les affaires à la paix & à l'union, comme ç'a toujours été le but de l'Etat & de ſes Alliés, elles ne pourroient que donner occaſion à des aigreurs.

Par le même Acte, Buys & Van der Duſſen *étoient requis & autoriſés de donner connoiſſance par écrit de la préſente réſolution auxdits Sieurs Plénipotentiaires, mais ſans entrer dans aucune diſcuſſion à l'égard de la Lettre que lesdits Sieurs Plénipotentiaires ont écrite, quoiqu'il fût très-aiſé de la réfuter ſolidement, tant à l'égard de la matiére, que des expreſſions qu'on y emploie.*

La diſcuſſion où les Miniſtres de la République ne vouloient pas entrer, parut quatre jours après dans un extrait imprimé des Réſolutions des Etats-Généraux. Cet Acte étoit une eſpéce de Manifeſte, pour juſtifier la conduite de ceux qui traverſoient la paix, & perſuader que la vue ſeule du bien de l'Etat avoit dirigé les conférences de Geertruydenberg. La fin de l'Ecrit répondoit aux plaintes que les Plénipotentiaires avoient faites *du procédé tenu à leur égard, au mépris de leur caractére, des libelles injurieux remplis de fauſſetés & de calomnies, imprimés & diſtribués pendant leur ſéjour à Geertruydenberg, afin de mettre de l'aigreur dans les eſprits qu'on t availloit à concilier. Ils obſervoient, ſans toutefois s'en plaindre, que contre la foi publique, & au préjudice de ce qu'ils*

avoient

avoient pu dire & souvent réitérer, on avoit ouvert toutes les Lettres qu'ils avoient reçues ou écrites; qu'on avoit empêché que qui que ce soit ne vînt leur rendre visite dans leur espéce de prison, par la raison que ce qu'on craignoit le plus, étoit qu'ils ne découvrissent des vérités qu'on vouloit tenir cachées, & qu'on ne pouvoit pas cependant leur reprocher d'avoir tenté la moindre pratique contraire au Droit des Gens, qu'on violoit à leur égard.

Le Gouvernement de Hollande tâcha de faire croire que ces plaintes étoient mal-fondées; mais il les auroit prévenues, s'il eût consenti à la proposition que le Roi avoit faite, & que les Plénipotentiaires réitérérent, de tenir les conférences à La Haye: c'étoit le lieu où se trouvoient les Ministres de toutes les Puissances intéressées à la guerre, le centre où se portoient alors les affaires les plus importantes de l'Europe: les négociations par conséquent se conduisoient & se décidoient plus promptement que dans un lieu tel que Geertruydenberg, incommode pour le séjour, & assez éloigné de La Haye, pour consommer inutilement beaucoup de tems dans les voyages que les Députés étoient obligés de faire pour venir conférer. Il est à croire que les Plénipotentiaires auroient trouvé plus de politesse à La Haye, que dans une petite Ville habitée principalement par des pêcheurs; qu'on auroit eu honte de manquer la considération dûe à leur caractére, à leur condition, & à leurs personnes; & que mécontens de la

la maniére de négocier, ils n'auroient pas eu lieu de se plaindre encore des traitemens personnels, ainsi que ceux qui les avoient précédés en 1709 ne s'en plaignirent pas, & n'en eurent pas sujet.

Toute apparence de négociation étant évanouïe, le Maréchal d'Huxelles & l'Abbé de Polignac partirent de Geertruydenberg le 25 Juillet, & revinrent en France, sans attendre que les quinze jours qu'on leur donnoit pour demeurer en Hollande, fussent expirés.

Les Ecrits répandus pour justifier la conduite des Etats-Généraux dans la négociation de la paix & la rupture des conférences, l'approbation des Puissances alliées, & principalement celle d'Angleterre, n'entraînérent pas les Provinces-Unies à louer toutes unanimement le parti de continuer la guerre. Outre la pesanteur d'un fardeau difficile à supporter encore longtems, les desseins de l'Angleterre leur devenoient suspects. On commençoit à croire que les Anglois espéroient profiter de l'épuisement de la Hollande, pour dominer sur cette République: mais les événemens de la campagne de 1710 (*) fortifiérent encore les clameurs

(*) Dans cette année, en Espagne, la Bataille de Saragosse gagnée par Mr. de Staremberg, fut bien funeste à Philippe V. L'Archiduc fit de grands progrès; mais Mr. de Vendôme releva ensuite l'espérance du Roi d'Espagne, poursuivit ses ennemis, &

meurs de ceux qui vouloient la guerre, & qui ne cessoient de dire qu'il falloit profiter de l'heureuse conjoncture d'abattre la puissance formidable de la France; qu'il étoit de l'intérêt commun de la mettre pour jamais hors d'état d'allarmer le reste de l'Europe, d'attenter à sa liberté; & qu'enfin les Alliés, loin de rallentir leurs efforts, devoient les redoubler, & s'unir encore plus étroitement, pour la destruction d'un ennemi toujours à craindre, s'il avoit le tems de respirer & de reprendre ses forces.

Ils prirent encore pendant cette campagne, les Villes de Douay, de Béthune, d'Aire & de Saint-Venant.

Leurs progrès furent plus grands en Espagne, où le Comte de Staremberg commandoit l'armée de l'Archiduc. Il obligea le Roi d'Espagne à lever le siége de Balanguer, défit la Cavalerie Espagnole à Alménara, près de Lérida, & le 20 Août gagna près de Saragosse une Bataille, dont les suites funestes donnérent lieu de croire que le Roi Philippe, après sa défaite, ne régneroit pas encore longtems en Espagne.

Il reparut cependant à Madrid, mais pour peu de jours, & pressé par les ennemis il en

& changea la situation des affaires. En Flandre, les Alliés prirent Douay le 25 Juin, Béthune le 26 Août, Saint-Venant le 29 Septembre, Aire le 9 Novembre. Une flotte ennemie fit une descente au Port de Cette. Cette troupe fut repoussée,

en ſortit, pour rejoindre en Navarre les débris de ſon armée. La Reine d'Eſpagne ſortit auſſi de cette Capitale, emmenant avec elle le Prince des Aſturies, ſon fils unique.

L'Archiduc ne trouvant aucune oppoſition, ſe fit reconnoître Roi d'Eſpagne à Madrid, auſſi-bien qu'à Tolède.

La guerre d'Eſpagne que les Hollandois dépeignoient comme difficile, dont les Etats-Généraux & leurs Alliés refuſoient de s'embarraſſer, & qu'ils demandoient cependant de voir terminée dans l'eſpace de deux mois, finiſſoit dans un terme plus court; cette Monarchie étant alors presque réduite au pouvoir des ennemis, le principal obſtacle étoit levé, & nulle autre difficulté ne paroiſſoit s'oppoſer à la concluſion de la paix.

Tel étoit l'état des affaires de la France & de l'Eſpagne, & telle la proſpérité de leurs ennemis communs, à la fin du mois d'Août 1710.

Fin du Tome II.